

LEVER LES OBSTACLES  
À L'ACCÈS  
ET À LA RÉUSSITE

Rapport du  
Comité consultatif et de mise en oeuvre  
des recommandations du  
projet écoles-collèges  
au ministère de l'Éducation et de la Formation



Le 14 novembre 1994

L'honorable Dave Cooke  
Ministre  
Ministère de l'Éducation et de la Formation  
22<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

Monsieur le Ministre,

Les membres du Comité consultatif et de mise en oeuvre des recommandations du projet écoles-collèges constitué pour recommander les mesures à prendre en vue d'élargir et d'améliorer le programme de jonction écoles-collèges à l'échelle de la province a l'honneur de vous soumettre son rapport final, qui contient ses recommandations.

Ce faisant, nous voudrions remercier de leur contribution inestimable les membres et présidents de nos quatre groupes de travail qui ont fourni des données précieuses au comité consultatif pour l'aider dans ses délibérations. Le nom de ces personnes figure dans les annexes au présent rapport.

Je suis heureux de vous informer que les recommandations et le plan d'action reflètent le consensus de tous les membres du comité consultatif.

Howat Noble  
Vice-président  
Comité consultatif et de mise en oeuvre  
des recommandations du projet écoles-collèges

DÉCLARATION D'APPUI DES MEMBRES DU  
COMITÉ CONSULTATIF ET DE MISE EN OEUVRE

En qualité de membre du Comité consultatif et de mise en oeuvre, je souscris au rapport du Comité consultatif et de mise en oeuvre présenté au ministre de l'Éducation et de la Formation en novembre 1994.

Howat Noble, vice-président

Donna Cansfield

Sonia Del Missier  
Membre d'office

Brian L. Desbiens

Diane Dubois

Ruth Gates

Maurice Glaude  
Membre d'office

Shannon Gothard

Joan Hastings-Dove  
CNAPC - observatrice

Peter Hatton

Cynthia Hilliard

Maureen Hynes

Bill Irwin  
Membre d'office

Lino Magagna

Peter Mazeikis

Lina Mazzeo

Ian McLellan

Patrick Meany

Bill Millar

Vicki Milligan  
Membre d'office

Murray Morello

France Picard

Michael Rubinoff

Mary Smart

Mark Waito

Marilyne White

**LA JONCTION ÉCOLES-COLLÈGES REPRÉSENTE LA CRÉATION ET LE MAINTIEN DE VOIES CLAIRES, DISCERNABLES, VISANT L'ACCÈS ET LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES GRÂCE À L'ALIGNEMENT DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, ENTRE LES ÉCOLES SECONDAIRES ET LES COLLÈGES COMMUNAUTAIRES.**

## TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 : MANDAT ET HISTORIQUE DU PROJET .....	
CHAPITRE 2 : PROJETS DE JONCTION EN COURS EN ONTARIO .....	
Renseignements généraux .....	
Types d'activités : que se passe-t-il en Ontario? .....	
L'échange d'information et les services de soutien .....	
La collaboration et l'harmonisation au niveau des programmes d'études .....	
L'examen des options collégiales et des carrières .....	
L'accès et la réussite .....	
Le partage des ressources et la prestation conjointe .....	
Conclusions : Qu'est-ce qui caractérise les projets de jonction en cours? .....	
La jonction écoles-collèges a évolué grâce aux champions locaux et aux partenariats locaux .....	
Le partage de l'information à l'échelon local est essentiel à la jonction écoles- collèges .....	
La coordination et l'alignement des programmes .....	
L'amélioration de l'accès et des choix de carrière pour les étudiantes et étudiants éventuels des collèges demande énormément de travail .....	
Le partage des ressources entre les écoles secondaires et les collèges communautaires .....	
CHAPITRE 3 : QUESTIONS À L'ÉTUDE : RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL ....	
Rapport du Groupe de travail sur l'accès aux études postsecondaires .....	
La nécessité de l'amélioration de l'accès aux études postsecondaires .....	
La diversité croissante des étudiantes et étudiants des collèges .....	
L'équité d'accès aux études collégiales .....	
Les obstacles à l'accès et à la réussite scolaire .....	
Les pratiques en matière d'admission privilégiée/garantie .....	
Les problèmes touchant la perception que l'on a des programmes collégiaux .....	
L'écart en matière de compétences requises pour l'obtention du diplôme d'études secondaires et l'admission aux collèges .....	
Rapport du Groupe de travail sur la définition des rôles des secteurs d'enseignement .....	
L'élaboration d'un modèle de collaboration pour améliorer la relation entre les établissements .....	
La maximisation des partenariats locaux .....	
La clarification du rôle des conseils scolaires et des collèges dans la formation et le recyclage des adultes .....	
Éviter une répétition de la formation .....	
Comblar les lacunes dans la disponibilité des programmes et des ressources .....	

Rapport du Groupe de travail sur la collaboration en matière de programmes d'enseignement .....	
Les modifications proposées et l'adaptation constante des programmes d'études du secondaire .....	
Les modifications proposées et l'adaptation constante des programmes d'études des collèges communautaires .....	
Les défis de l'évolution, de l'expansion et des adaptations constantes .....	
Rapport du Groupe de travail francophone pour le projet écoles-collèges .....	
La nécessité d'un groupement de partenaires francophones .....	
Le besoin de perfectionnement professionnel .....	
La nécessité de se doter d'un réseau complet de collèges de langue française .....	
La promotion de l'enseignement collégial .....	
La nécessité d'assouplir les structures administratives et de financement .....	
La nécessité d'améliorer les mesures de soutien .....	
La nécessité de projets de jonction .....	
L'éducation des adultes .....	
La nécessité d'une participation accrue des partenaires économiques .....	
La préparation aux études collégiales .....	
La nécessité de poursuivre les initiatives d'éducation coopérative .....	
La nécessité de planifier des programmes collégiaux .....	
La nécessité d'élargir le mandat du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques .....	
CHAPITRE 4 : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF : ÉDIFIER L'AVENIR SUR LE PRÉSENT .....	
Recommandations générales .....	
Recommandations sur la jonction dans l'enseignement en langue française .....	
Recommandations de financement .....	
Recommandations : priorités futures .....	
CHAPITRE 5 : PLAN DE MISE EN OEUVRE : PROGRAMME POUR UNE ACTION IMMÉDIATE .....	
ANNEXES .....	
Le mandat .....	
Le Comité consultatif et de mise en oeuvre .....	
Le Secrétariat du projet écoles-collèges .....	
Les groupes de travail .....	
BIBLIOGRAPHIE .....	

**CHAPITRE 1  
MANDAT ET HISTORIQUE  
DU PROJET**

## CHAPITRE 1

### MANDAT ET HISTORIQUE DU PROJET

En mai 1990, le Conseil ontarien des affaires collégiales a fait parvenir son rapport *Vision 2000 : Qualité et possibilités. Examen du mandat des collèges de l'Ontario* au ministre des Collèges et Universités. Ce rapport sur les 23 collèges communautaires de la province contient 40 recommandations. Parmi les principales recommandations, on compte les suivantes :

Il serait souhaitable que le ministère de l'Éducation et celui des Collèges et Universités fondent ensemble un conseil de coordination provincial des écoles et des collèges composé de représentantes et de représentants de tous les groupes d'intéressés des réseaux secondaire et collégial, pour consolider les liens entre les écoles et les collèges et promouvoir les initiatives à l'échelon local<sup>1</sup>.

Le rapport a indiqué ce qui suit :

Par le passé, les écoles et les collèges ont fonctionné plus ou moins de façon isolée. Cela est depuis peu en train de changer, mais *Vision 2000* estime qu'il faut faire encore plus pour décloisonner les deux réseaux<sup>2</sup>.

L'un des obstacles à l'augmentation du nombre et de la proportion des élèves du secondaire qui choisissent de suivre un programme d'études postsecondaires dans un collège est, semble-t-il, le fait que les élèves du secondaire manquent d'information sur les collèges, sur la diversité des programmes collégiaux et des débouchés qu'ils ouvrent [...] <sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Ontario, Conseil ontarien des affaires collégiales, *Vision 2000 : Qualité et possibilités. Examen du mandat des collèges de l'Ontario*, Toronto, ministère des Collèges et Universités, 1990. Recommandation 22, page 95.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 91.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 92.

Le manque de collaboration entre les réseaux scolaire et collégial peut être la cause des taux importants de décrochage dans les écoles secondaires, ainsi que dans les collèges<sup>4</sup>.

Il serait souhaitable de tisser des liens bien définis et cohérents pour les programmes entre les écoles et les collèges, afin de favoriser l'éducation permanente<sup>5</sup>.

En février 1993, le gouvernement a restructuré les anciens ministères de l'Éducation, des Collèges et Universités, et de la Formation professionnelle pour former le ministère de l'Éducation et de la Formation. En mai 1993, le ministère a annoncé la création du projet écoles-collèges, lequel comprend un Comité consultatif et de mise en oeuvre, un petit secrétariat du projet et quatre groupes de travail, dont l'objectif consiste à recommander des politiques et des mesures à prendre pour améliorer la jonction entre les écoles secondaires et les collèges communautaires partout dans la province.

Le Comité consultatif et de mise en oeuvre, présidé par le ministre sans portefeuille, était composé de 23 représentantes et représentants des organismes suivants :

- Ministère de l'Éducation et de la Formation
- Conseil des présidentes et des présidents
- Conseil ontarien des affaires collégiales pour les collèges d'arts appliqués et de technologie
- Conseil des présidentes et des présidents de conseil d'administration
- Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario – personnel scolaire des CAAT
- Association parlementaire des étudiantes et étudiants des collèges communautaires de l'Ontario
- Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- Association des conseils scolaires publics de l'Ontario
- Ontario Separate School Trustees' Association
- Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation
- Association des élèves d'écoles secondaires de l'Ontario
- Conseil ontarien des affaires universitaires
- Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO)
- Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes
- Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux

---

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 93.

On a demandé au comité de cerner les principales préoccupations découlant des sujets indiqués ci-dessous, puis de former des groupes de travail composés de représentantes et de représentants des écoles secondaires, des collèges et des écoles professionnelles privées, afin de recommander des mesures à prendre.

Au départ, le Comité consultatif et de mise en oeuvre a reçu le mandat d'examiner les trois secteurs suivants<sup>6</sup> :

- **ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES**                      **étudier la manière de faciliter la transition de l'école secondaire au collège communautaire de façon qu'elle soit davantage axée sur les élèves que sur les établissements d'enseignement**
- **DÉFINITION DES RÔLES DES SECTEURS D'ENSEIGNEMENT**                      **examiner les rôles des secteurs secondaires et collégiaux afin de maximiser les partenariats entre les secteurs et leurs communautés**
- **COLLABORATION EN MATIÈRE DE PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT**                      **examiner les effets des changements apportés aux programmes d'études dans les écoles secondaires et les collèges, ainsi que les résultats des projets de jonction jusqu'à présent**

Compte tenu de l'établissement de deux nouveaux collèges de langue française annoncé récemment et par suite de la discussion avec des représentantes et des représentants de la communauté francophone, le Comité consultatif et de mise en oeuvre a conclu qu'une occasion se présentait de mettre sur pied un quatrième groupe de travail chargé de faire des recommandations relativement aux initiatives de jonction avec les écoles de langue française. En décembre 1993, le comité a donc ajouté l'examen d'un quatrième secteur :

- **JONCTION ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS DE LANGUE FRANÇAISE**                      **se concentrer sur les occasions et les défis uniques présentés par la jonction entre les écoles secondaires et les collèges de langue française**

Le besoin d'un plus grand accès aux programmes collégiaux de langue française représente le premier défi de la jonction entre les établissements de langue française. L'établissement de deux nouveaux collèges est l'une des premières mesures prises à cet égard. Lorsque l'accès sera amélioré, il faudra se concentrer sur les questions de la gestion. Les trois collèges de langue

---

<sup>6</sup> Le mandat intégral se trouve à l'Annexe A du présent rapport.

française, qui forment avec le Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred un réseau de collèges de langue française, font face à des défis dans les domaines de la programmation, de la prestation des services et de l'organisation et de la structure des établissements d'enseignement. Parmi les principales préoccupations, on compte la promotion du réseau, la quantité et la qualité des ressources humaines et physiques par rapport au secteur desservi, l'introduction d'un réseau de soutien pour les élèves réguliers et les étudiantes et étudiants adultes, et les consultations avec diverses entités administratives de la communauté (dont les conseils scolaires et les conseils d'administration des collèges). Il faudra trouver des solutions uniques pour relever ces nouveaux défis dans le contexte des liens élargis et améliorés entre les réseaux scolaire et collégial.

Le Comité consultatif et de mise en oeuvre a tenu 11 réunions entre juin 1993 et octobre 1994. Les quatre groupes de travail, mis sur pied pour une période d'environ quatre mois chacun, ont préparé des rapports sur leurs secteurs respectifs afin de les présenter au Comité consultatif et de mise en oeuvre. De plus, le Secrétariat du projet écoles-collèges a effectué un sondage sur les activités et projets de jonction dans la province<sup>7</sup>.

Ce rapport est structuré de façon à répondre à quatre principales questions sur la jonction entre écoles et collèges :

- **Quel est le niveau et l'orientation actuels des activités en Ontario?** (Chapitre 2)
- **Quelles sont les principales questions relativement à l'accès aux études postsecondaires, à la définition des rôles des secteurs d'enseignement, à la collaboration en matière de programmes d'enseignement, et au projet écoles-collèges pour les francophones en Ontario?** (Chapitre 3; ce chapitre contient une version abrégée des rapports présentés par les quatre groupes de travail)
- **Quelles sont les principales recommandations relativement à l'élargissement et à l'amélioration de la jonction entre écoles et collèges en Ontario?** (Chapitre 4; les recommandations du comité consultatif dans ce chapitre se fondent, entre autres, sur les recommandations présentées par les quatre groupes de travail dans leurs rapports)
- **Quel est le plan d'action pratique requis par suite de ces recommandations?** (Chapitre 5)

---

<sup>7</sup> Ce sondage sera publié dans un document distinct.

**CHAPITRE 2**

**PROJETS DE JONCTION EN COURS  
EN ONTARIO**

## CHAPITRE 2

### PROJETS DE JONCTION EN COURS EN ONTARIO

#### I Renseignements généraux

La jonction entre les écoles secondaires et les établissements d'enseignement postsecondaires n'est pas une idée nouvelle. La jonction entre écoles et collèges ou le partenariat au niveau des programmes remonte à plusieurs années aux États-Unis. Des ententes officielles entre deux ou plusieurs écoles secondaires et collèges en vue de planifier, de préparer et d'offrir conjointement des programmes et des cours éducatifs ont été établies dans les milieux d'enseignement américains durant les années 20, et il existe aujourd'hui des engagements officiels envers la jonction dans de nombreuses parties des États-Unis<sup>8</sup>. Au Canada, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont officiellement mis sur pied des conseils dont le mandat consiste à assurer la facilité du transfert entre leurs universités et collèges communautaires respectifs.

L'Alberta Council on Admission and Transfer... est responsable de l'élaboration de politiques, de directives et de procédures visant à faciliter le processus des transferts entre les établissements d'enseignement postsecondaires<sup>9</sup>.

Le British Columbia Council on Admission and Transfer... offre une direction et une orientation pour l'atteinte de l'objectif global visant à élargir les possibilités des élèves de s'instruire par le biais de transferts entre les établissements d'enseignement... ce qui amène divers établissements d'enseignement postsecondaires à travailler ensemble au sein d'un système coordonné<sup>10</sup>.

---

<sup>8</sup> Voir Wilbur, Franklin P. et Lambert, Leo M. *Linking America's Schools and Colleges: Guide to Partnerships and National Directory*, Washington, D.C., American Association for Higher Education, 1991.

<sup>9</sup> Alberta, *Alberta Transfer Guide 1993-94: a guide to transfer credit at Alberta post-secondary institutions*, Alberta Council on Admissions and Transfer, Edmonton, 1993, p. 1.

<sup>10</sup> Colombie-Britannique, *British Columbia Transfer Guide 1993-1994 for courses taken between Sept. 1, 1993 and Aug. 31, 1994*, Victoria, British Columbia Council on Admissions and Transfer, 1993, p. 1.

L'élaboration de projets de jonction aux États-Unis, en Alberta et en Colombie-Britannique s'est effectuée dans le cadre d'un réseau collégial qui met l'accent sur les transferts entre le réseau collégial et les universités. Par contraste, le réseau collégial de l'Ontario n'était pas, à l'origine, un réseau de transfert, mais plutôt un réseau indépendant qui mettait l'accent sur la formation professionnelle pour les élèves qui ne se dirigeaient pas vers des études universitaires. Bien que cet accent ait quelque peu changé depuis la fondation des collèges d'arts appliqués et de technologie en 1967, il est toujours un élément important dans la prise de décisions du réseau collégial ontarien. Par conséquent, les liens de jonction en Ontario ont suivi une trajectoire différente de celle d'autres territoires de compétence, se concentrant sur la transition de l'école secondaire au collège communautaire.

C'est le Conseil de l'éducation de la ville de North York et le Collège Seneca qui ont été les précurseurs de la jonction entre écoles et collèges en Ontario. En 1988, une équipe composée de trois personnes représentant l'école secondaire Georges Vanier et le Collège Seneca ont examiné l'expérience américaine en vue de supprimer l'écart entre les programmes d'études des écoles secondaires et ceux des collèges.

Le Collège Seneca a réussi à établir un modèle détaillé d'élaboration des programmes qui surpassait de loin ses objectifs initiaux. Une fois mis en place, le modèle a servi de base à l'élaboration de programmes dans six secteurs professionnels, dès la première année. Il a également joué un rôle catalyseur dans l'élaboration d'autres modèles et projets de jonction dans la province<sup>11</sup>.

En 1990, le ministère de l'Éducation et le ministère des Collèges et Universités ont participé officiellement à la jonction en créant une directive intitulée *Plan du programme de jonction écoles-collèges*<sup>12</sup>. Le ministère de l'Éducation a également distribué près de 900 000 \$ à des conseils scolaires distincts pour appuyer les activités de jonction. Le *Plan du programme de jonction écoles-collèges* énonce un certain nombre d'avantages prévus pour la jonction entre écoles et collèges en Ontario :

---

<sup>11</sup> Oppenheimer, J., «Articulation: Closing the Gap Between Schools and Colleges», *Education Today*, (sept./oct. 1992) (publié par l'Association des conseils scolaires publics de l'Ontario, Toronto), p. 13.

<sup>12</sup> Ontario, ministère de l'Éducation et ministère des Collèges et Universités, *Plan du programme de jonction écoles-collèges*, Toronto, ministère de l'Éducation et ministère des Collèges et Universités, Ontario, janvier 1990.

Une articulation améliorée, grâce à la jonction entre les écoles secondaires et les collèges, profite aux élèves, aux établissements d'enseignement participants et à la société en général.

Pour les élèves, la jonction peut permettre ce qui suit :

- augmenter la motivation de terminer les études secondaires car elle offre un objectif bien défini;
- augmenter l'accès aux programmes collégiaux en offrant une meilleure information pour la planification de l'éducation et des carrières;
- assurer une préparation adéquate pour l'admission aux programmes collégiaux et la réussite des élèves;
- améliorer l'estime de soi et offrir de plus grandes possibilités de bien gagner sa vie.

Pour les établissements d'enseignement, la jonction peut permettre ce qui suit :

- donner l'impulsion à l'amélioration des cours et des programmes;
- offrir des occasions de perfectionnement au corps enseignant et au personnel administratif;
- offrir une meilleure information pour la planification à long terme;
- faciliter le recrutement dans les programmes où le taux d'inscription est faible.

Pour la société en général, la jonction peut permettre ce qui suit :

- promouvoir le développement du potentiel humain dans toute sa plénitude en augmentant le taux de persévérance dans les écoles secondaires et les collèges et en encourageant les femmes à s'orienter davantage vers les métiers non traditionnels en grande demande sur le marché du travail;
- augmenter l'efficacité des systèmes d'éducation en réduisant les chevauchements et en partageant les ressources;
- augmenter la productivité des personnes qui sont très bien préparées sur le plan professionnel;
- réduire la pénurie de travailleuses et de travailleurs dont on a grandement besoin dans les métiers spécialisés<sup>13</sup>.

Une analyse<sup>14</sup> des 44 ententes qui existaient en 1990 et 1991 a indiqué que ces ententes incluaient un(e) ou plusieurs des activités/éléments suivants :

- partage des installations ou du personnel enseignant
- élaboration d'ensemble de cours

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>14</sup> Oppenheimer, J., «Articulation: Closing the Gap Between Schools and Colleges», p. 14.

- planification conjointe des programmes d'études, évaluation et agrément
- prestation de programmes coopératifs
- recherche

En 1993, le ministère de l'Éducation et de la Formation a fait parvenir une demande de renseignements sur les activités de jonction aux conseils scolaires dont les projets de jonction étaient à l'origine financés par le ministère<sup>15</sup>. Les résultats de ce sondage ont indiqué que plus de 50 conseils scolaires et de 22 collèges avaient au moins un projet de jonction. De ces projets, la plus haute concentration se trouvait au Centre-Sud de l'Ontario au sein des conseils scolaires et collèges de grande taille et de taille moyenne, et la plus faible au Nord de l'Ontario au sein des petits conseils scolaires et collèges, et des écoles secondaires de langue française.

Au printemps de 1994, le ministère a fait parvenir une autre demande de renseignements sur les activités de jonction, cette fois-ci, à tous les conseils scolaires de la province. Les résultats de cette demande sont traités dans la prochaine section du présent chapitre.

---

<sup>15</sup> Ontario. Secrétariat du projet écoles-collèges, *Schools/Colleges Linkages Initiatives/Projets de jonction écoles-collèges*, Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, mai 1993.

## II Types d'activités : que se passe-t-il en Ontario?

En ce moment, les projets de jonction écoles-collèges en Ontario varient grandement sur les plans de la portée, de la complexité et du nombre d'années d'existence. La plus récente demande de renseignements présentée au printemps de 1994 par le ministère de l'Éducation et de la Formation aux conseils scolaires dénote une vaste gamme d'activités, depuis les liaisons entre une seule école secondaire et un campus collégial particulier, jusqu'aux liaisons entre plusieurs conseils scolaires et plusieurs collèges, en passant par les liaisons entre plusieurs collèges et un seul conseil. L'orientation de la jonction ou du projet peut également varier, allant du partage de renseignements sur les programmes d'un collège ou d'une école ou de leur promotion, jusqu'à un grand nombre d'ententes de jonction officielles entre un conseil et un ou plusieurs collèges. La durée et l'expérience varient. En effet, il y a les ententes de jonction officielles qui existent depuis six ans entre le Collège Seneca et le Conseil de l'éducation de la ville de North York, les ententes/relations en voie de développement entre conseils de l'éducation et collèges et, enfin, les situations sans aucune activité. En ce qui concerne l'intensité des efforts déployés, la participation aux projets de jonction varie d'un seul projet entre une école secondaire et un collège, jusqu'à 65 projets et activités de jonction dans des collèges<sup>16</sup>.

Les projets de jonction sont concentrés dans le Sud de l'Ontario. Le tableau 1 offre un aperçu des niveaux d'activités.

Tableau 1  
Projets de jonction écoles-collèges en Ontario par région<sup>17</sup>

<u>Région</u>	<u>Nombre de projets</u>
Ouest de l'Ontario	18
Centre de l'Ontario	96
Est de l'Ontario	21
Centre-Nord de l'Ontario	16
Nord-Est de l'Ontario	6
Nord-Ouest de l'Ontario	2
Total	159

On peut fournir de nombreuses raisons pour expliquer le niveau et la distribution des activités, mais la plus exacte, semble-t-il, est que l'articulation a pris racine et a persisté auprès des conseils

---

<sup>16</sup> Voir The Centre for Instructional Development, *Centennial College of Applied Arts & Technology Articulation Agreements*, Toronto, Collège Centennial, mai 1994.

<sup>17</sup> Sondage sur les projets d'articulation, printemps 1994.

de taille moyenne et de grande taille qui jouxtent des collèges de grande taille et de taille moyenne. Dans leur document intitulé *Plan du programme de jonction écoles-collèges*<sup>18</sup>, les ministères ont proposé trois principaux éléments :

- un comité coordonnateur du programme Jonction écoles-collèges
- un coordonnateur des collèges
- un coordonnateur des conseils

Aux étapes initiales de la jonction, certains conseils et collèges de grande taille et de taille moyenne ont pu, à l'aide d'un financement limité (variant entre 10 000 \$ et 30 000 \$ par conseil) offert par le ministère de l'Éducation, engager les ressources nécessaires pour devenir les champions de la jonction à l'échelon local et cela a fonctionné. Les petits conseils et collèges ont eu beaucoup plus de difficultés. Comme les contraintes sur le financement de l'éducation en Ontario ont été resserrées durant la période de 1992 à 1994, il était visiblement difficile de fournir des ressources pour lancer le processus ou pour l'appuyer.

Cela étant dit, la plupart des activités de jonction qui ont connu du succès sont le résultat des efforts du personnel des conseils et des collèges qui sont devenus les champions de la jonction dans leur région. Les discussions et les entrevues menées auprès des personnes engagées dans les projets de jonction nous révèlent clairement le degré de leur engagement. Deux citations, en particulier, dénotent l'esprit des personnes activement engagées dans ces projets. Une personne a fait remarquer ce qui suit :

«Même au sein des conseils de grande taille, la majeure partie du travail du personnel enseignant des écoles secondaires qui s'est engagé dans les projets de jonction se fait après 16 heures.»  
[traduction libre]

Une autre personne a prétendu qu'il fallait surtout avoir une foule de permissions pour poursuivre les initiatives locales.

Cet esprit ancré dans le personnel enseignant des écoles secondaires et des collèges émane de leur expérience et de leur réussite personnelle auprès des élèves qui, lorsqu'on leur offre des voies précises à travers ce qu'ils perçoivent comme un véritable dédale, suivent ces voies et parviennent souvent à destination. L'emboîtement des cours de deuxième cycle au secondaire et de première année au collège par le personnel enseignant des écoles secondaires et des collèges contribue à la réussite des élèves. Ces enseignantes et enseignants et d'autres membres du personnel des écoles secondaires et des collèges communautaires sont des champions convaincus de la jonction!

---

<sup>18</sup> Ontario, ministère de l'Éducation et ministère des Collèges et Universités, *Plan du programme de jonction écoles-collèges*.

Cependant, la jonction évolue et est passée d'une activité bénévole, particulièrement en ce qui concerne le personnel enseignant des collèges, à une activité d'une plus grande portée et plus complexe qui demande davantage de temps. On est arrivé au point où, en ce qui concerne la portée et la diversité de la jonction, il est nécessaire d'investir encore plus d'efforts que ceux déployés jusqu'à présent pour l'appuyer. Il est important qu'il y ait une collaboration et une souplesse à différents niveaux, un financement adéquat et une responsabilité bien définie. Les recommandations présentées au chapitre 4 du présent rapport visent à élargir et à améliorer le travail déjà commencé, tout en réduisant la charge de travail de chacun des bénévoles.

En 1993 et en 1994, le ministère de l'Éducation et de la Formation a envoyé des demandes de renseignements sur la jonction. En 1993, les demandes ont été acheminées aux conseils dont les projets étaient financés par le ministère. En 1994, les demandes ont été envoyées à tous les conseils scolaires. Les réponses aux demandes de 1994 témoignent des nombreux efforts qui ont été déployés, mais presque la majorité des projets avaient une orientation principale qui se classait dans une ou l'autre de cinq catégories. Ces catégories ne sont pas parfaitement étanches, mais en lisant la description des projets et en notant la principale orientation, il a été possible de les classer dans l'une des catégories suivantes<sup>19</sup> :

- échange d'information et services de soutien
- collaboration et harmonisation au niveau des programmes d'études
- option(s) de carrière
- accès des élèves
- partage des ressources

## Tableau 2

### Projets de jonction classés selon leur orientation

<u>Orientation du projet</u>	<u>Nombre de projets</u>
<b>Échange d'information et services de soutien</b>	<b>33</b>
<b>Collaboration et harmonisation au niveau des programmes d'études</b>	<b>73</b>
<b>Option(s) de carrière</b>	<b>15</b>
<b>Accès des élèves</b>	<b>27</b>
<b>Partage des ressources</b>	<b>11</b>
<b>Total</b>	<b>159</b>

---

<sup>19</sup> Il est important de noter que, quoique de nombreux projets classés dans une seule orientation possédaient un certain nombre d'éléments, l'orientation principale était bien définie.

### 1. *L'échange d'information et les services de soutien*

Cette catégorie, qui comprend 33 des 159 projets, mettait l'accent sur l'échange d'information et sur les services de soutien comme pivot d'une jonction réussie et comprenait ce qui suit :

- utilisation efficace du comité coordonnateur de la jonction
- conférences/ateliers sur la jonction
- processus de recommandation pour les élèves en difficulté
- échange de renseignements imprimés ou informatisés
- inclusion de liens communautaires, professionnels et industriels dans l'échange d'information
- représentantes et représentants des écoles secondaires siégeant aux comités consultatifs des programmes collégiaux et vice-versa.

Presque tous les projets de jonction écoles-collèges font appel à un comité coordonnateur composé de personnes provenant des deux secteurs, que l'on appelle habituellement le comité coordonnateur de la jonction/articulation. Puisque l'échange d'information a été à l'origine de ces comités, presque tous les projets comprenaient cet élément. Il est important de noter que des 159 projets, seulement 33 ont mis l'accent sur l'échange d'information. Il existe de nombreuses explications de ce phénomène, mais la plus logique est que, comme l'échange d'information constitue le fondement du processus de jonction, soit que ces projets en sont au stade initial, soit que l'échange d'information est devenu le style dominant du partenariat. Ce dernier point est important parce qu'on ne devrait jamais sous-estimer ou prendre à la légère l'échange actif d'information entre deux niveaux. Sans une telle communication, rien ne peut arriver. En tant que processus dirigé par l'échelon local et caractérisé par l'engagement du personnel local/communautaire/enseignant, les activités et les projets étroitement liés à l'échange des renseignements peuvent également être l'orientation la plus efficace pour certains conseils et collèges.

L'entente multi-conseils conclue entre le Collège Loyalist et les conseils suivants illustre une utilisation particulièrement efficace de l'échange d'information<sup>20</sup> :

- le Conseil de l'éducation du comté de Hastings
- le Conseil de l'éducation du comté de Prince Edward
- le Conseil d'écoles séparées catholiques de Hastings-Prince
- le Conseil de l'éducation de Northumberland-Clarington
- le Conseil de l'éducation du comté de Lennox et Addington

---

<sup>20</sup> Les renseignements sur les projets d'articulation entre les écoles et les collèges ont été soit résumés, soit tirés directement des rapports envoyés au ministère de l'Éducation et de la Formation au printemps de 1994. Tous les efforts ont été déployés pour assurer l'exactitude ou l'utilisation exacte de ce matériel.

- le Conseil de l'éducation du comté de Frontenac

Dans le cadre de cette activité de jonction, à laquelle participent un collège et six conseils dominés par des communautés rurales réparties sur de grandes distances, le collège, par le biais d'un comité coordonnateur, a joué le rôle de chef de l'information. Pour offrir et maintenir sa collaboration, le collège a fourni le «soutien de secrétariat» et effectué les démarches nécessaires pour regrouper sept établissements distincts. Le comité coordonnateur s'est réuni régulièrement, s'est orienté vers l'action et a obtenu des résultats concrets tels que le *Females in Technology Camp* et un programme de mentorat dans le cadre duquel de récents diplômées et diplômés du Collège Loyalist guident, de façon planifiée et systématique, les élèves du secondaire de la région. Par suite du rôle de direction qu'il a joué et des résultats concrets qu'il a obtenus par l'entremise du comité mixte de direction, le Collège Loyalist a créé un rôle important avec ces conseils pour ce qui est de la liaison au niveau des programmes d'études. Ainsi, en créant une assise solide d'échange d'information, le Collège Loyalist a pu établir une liaison efficace au niveau des programmes d'études entre ces conseils. Cela a permis, en retour, de définir la base de toute collaboration ou harmonisation permanente entreprise conjointement au niveau des programmes d'études.

Dans le cadre d'un autre projet engageant la participation d'un conseil, le Conseil des écoles catholiques du Grand Toronto et quatre collèges communautaires, à savoir le Collège Centennial, le Collège George Brown, le Collège Humber et le Collège Seneca, l'échange d'information sert à faciliter le passage des élèves en difficulté de l'école au collège. Le dialogue entre le personnel des services d'orientation et d'éducation de l'enfance en difficulté du conseil de l'éducation et le personnel des collèges chargé de l'enseignement aux personnes ayant des besoins particuliers a permis de préciser ce qu'on entend par «en difficulté» dans chaque secteur. Au cours de cet échange entre les collèges et le conseil, on a découvert que le terme «en difficulté» revêtait une signification différente dans les deux secteurs. Dans les collèges, le terme «en difficulté» se rapporte aux étudiantes et étudiants qui ont des difficultés d'apprentissage, qui souffrent d'un handicap physique ou qui sont malentendants et qui sont en mesure de suivre les programmes ordinaires des collèges. Dans les conseils scolaires, le terme «en difficulté» s'applique aux élèves souffrant des handicaps mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux élèves handicapés par un retard de développement. L'échange a donc permis d'améliorer la communication au sujet des services de soutien et des possibilités des programmes offerts par les collèges.

Parmi les initiatives portant sur les élèves «en difficulté», mentionnons particulièrement :

- l'élaboration, par le corps enseignant des écoles et des collèges, d'un formulaire d'information anecdotique que l'élève remettra au collège au moment de l'entrevue initiale avant l'admission et le test de placement. Cette mesure

permet à l'élève en difficulté de développer une autonomie sociale, élément essentiel à la réussite dans un milieu collégial;

- l'élaboration, par l'école secondaire Bishop Marrocco/Thomas Merton et le Collège George Brown, d'une entente visant à créer un lien entre les programmes d'études, le corps enseignant, les élèves du secondaire et les étudiantes et étudiants des collèges dans le but de faciliter la transition de l'école au collège des élèves ayant des troubles du développement.

Dans le cadre d'un autre projet engageant la participation d'un seul conseil et de plusieurs collèges, le Conseil de l'éducation de Northumberland-Clarington et le Collège Durham, le Collège Sir Sandford Fleming et le Collège Loyalist se sont réunis pour élaborer des renseignements à l'intention du personnel et des élèves au sujet des possibilités offertes aux élèves du secondaire aux trois collèges. Sous la houlette d'un comité coordonnateur, les échanges, les présentations et les démonstrations ont permis de sensibiliser davantage les élèves aux programmes des collèges et d'augmenter leurs connaissances à cet égard.

Dans un ensemble de projets faisant appel à un seul conseil et à un seul collège, le Collège Conestoga et le Conseil de l'éducation du comté de Wellington ont créé une série de projets visant à offrir aux élèves et aux conseillères et conseillers la possibilité d'obtenir des renseignements à jour, d'échanger de l'information et d'offrir un service direct aux écoles secondaires par le biais d'ateliers et de présentations. Le programme de renseignements sur les collèges offre aux élèves la possibilité de visiter le collège et de faire l'expérience de la vie collégiale.

Le projet intitulé *Life after OSSD* est une coentreprise entre le Conseil de l'éducation du comté de Wellington et le Conseil d'écoles séparées catholiques du comté de Wellington, le monde des affaires et l'industrie, l'Université de Guelph et le Collège Conestoga. Par le biais d'une série d'ateliers et de présentations, les élèves sont informés de toutes les options qui seront mises à leur disposition lorsqu'ils auront terminé leur secondaire.

À Ottawa, La Cité collégiale et le Conseil des écoles catholiques de langue française d'Ottawa-Carleton organisent des journées annuelles d'orientation à l'intention des élèves intéressés à fréquenter La Cité. Ces séances mettent l'accent sur la persévérance scolaire et sur la transition de l'école au collège.

À Sault Ste. Marie, un comité coordonnateur composé de représentantes et représentants du Collège Sault, du Conseil de l'éducation de Sault Ste. Marie, du Conseil d'écoles séparées catholiques de Sault Ste. Marie et du Conseil de l'éducation de Central Algoma ont mis en branle la création d'un centre communautaire d'information sur les professions.

## 2. *La collaboration et l'harmonisation au niveau des programmes d'études*

L'un des éléments clés d'une jonction couronnée de succès est la création de voies bien définies entre les cours du secondaire et les programmes collégiaux. Une collaboration et une harmonisation efficaces au niveau des programmes signifie que les connaissances acquises par les élèves à l'école secondaire préparent ces élèves à satisfaire aux conditions d'admission à un programme collégial. Dans le cadre du processus de jonction, les représentantes et représentants des collèges et des écoles secondaires tentent de conclure des ententes par écrit qui abordent la question des ponts entre les programmes d'études et des écarts entre les programmes auxquels pourraient devoir faire face les élèves du secondaire. Par exemple, des ponts existent lorsqu'un élève qui suit un ou plusieurs cours particuliers passe en douceur au prochain niveau; p. ex. les diplômées et diplômés du programme d'aviation du Conseil d'Etobicoke du North Albion Collegiate peuvent s'inscrire aux programmes d'aviation civile du Collège Georgian, ou les élèves du Conseil d'Etobicoke qui terminent une combinaison de cours requis (préparation alimentaire - études commerciales, anglais, mathématiques - affaires et commerce et consommation) et les cours recommandés peuvent avoir droit à une équivalence de cours à la School of Hospitality du Collège Humber.

Un continuum des programmes d'études entre les cours d'anglais et de communication et les cours de mathématiques des écoles secondaires et postsecondaires est un élément indispensable à la réussite au collège. Par exemple, le personnel enseignant des écoles secondaires du Conseil des écoles catholiques du Grand Toronto et le personnel enseignant des collèges de la communauté urbaine de Toronto travaillent ensemble à l'élaboration d'un cours préparatoire d'anglais - niveau collégial et d'un cours préparatoire de mathématiques pour la technologie - niveau collégial. Les élèves de 12<sup>e</sup> année au niveau général qui terminent ces programmes seront bien préparés aux cours d'anglais et de mathématiques - niveau collégial.

Comme l'indique le tableau 2, la grande majorité des projets (73) mettent l'accent sur la collaboration et l'harmonisation au niveau des programmes d'études. Il s'agit là d'une statistique importante : les études effectuées aux États-Unis et les commentaires exprimés par des coordonnatrices et coordonnateurs chevronnés de la province confirment que «les points fondamentaux de la jonction sont les programmes et l'harmonisation des programmes<sup>21</sup>.» [Traduction libre] Ces chiffres révèlent que la jonction entre les écoles et les collèges de l'Ontario évolue bien malgré la nature à forte densité de main-d'oeuvre de cette activité.

Un projet permanent entre le Conseil de l'éducation du comté de Frontenac, le Collège St. Lawrence, le Collège Loyalist et le Kemptville Agricultural College comprend les programmes de jonction suivants : science du comportement, activités créatives, affaires et commerce, architecture paysagère, droit et sécurité, pré-gérontologie, tourisme et accueil et technologie vétérinaire, lesquels sont offerts dans les huit écoles secondaires du comté. Ces programmes sont

---

<sup>21</sup> Entrevue avec un coordonnateur de l'articulation.

mis à la disposition de tous les élèves, peu importe où est située leur école. Les élèves peuvent choisir un programme pertinent à la spécialité choisie et ouvrant droit à trois ou quatre crédits pendant le semestre. L'élaboration du cours se fait en contact permanent avec le personnel de l'école secondaire et le personnel du collège afin d'assurer la continuité pour les élèves entre le programme de l'école secondaire et celui du collège.

Dans la région de York, un comité coordonnateur composé de représentantes et représentants du Conseil de l'éducation de la région de York et du Collège Seneca a mis au point une entente à l'échelle du conseil relativement aux études commerciales. Les diplômées et diplômés de la région de York ont maintenant la possibilité de bénéficier d'une équivalence de cours dans les programmes d'études commerciales du Collège Seneca.

En vertu d'une entente entre le Conseil de l'éducation du comté de Simcoe et le Collège Georgian, on a examiné les programmes des écoles secondaires et repéré ceux qui ont mené à une réussite scolaire dans le programme d'études de comptabilité d'entreprise et de gestion des entreprises/comptabilité au collège. On a également repéré les programmes du secondaire qui augmenteront les chances de réussir les programmes en administration dans le domaine général, juridique et médical. Les programmes du secondaire de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> années que les élèves ont terminés avec succès avec une note de 70 pour 100 ou plus et les CPO qu'ils ont terminés avec une note de 60 pour 100 ou plus ont aussi été repérés et permettront aux élèves qui font une demande d'admission au Collège Georgian de bénéficier d'exemptions de cours.

Aux termes d'une entente entre le Conseil de l'éducation du comté d'Oxford et le Collège Fanshawe, six écoles secondaires du comté d'Oxford et le collège offrent la possibilité de choisir le cours préféré dans un ensemble de programmes du secondaire portant sur les domaines suivants :

- Techniques de construction
- Électricien/techniques des sciences de l'ingénierie
- Techniques électroniques - robotique/contrôle industriel
- Techniques - force motrice - essence/diesel
- Techniques - force motrice - commercialisation des pièces
- Techniques de fabrication
- Techniques métallurgiques

Pour faciliter ces projets et ententes, le corps enseignant des écoles secondaires et des collèges ont remanié les programmes d'études, élaboré du matériel-ressource et encouragé le renforcement des connaissances et la prise de conscience mutuelle des milieux.

Au Conseil de l'éducation de la ville de Windsor, une entente de jonction entre le conseil et le Collège St. Clair a été élaborée pour le Programme d'apprentissage combiné aux cours dans les écoles secondaires (ACCES) pour les métiers suivants : découpage de précision des métaux, métiers dans le domaine de la force motrice et cuisinier. Ce projet vise à répondre au besoin

d'augmenter la persévérance scolaire dans les écoles et les collèges en offrant l'élaboration de programmes d'études et l'instruction coordonnés. Il permet aux élèves d'obtenir, au cours d'une période de trois ans, leur diplôme de 12<sup>e</sup> année (diplôme d'études secondaires de l'Ontario) tout en gagnant un salaire et en accumulant des heures d'apprentissage pour leur certificat de qualification.

En vertu d'une entente entre le Conseil de l'éducation du comté de Wentworth et le Collège Mohawk, des équipes mixtes de planification ont amené des représentants et représentantes des secteurs de programmes suivants :

- Fabrication et conception - La possibilité de choisir le cours préféré sera accordée aux élèves qui ont satisfait aux exigences particulières.
- Informatique - Les élèves qui ont des crédits pour le cours en informatique - niveau supérieur peuvent avoir droit à une exemption des cours d'initiation à l'informatique du collège.
- Entrepreneuriat - L'interaction et le partage du matériel d'enseignement et d'apprentissage faciliteront la transition des élèves au cours sur la petite entreprise du collège.
- Mathématiques - Une exemption peut être accordée pour les cours de mathématiques du collège aux élèves qui ont atteint ou dépassé les normes convenues.

Un suivi auprès des élèves du comté de Wentworth confirme les effets positifs de ces programmes de jonction.

Dans l'Est de l'Ontario, le Collège Loyalist et ses partenaires :

- le Conseil de l'éducation du comté de Hastings
- le Conseil de l'éducation du comté de Prince Edward
- le Conseil d'écoles séparées catholiques de Hastings-Prince
- le Conseil de l'éducation de Northumberland-Clarington
- le Conseil de l'éducation du comté de Lennox et Addington
- le Conseil de l'éducation du comté de Frontenac

ont signé 11 ententes de jonction mettant l'accent sur les conditions d'admission aux programmes du collège et sur le choix le plus approprié de cours du secondaire à suivre pour pouvoir s'inscrire à des programmes particuliers du collège, notamment : technologie de l'architecture, ventes commerciales, technologie du génie chimique, technologie du génie civil, éducation de la petite enfance, techniques de génie électronique, écotecnologie, systèmes d'information, techniques de fabrication mécanique, animation en loisirs et journalisme.

De même, le Collège Niagara et le Conseil de l'éducation de Niagara-Sud ont signé 10 ententes renfermant ce qui suit :

- une description des aptitudes aux études requises pour réussir au collège
- l'ensemble des cours recommandés en vue d'une carrière précise
- les expériences recommandées avec les programmes coopératifs
- la stipulation des critères relatifs au crédit avancé/progression accélérée
- des renseignements sur les carrières à l'intention du personnel d'orientation

Dans ce cadre, chacune des écoles secondaires dispose d'au moins deux ententes, tandis que plusieurs disposent de cinq ou six ententes portant sur les programmes suivants : techniques culinaires, soins infirmiers, techniques de fabrication, techniques de fabrication mécanique, administration des affaires, gestion de détail, ventes commerciales, électronique, éducation de la petite enfance, horticulture et aménagement intérieur.

### **3. *L'examen des options collégiales et des carrières***

Ces types d'activités de jonction offrent aux élèves du secondaire la possibilité d'examiner le collège en tant qu'option, d'examiner les programmes collégiaux et les possibilités de carrière qu'ils offrent et de bien se préparer à entrer au collège.

Ces types d'activités sont bien représentés dans les réponses au sondage et englobent ce qui suit :

- l'élaboration d'un programme d'études qui fournit des renseignements sur le collège et les carrières aux élèves du secondaire;
- la diffusion aux élèves ou à leurs parents de matériel de jonction ou de promotion portant sur les programmes du collège, p. ex. affiches, vidéos, brochures;
- les activités de liaison du collège aux écoles secondaires et au collège, telles que les classes simulées ou une séance d'orientation à l'intention d'élèves particuliers du secondaire;
- des cours magistraux par conférencière ou conférencier invité donnés par les enseignants et enseignantes du collège et les élèves des écoles secondaires;
- les tests de placement du collège;
- le partage des ressources, du corps enseignant et des installations par les conseils et les collèges; p. ex. au cours des journées d'orientation.

Le Conseil des écoles catholiques du Grand Toronto, avec la collaboration des collèges Centennial, George Brown, Humber et Seneca, a lancé la création de programmes d'exploration de carrières pour les élèves de 9<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup> années. Le personnel enseignant des écoles secondaires et des collèges ont travaillé ensemble à l'élaboration de modules d'exploration de carrières portant sur les études commerciales, l'art dramatique et les arts visuels, à l'intention des

élèves de 9<sup>e</sup> année. Une série semblable est prévue pour les élèves de 10<sup>e</sup> année avec des modules d'exploration de carrières en mathématiques, en sciences et en technologie. L'un des avantages importants de cette démarche est l'intégration de modules pertinents d'exploration de carrières dans des sujets ou secteurs de programmes précis en 9<sup>e</sup> année, moment où il est possible que les élèves songent à abandonner les matières requises pour être admis aux programmes postsecondaires et y réussir.

Dans des projets engageant la participation du Conseil de l'éducation de North York et des collèges Seneca et Humber, un grand nombre d'activités étudiantes servent à promouvoir les renseignements sur les carrières et la sensibilisation aux carrières. Les activités sont planifiées en tenant compte des besoins des différents niveaux scolaires et groupes d'étudiantes et d'étudiants (p. ex. éducation des adultes, éducation spéciale). On y retrouve, entre autres, ce qui suit :

- Des ateliers de promotion de carrières pour les élèves de 10<sup>e</sup> année
- Des ateliers d'information à l'intention des adultes
- Des séances d'information générale et des visites des collèges
- Des séances sur l'éducation spéciale
- Des séances sur l'enseignement coopératif
- Des ateliers sur l'aptitude à la prise de notes et aux études
- Des ateliers sur un programme particulier, comprenant des classes simulées, des discussions en groupe avec des employeurs et des diplômées et diplômés, des groupes d'étudiantes et d'étudiants
- L'accès aux installations du collège, y compris les laboratoires de science, les laboratoires de réservations de voyages, les systèmes d'information géographique

En outre, le corps enseignant et les étudiantes et étudiants des collèges vont dans les classes des écoles secondaires en tant que conférencières et conférenciers invités et personnes-ressources.

Les projets de jonction permanents et couronnés de succès entre le Collège Loyalist et les conseils suivants :

- le Conseil de l'éducation du comté de Hastings
- le Conseil de l'éducation du comté de Prince Edward
- le Conseil d'écoles séparées catholiques de Hastings-Prince
- le Conseil de l'éducation de Northumberland-Clarington
- le Conseil de l'éducation du comté de Lennox et Addington
- le Conseil de l'éducation du comté de Frontenac

ont abouti à la création d'un programme intitulé *Females in Technology Camp*. Dans le cadre de ce programme, des filles de 10<sup>e</sup> année sont choisies parmi 18 écoles secondaires de ces conseils pour venir passer trois jours au Collège Loyalist et assister à des ateliers pratiques portant sur six différents domaines de la technologie. L'intérêt suscité et le succès remporté par cette activité dans les écoles secondaires ont fait doubler le taux d'inscription au programme en 1994.

Dans un projet auquel participent le Collège Algonquin et le Conseil de l'éducation de Carleton, le Conseil de l'éducation d'Ottawa et le Conseil des écoles séparées catholiques d'Ottawa, intitulé *The Algonquin Connection*, on a conçu un programme de cinq jours fondé sur l'expérience à l'intention des élèves du niveau général. Ce programme regroupe les ressources des conseils scolaires et des départements d'accueil et de tourisme, de floriculture commerciale et d'horticulture et d'automobile en vue d'accroître les possibilités d'enrichissement des élèves du secondaire. Les élèves passent du temps au collège et visitent également des entreprises locales, ce qui leur permet de se rendre compte des possibilités de carrières et de déterminer si elles ou ils veulent poursuivre leurs études.

#### 4. *L'accès et la réussite*

*Vision 2000*, l'examen détaillé de 1990 du mandat des collèges de l'Ontario, prônait «la qualité et les possibilités» et «l'accès et la réussite»<sup>22</sup>. L'examen a révélé qu'on accordait peu de soutien au point de vue voulant que les collèges deviennent des organismes plus exclusifs; en fait, on s'entendait pour dire qu'ils devraient être plus ouverts. Récemment, un document du Conseil ontarien des affaires collégiales<sup>23</sup> a souligné l'importance de l'équité d'accès pour atténuer le syndrome de la porte tournante. Établissant un lien entre l'accès et la persévérance scolaire et la réussite, ce document recommande une meilleure orientation des élèves, une meilleure évaluation, de meilleurs programmes préparatoires et de rattrapage, un meilleur suivi des élèves et de meilleures initiatives de jonction avec le réseau scolaire.

Les questions de l'accès au collège et de l'équité d'accès ont été examinées à fond dans un document de principes du Comité des responsables de l'accès de l'Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (ACAATO), qui définit l'accès comme suit :

La mission première d'un collège communautaire polyvalent est d'assurer l'accès à ses programmes et services par tous les membres de la communauté qu'il dessert pour que ceux-ci puissent en profiter.

---

<sup>22</sup> Ontario, Conseil ontarien des affaires collégiales, *Vision 2000 : Qualité et possibilités, Examen du mandat des collèges de l'Ontario*, Toronto, ministère des Collèges et Universités, 1990.

<sup>23</sup> Ontario, Groupe de travail sur la rétention scolaire, *Achieving Educational Excellence: Strategies for Student Success*. Livre vert préparé par le Groupe de travail sur la rétention scolaire, Comité directeur de la restructuration des collèges, 1993.

L'accès signifie que les étudiantes et étudiants ont des chances égales de s'inscrire aux programmes et d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés<sup>24</sup>.

Le groupe de travail qui a étudié la question de l'accès pour le comité consultatif a cerné plusieurs types et niveaux d'obstacles à la réussite scolaire que l'on pourrait aborder dans le contexte des écoles et des collèges :

- préalables non précisés
- incapacité de satisfaire aux critères d'admission aux programmes
- manque de préparation
- obstacles financiers
- non disponibilité des programmes collégiaux pour les élèves qui ont principalement des crédits généraux ou de base
- obstacles pour les élèves en difficulté
- manque de connaissance du personnel enseignant des écoles secondaires au sujet des programmes collégiaux

Comment s'occupe-t-on de ces questions? Disons brièvement que les 159 projets actuels de jonction entre écoles et collèges ont tous eu comme but implicite d'améliorer l'accès des élèves aux programmes; un nombre important d'entre eux (25/159) accordent la priorité à cette question.

À titre d'exemple, un programme de partenariat en éducation a été créé entre le Conseil d'écoles séparées catholiques de la région de Durham, le Conseil de l'éducation de Durham et le Collège Durham, dans le cadre duquel les trois établissements participent à l'élaboration conjointe des politiques, procédures et pratiques en éducation. Chacun des partenaires dans la région de Durham a contribué à rehausser l'offre conjointe des cours et des services à l'intention des adultes, notamment par la création de deux bureaux d'information, un à chaque extrémité de la région, pour faciliter la réintégration des adultes dans le processus éducatif.

Dans un autre projet faisant appel au Collège Humber et aux conseils suivants :

- le Conseil de l'éducation de la ville d'Etobicoke
- le Conseil de l'éducation de la ville de York
- le Conseil des écoles catholiques du Grand Toronto
- le Conseil de l'éducation de Niagara-Sud
- le Conseil de l'éducation de la ville de North York

---

<sup>24</sup> Ontario, Comité des responsables de l'accès, *Access & Student Success in the 90's*, Toronto, Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, mai 1993, p. 4.

- le Conseil de l'éducation du comté de Victoria

un projet de transition en matière d'aptitudes génériques a été créé pour faciliter la transition de l'école secondaire au collège des élèves qui avaient besoin d'aide pour développer les capacités de lecture, d'écriture et au calcul requises pour réussir aux programmes collégiaux.

Ce projet met les tests de placement du Collège Humber en communication en anglais, en mathématiques pour la technologie et en mathématiques pour les affaires à la disposition des élèves du secondaire dans les écoles pilotes intéressées. Les objectifs du projet sont les suivants : communiquer clairement aux écoles secondaires quels sont les niveaux de lecture, d'écriture et de calcul requis pour réussir les programmes collégiaux; offrir une activité interactive d'autoévaluation pour aider les élèves du secondaire à déterminer s'ils sont bien préparés pour le collège dans ces domaines; étudier l'efficacité de ces tests de placement adaptables, effectués par ordinateur, pour ce qui est de faciliter la transition au collège; et faciliter la discussion et le partage d'information entre le personnel enseignant des écoles secondaires et celui des collèges.

Un projet engageant la participation du Conseil de l'éducation de Sudbury, de la région couverte par le Traité Robinson Huron et du Collège Cambrian a été mis sur pied pour augmenter les taux d'accès, de persévérance scolaire et de réussite des élèves autochtones de la région couverte par le Traité Robinson Huron, ainsi que pour les préparer à jouer des rôles responsables, alors que les communautés des premières nations accèdent à l'autonomie gouvernementale. Intitulé le *Summer Leadership Program*, le programme s'adresse aux élèves autochtones de 10<sup>e</sup> et de 11<sup>e</sup> années, ainsi qu'aux élèves autochtones qui envisagent des études postsecondaires. On y met l'accent sur les aptitudes de direction, la planification des carrières, les aptitudes aux études, la sensibilisation culturelle et l'autonomie fonctionnelle. On fera appel à des méthodes qui reflètent les valeurs et les points forts des Autochtones pour atteindre les objectifs du programme.

Dans un projet du Conseil de l'éducation de la ville d'Etobicoke et du Collège Humber, les élèves du secondaire qui risquent d'abandonner leurs études sont mis en rapport avec des étudiantes et étudiants du collège qui suivent des cours de formation de déléguée ou délégué à la jeunesse, travailleuse ou travailleur social, travailleuse ou travailleur auprès des personnes ayant un handicap de développement et des cours de droit et d'administration de la sécurité. Un projet semblable engageant la participation du Collège Loyalist et des conseils suivants :

- le Conseil de l'éducation du comté de Hastings
- le Conseil de l'éducation du comté de Prince Edward
- le Conseil d'écoles séparées catholiques de Hastings-Prince
- le Conseil de l'éducation de Northumberland-Clarington
- le Conseil de l'éducation du comté de Lennox et Addington
- le Conseil de l'éducation du comté de Frontenac

intitulé *College Connection*, relie les membres du personnel du collège aux élèves des écoles secondaires des conseils, dès la 9<sup>e</sup> année, pour qu'ils s'échangent leurs préoccupations au sujet de la préparation au collège et de la réussite au niveau collégial.

Le Collège Algonquin et les conseils scolaires de la région d'Ottawa ont créé le *Programme collégial préparatoire à l'emploi* à l'intention des élèves qui suivent les cours du niveau de base dans le but de leur faciliter l'accès au Collège Algonquin. Ce programme de un an aide les élèves à se fixer des objectifs de carrière et à acquérir les compétences de travail nécessaires pour trouver un emploi. Les élèves suivent des cours d'informatique, de communication, d'autonomie fonctionnelle, de mathématiques et de planification de la carrière.

### 5. *Le partage des ressources et la prestation conjointe*

La mise en oeuvre réussie de la jonction mène inévitablement au partage des ressources et à la prestation conjointe des programmes<sup>25</sup>. Comme l'indique le tableau 2, 11 projets en cours s'inscrivent sous cette rubrique.

En vertu d'une entente entre le Conseil d'écoles séparées catholiques de la région de Waterloo et le Collège Conestoga, les enseignantes et enseignants du secondaire et leurs classes utilisent le matériel du collège et profitent de l'expérience des professeurs du Collège Conestoga de 10 à 15 heures par semestre. Les élèves ont ainsi l'occasion de mettre en pratique en classe les concepts théoriques qu'elles et ils ont appris en droit, en journalisme et en technologie des transports.

Le Collège Seneca et le Conseil de l'éducation de North York ont mis au point un programme qui offre aux élèves l'occasion de suivre un cours de niveau collégial pendant qu'ils fréquentent l'école secondaire. Les élèves qui suivent le cours *Psychology of Learning and Human Relations* (psychologie de l'apprentissage et relations humaines) (PSY 585) peuvent avoir droit à un crédit du secondaire et à une équivalence de cours en formation générale au Collège Seneca. Ce crédit du Collège Seneca s'applique à nombre d'autres programmes du collège. Autre exemple : les élèves qui étudient l'électronique dans une école du Conseil de l'éducation de Northumberland-Clarington peuvent suivre un cours donnant droit à deux crédits au Collège Durham. Au début, le cours était offert par le personnel du Collège Durham mais, à l'heure actuelle, c'est le personnel du conseil qui dispense le cours dans le laboratoire du collège.

À titre d'exemple de projet novateur de partage des ressources et de prestation conjointe, mentionnons celui du Conseil de l'éducation de la ville de York et du Collège Humber. Dans ce projet, un campus satellite a été installé par les deux partenaires au Collège Humber. Son objectif est d'encourager les élèves adultes du secondaire qui ont de 27 à 29 crédits à persévérer dans leurs études en leur permettant de commencer leur programme collégial tout en terminant leur diplôme

---

<sup>25</sup> Wilbur, Franklin P. et Leo M. Lambert, *Linking America's School and Colleges: Guide to Partnerships and National Directory*.

du secondaire. Tous les élèves doivent s'inscrire au programme du Collège Humber de la manière habituelle et doivent satisfaire à toutes les exigences du programme choisi, à l'exception du diplôme du secondaire. Le conseil se charge de fournir des enseignantes et enseignants du secondaire compétents pour la prestation du programme du secondaire sur les lieux mêmes du collège Humber. Au cours de la période de janvier à juin 1994, tous les élèves ont terminé leur programme du secondaire et presque tous prévoient de suivre le programme collégial. Bien que les élèves trouvent que le fait de travailler, de terminer leur secondaire et de suivre un programme collégial représente une lourde tâche, le taux d'inscription de nouveaux élèves au projet a doublé lors du semestre suivant.

### **III Conclusions : Qu'est-ce qui caractérise les projets de jonction en cours?**

La jonction écoles-collèges représente la création et le maintien de voies claires et discernables, visant l'accès et la réussite des élèves, grâce à l'alignement des programmes d'études, entre les écoles secondaires et les collèges communautaires.

Ces voies sont habituellement définies et étayées par des ententes officielles entre les établissements d'enseignement. Ces ententes appuient habituellement les élèves qui n'ont pas choisi l'université comme objectif immédiat.

Nous avons relevé les caractéristiques suivantes qui semblent être les principales dans les projets en cours décrits dans les sections précédentes.

#### **1. *La jonction écoles-collèges a évolué grâce aux champions locaux et aux partenariats locaux***

Les réseaux d'écoles élémentaires et secondaires et le réseau de collèges communautaires en Ontario sont très décentralisés. On peut attribuer une grande partie du succès de ces deux secteurs à leurs capacités de fournir des programmes à l'échelon local conformément à un ensemble général de lignes directrices ou de politiques provinciales. Dans les deux secteurs, des conseils locaux et des conseillères et conseillers scolaires sont responsables de la prestation des programmes à l'échelon local.

Dans le cas de la jonction écoles-collèges, cette responsabilité locale a été bien utile à l'élaboration initiale des processus et projets d'articulation. Certes, elle a donné naissance à une grande diversité de projets, mais la caractéristique la plus souvent rencontrée est l'adaptation des éléments qui, de l'avis des représentantes et représentants locaux des collèges et des écoles secondaires, contribueront à la réussite de leurs élèves. Ce qui est approprié ou nécessaire à Ottawa peut n'être pas du tout pertinent à Belleville. Ce qui répond aux besoins des élèves à Toronto ne conviendra peut-être pas aux élèves de Kingston ou de Windsor.

Ce qui frappe également, c'est la mesure dans laquelle la jonction dépend de ses champions locaux. Certes, la modeste somme d'environ 900 000 \$ versée en 1990 en guise de financement et

les quelques directives générales concernant l'établissement des processus et des ententes de jonction ont donné un certain élan aux projets à l'échelle de la province, mais ce sont les efforts déployés à l'échelon local et la réaffectation budgétaire ultérieure qui ont soutenu la croissance des projets pendant plus de six ans pour atteindre aujourd'hui 159 projets. Ce sont les champions locaux qui ont produit les nombreuses ententes de jonction entre les conseils et les collèges à l'échelon local.

Dans les grands conseils et collèges, les coordonnateurs et coordonnatrices de la jonction ont donné, de jour en jour, l'impulsion à l'élaboration des processus et projets d'articulation. De même, un certain nombre de conseils et de collèges de taille moyenne ont nommé un coordonnateur ou une coordonnatrice à plein temps ou à temps partiel. Ces personnes se sont concertées partout dans la province à l'occasion de réunions et de symposiums aux échelons local, régional et provincial. Une association de ces coordonnateurs et coordonnatrices a été créée en 1992, sous le nom de Ontario Articulation Network (OAN). Elle parrainera son troisième symposium provincial en novembre 1994.

L'OAN se réunit régulièrement et, bien qu'il se compose principalement de représentantes et représentants du Centre-Sud de l'Ontario, il a attiré des représentantes et représentants de l'Est et du Nord de l'Ontario. Il s'agit, en fait, d'un organisme des champions locaux. La restructuration de leurs établissements et les restrictions budgétaires ne leur ont pas toujours fait voir l'avenir d'un oeil optimiste, mais le groupe a survécu et est, dans une grande mesure, à l'origine des projets de jonction en cours en Ontario. La grande majorité de ces personnes sont des enseignantes et des enseignants ou d'anciens enseignantes et enseignants dont l'expérience pratique en classe a forgé l'engagement envers la jonction. Avec l'aide de leur propre établissement et personnel administratif, ils ont développé la jonction et l'ont portée au niveau important des programmes et du corps enseignant. Une grande partie du travail a été effectuée en dehors des heures de travail normales, et on doit une grande partie de leur succès à leur dévouement exceptionnel. L'importance qu'ils accordent à l'établissement de liens entre les enseignantes et enseignants pour favoriser la jonction indique que c'est ce genre de relation où les élèves sont au coeur de l'activité, qui doit être encouragé et soutenu.

## ***2. Le partage de l'information à l'échelon local est essentiel à la jonction écoles-collèges***

Les commentaires suivants sont ressortis des discussions et des délibérations du Comité consultatif et de mise en oeuvre et des groupes de travail :

Sur le plan social, il semble que le mandat des collèges soit toujours source de confusion et de malentendus. D'aucuns perçoivent encore les collèges comme étant moins importants que les universités, plutôt que comme des établissements d'enseignement postsecondaires de leur propre chef. Cette perception existe encore dans bon nombre d'écoles secondaires et parmi le grand public. Nombreux sont les parents, les élèves et les enseignantes et

enseignants du secondaire qui ne savent toujours pas ce que l'on enseigne dans les collèges et qui ne sont pas conscients de la validité de leur instruction et de leur formation. Le diplôme collégial n'est pas considéré comme un substitut valable du diplôme universitaire. À l'heure actuelle, les programmes d'études des écoles secondaires préparent les élèves aux études universitaires, mais pas aux études collégiales<sup>26</sup>.

Des problèmes tels que le manque de jonction véritable, le manque d'interaction permanente, la méconnaissance du réseau collégial et de ses besoins par les écoles secondaires, et le manque de promotion du réseau collégial dans les écoles secondaires, découlent dans une grande mesure du manque de contact et de possibilités d'interaction entre le personnel des écoles et le personnel des collèges. Une expérience plus directe et personnelle du réseau collégial par les enseignantes et enseignants serait la meilleure façon de promouvoir le réseau collégial<sup>27</sup>.

On croit depuis longtemps que les enseignantes et enseignants des écoles secondaires, y compris les conseillères et conseillers d'orientation, comprennent mal les collèges et ont peu côtoyé le personnel collégial et les diplômées et diplômés collégiaux... Au cours de discussions avec le Liaison and Publications Subcommittee of the Committee of Registrars, Admissions and Liaison Officers (CRALO), on a laissé entendre que les conseillères et conseillers d'orientation étaient davantage sensibilisés aux programmes collégiaux que par les années passées et qu'ils étaient mieux informés à leur sujet. Cependant, les enseignantes et enseignants du secondaire, qui ont un contact plus direct avec les élèves que les conseillères et conseillers d'orientation, sont moins bien renseignés au sujet des programmes collégiaux et de la relation qui existe entre

---

<sup>26</sup> Ontario, Secrétariat du projet écoles-collèges, *Report to the Schools/College Project Advisory and Implementation Committee*. Préparé par le Groupe de travail sur la collaboration en matière de programmes d'enseignement, version provisoire du 16 mai, p. 3.

<sup>27</sup> Ontario, Secrétariat du projet écoles-collèges, *Report to the Schools/Colleges Project Advisory and Implementation Committee*. Préparé par le Groupe de travail francophone pour le projet écoles-collèges, version provisoire de juin, p. 11.

leurs matières et les connaissances, attitudes et compétences requises au niveau collégial<sup>28</sup>.

Ces commentaires traduisent le sentiment de nombreuses personnes oeuvrant au sein des collèges communautaires de l'Ontario : la voie qui mène à l'université est bien définie et comprise par les élèves et les enseignantes et enseignants des écoles secondaires, les parents et le grand public, mais il en va tout autrement en ce qui concerne les collèges communautaires.

Il y a également la question de la légitimité : fréquenter l'université représente la norme, tandis que fréquenter un collège communautaire est en quelque sorte un prix de consolation. Comme deux sociologues l'ont fait remarquer dans une étude sur les tendances contemporaines qui touchent la jeunesse canadienne :

L'élitisme semble être à l'ordre du jour. Si nous n'en prenons pas conscience, le conditionnement social du passé continuera de tracer la voie du futur. Nous continuerons de considérer l'université comme le seul endroit valable où poursuivre des études. Cependant, pour faire face aux véritables problèmes de l'élitisme sur le plan de l'éducation, de nombreux adultes peuvent agir de façon à donner de la dignité à une vaste gamme de solutions de rechange aux études universitaires<sup>29</sup>.

Évidemment, ce ne sont-là que des généralisations, mais elles soulignent la motivation qui est à la base du partage et des échanges d'information de la majorité des projets de jonction : le sentiment qu'un «faible nombre d'enseignantes et d'enseignants du secondaire, sinon aucun, ont étudié dans un collège; ils ont tous fréquenté l'université et nous devons donc profiter de chacune des occasions qui nous sont offertes pour leur expliquer le réseau collégial, le collège et le programme collégial<sup>30</sup>.» [Traduction libre] Cela veut dire que presque tous les projets de jonction des dernières années ont inclus des échanges d'information entre le personnel des écoles secondaires et celui des collèges. La plupart des échanges d'information se font durant les réunions conjointes

---

<sup>28</sup> Ontario, Secrétariat du projet écoles-collèges, *Report to the Schools/Colleges Project Advisory and Implementation Committee*. Préparé par le Groupe de travail sur l'accès aux études postsecondaires, p. 13.

<sup>29</sup> Bibby, Reginald W. et Donald C. Posterski, *Teen Trends: A Nation in Motion*, Toronto, Stoddard Publishing Co. Limited, 1992, p. 231.

<sup>30</sup> Entrevue avec le coordonnateur d'un projet d'articulation.

des conseils des collèges et des conseils scolaires des écoles secondaires, les réunions conjointes des cadres supérieurs, les journées de perfectionnement professionnel spécifiquement planifiées comme les journées sur la technologie générale à l'intention de plusieurs conseils scolaires et collèges, et une multitude d'activités durant lesquelles le personnel enseignant des écoles secondaires et celui des collèges travaillent ensemble pour améliorer la circulation de l'information et l'alignement des programmes d'études. D'après les données, le partage de l'information semble être un élément indispensable au soutien et à l'élaboration des projets de jonction écoles-collèges.

### 3. *La coordination et l'alignement des programmes*

À mesure que le nombre de projets de jonction a augmenté, le processus s'est de plus en plus axé sur la coordination et l'alignement des programmes. Les exemples cités plus tôt illustrent la grande proportion de ces projets (71/159) qui incluent ce qui suit : l'élaboration de cours ou de programmes à l'intention des élèves des écoles secondaires qui mettent l'accent sur les conditions d'admission dans les collèges, les ententes spécifiques qui alignent les cours suivis par les élèves dans les écoles secondaires sur des programmes collégiaux précis, et les tentatives de créer une continuité entre les cours d'anglais/communication et de mathématiques des écoles secondaires et ceux des écoles postsecondaires. Cependant, ce processus de coordination et d'alignement au niveau des programmes d'études n'a pas été facile, puisque l'alignement au niveau des programmes d'études en Ontario existe surtout entre les écoles secondaires et les universités.

La prépondérance de l'option universitaire n'a pas changé au cours des 27 ans d'histoire du réseau des collèges communautaires. La voie qui mène à une université est bien définie, c'est-à-dire les cours préuniversitaires de l'Ontario (CPO). Par contre, celle qui mène au collège communautaire n'est pas bien définie et est souvent accidentelle. Les efforts déployés pour la coordination et l'alignement des programmes d'études, comme nous l'ont démontré un certain nombre de projets, sont admirables, mais ils ne représentent qu'une infime partie du travail à accomplir. Le système d'éducation est toujours dominé par l'une des options postsecondaires. Le travail effectué par le personnel enseignant des quatre coins de la province en vue d'augmenter la notoriété des collèges et d'amorcer le processus de création de voies bien définies vers les collèges communautaires est efficace. Mais ce n'est qu'un début. Il nous offre un aperçu du travail futur à effectuer et des améliorations à apporter, mais il soulève aussi certaines questions importantes :

- . Pourquoi les voies à suivre ne sont-elles pas bien définies?
- . Devrait-il y avoir un équivalent collégial aux cours préuniversitaires de l'Ontario?
- . Quand et comment les élèves devraient-ils planifier la voie à suivre pour aller dans un collège communautaire?
- . Les écoles secondaires peuvent-elles aligner de manière efficace leurs programmes d'études sur ceux des universités et des collèges?

- . Devrait-il y avoir un noyau de matières de base pour la préparation aux études collégiales (anglais, mathématiques, sciences)?

Tant que nous n'aurons pas répondu à ces questions, entre autres, et pris des mesures, la coordination et l'alignement au niveau des programmes d'études ne pourront offrir aux élèves de voies bien définies vers les programmes des collèges communautaires.

#### **4. *L'amélioration de l'accès et des choix de carrière pour les étudiantes et étudiants éventuels des collèges demande énormément de travail***

L'économie de l'Ontario connaît une période de bouleversements rapides et fondamentaux pour faire face aux défis de la concurrence mondiale et des progrès technologiques. Ces défis imposent des exigences sans précédent au système d'éducation de la province. La création d'une main-d'oeuvre polyvalente et bien instruite est essentielle pour assurer la prospérité à long terme de l'Ontario. Les collèges communautaires ont un rôle crucial à jouer pour que la province atteigne cet objectif.

Le tableau 1 ci-dessous représente ce qui arrive actuellement à un groupe d'élèves de 9<sup>e</sup> année en Ontario. Le résultat est que sur 100 élèves qui commencent une 9<sup>e</sup> année, 26 s'inscrivent à l'université (première année), 19 s'inscrivent à un collège (première année) et 55 ne choisissent aucune de ces deux options, soit qu'ils cherchent un emploi, soit qu'ils décrochent tout simplement. Cependant, le tableau 1 ne décrit pas la situation complète parce qu'un certain nombre de ces 55 élèves réintègrent le système d'éducation pour terminer leurs études secondaires ou poursuivre des études postsecondaires. Cette situation est illustrée dans le tableau 2, et expliquée par King et Peart dans *The Numbers Game*.

... [Le tableau 2] présente la destination vers laquelle se dirige le plus récent groupe d'élèves de 9<sup>e</sup> année lorsqu'il quitte l'école. Il y a quelques données surprenantes, particulièrement le grand nombre d'élèves qui obtiennent leur diplôme mais qui ne poursuivent pas immédiatement d'études postsecondaires. Plus de la moitié de ce groupe fréquentera plus tard une université ou un collège. Un bon nombre des élèves, environ 33 pour 100, qui abandonnent l'école avant la fin de leurs études obtiendront plus tard leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

**TABLEAU 1**<sup>31</sup>Passage de l'école secondaire à l'école postsecondaire

(University)

Université

(Other 1st - year students)

autres étudiantes et étudiants de première année

(College)

Collège

(Other 1st -year students)

autres étudiantes et étudiants de première année

(Work)

Travail

(OSSD)

DESO

30 % quittent l'école avant l'obtention du diplôme\*

(SECONDARY SCHOOL)

ÉCOLE SECONDAIRE

(GRADE 9)

9<sup>e</sup> année

\* 10 % obtiendront un diplôme plus tard

---

<sup>31</sup> Personal Communication – A.J.C. King/H. Noble. Pour de plus amples détails, voir King, Alan J.C. et Marjorie J. Peart, *The Numbers Game: A Study of evaluation and achievement in Ontario Schools*, Toronto, Fédération des enseignantes–enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, 1994, p. 6 à 8.

**TABLEAU 2**<sup>32</sup>**DESTINATIONS POSTSECONDAIRES DES ÉLÈVES  
D'APRÈS LES INSCRIPTIONS EN 9<sup>e</sup> ANNÉE**

- 30 % **Abandonnent avant l'obtention du diplôme**  
(près d'un tiers obtiendront plus tard un diplôme d'études secondaires de l'Ontario - parmi eux un tiers iront jusqu'à poursuivre des études postsecondaires)
- 26 % **Se dirigent vers l'université**  
(directement après l'école secondaire)
- 21 % **Obtiennent un diplôme/vont sur le marché du travail**  
(plus de la moitié iront plus tard à l'université ou au collège)
- 19 % **Se dirigent vers un collège**  
(directement après l'école secondaire)
- 4 % **Se dirigent vers d'autres études postsecondaires**  
(autres provinces, pays, types d'établissement d'enseignement)

Il est important de noter que ces chiffres n'indiquent pas que la formation de ce groupe d'élèves a atteint son terme puisqu'un bon nombre chercheront à poursuivre des études par la suite. Certains retourneront à l'école pour obtenir un diplôme d'études secondaires, et d'autres fréquenteront ultérieurement une université ou un collège. Un bon nombre de ceux et celles qui fréquentent une université ou un collège n'obtiendront pas de diplôme : le taux d'abandon des collèges est estimé à un peu plus de 40 pour 100, et celui des universités n'est pas tellement moins élevé<sup>33</sup>.

Habituellement, les élèves qui se dirigent vers l'université comprennent la voie à suivre et les conditions d'admission; leur famille leur est souvent d'un grand soutien et ils ont appris des valeurs qui les poussent le long de cette voie. Cependant, les élèves qui ne se dirigent pas vers l'université ne savent pas quelle voie emprunter et n'ont pas de soutien, ce qui rend l'accès et les objectifs de carrière très difficiles.

---

<sup>32</sup> King et Peart, *The Numbers Game*, p. 7.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 7. Pour de amples détails à ce sujet, voir aussi Gouvernement du Canada, Ressources humaines et main-d'oeuvre, *Leaving School*, Ottawa, 1993, p. 16 et 17.

Dans le cas des collèges, les projets de jonction nous démontrent clairement que l'on peut en tirer de précieuses leçons pour l'amélioration de l'accès et des choix de carrières offerts aux étudiantes et étudiants. Les projets illustrent d'importantes stratégies pour parvenir à ces fins, mais ces stratégies demandent beaucoup de travail parce que les voies et les choix offerts aux élèves ne sont pas bien ancrés dans la culture de l'Ontario. Cette situation exige que les enseignantes et enseignants consacrent plus de temps à expliquer les options aux étudiantes et étudiants. Mais les projets démontrent également que si l'on prend le temps d'informer et d'encourager les étudiantes et étudiants, celles-ci et ceux-ci apprennent à faire des choix judicieux de programmes collégiaux et de carrière.

#### **5. *Le partage des ressources entre les écoles secondaires et les collèges communautaires***

Des projets comme celui du partenariat entre le Collège Humber et le Conseil de l'éducation de la ville de North York illustrent bien les possibilités du partage des ressources et des installations. Par ailleurs, la construction d'installations partagées annoncée récemment par le Collège Seneca (chef de file de la jonction) et l'université York est un projet très prometteur pour l'avenir de la jonction, mais ce n'est, jusqu'à présent, qu'une promesse. Néanmoins, du point de vue des étudiantes et étudiants comme des élèves, savoir que les partenaires qui veillent à leur éducation sont parfaitement à l'aise ensemble doit être une indication qu'ils se dévouent corps et âme à leur tâche.

### **CHAPITRE 3**

#### **QUESTIONS À L'ÉTUDE :**

#### **Rapports des groupes de travail**

## CHAPITRE 3

### QUESTIONS À L'ÉTUDE : RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL

---

Le projet écoles-collèges du ministère de l'Éducation et de la Formation a pour but de maximiser la participation des partenaires aux projets et processus de jonction en Ontario. Le Comité consultatif et de mise en oeuvre, formé de représentantes et de représentants des écoles secondaires, des collèges communautaires et du réseau d'écoles professionnelles privé, a nommé quatre groupes de travail chargés d'examiner les questions suivantes et de faire des recommandations :

- accès aux études postsecondaires
- définition des rôles des secteurs d'enseignement
- collaboration en matière de programmes d'enseignement
- jonction entre les établissements de langue française

Chaque groupe de travail s'est vu confier un mandat général et devait examiner les questions entourant le sujet qui lui était attribué, puis faire des recommandations. Nous présentons ici une version abrégée du rapport de chacun des groupes.

**À noter qu'il ne s'agit pas de rapports ou recommandations du comité consultatif.** Ces documents ont cependant été préparés pour aider le comité dans ses discussions et délibérations; les rapports des groupes de travail donnent un aperçu des préoccupations et problèmes actuels des intervenants et des élèves.

Les recommandations du chapitre 3 sont des recommandations de travail. En d'autres termes, le comité consultatif a encouragé chacun des groupes de travail à présenter le plus de suggestions possible pour élargir et améliorer la jonction écoles-collèges. Les «recommandations des groupes de travail» sont par conséquent des idées touchant des questions générales qui sont soumises au Comité consultatif et de mise en oeuvre aux fins d'examen.

*QUESTIONS À L'ÉTUDE : Rapport du Groupe de travail sur l'accès aux études postsecondaires*

**I Rapport du Groupe de travail sur l'accès aux études postsecondaires**

**Le Groupe de travail sur l'accès aux études postsecondaires examinera des manières possibles de rendre la transition entre l'école secondaire et le collège communautaire plus «conviviale» et moins axée sur l'aspect institutionnel.**

Le Groupe de travail sur l'accès aux études postsecondaires s'était fixé les objectifs suivants :

- cerner les questions et problèmes concernant l'accès des élèves;
- recueillir des renseignements de base pour faciliter la compréhension de l'origine et du contexte de ces questions et problèmes;
- examiner les pratiques et mesures actuelles visant à régler ces problèmes;
- faire des recommandations concernant l'accès des clients.

*Question 1. La nécessité de l'amélioration de l'accès aux études postsecondaires*

L'accès aux études postsecondaires est une nécessité économique et une préoccupation politique, tant pour les parents et les élèves que pour les enseignantes et enseignants, en plus d'être une question de justice sociale. De plus en plus de citoyennes et de citoyens voient leur espoir de trouver un travail sûr, permanent et à temps plein s'évanouir. Les travailleuses et travailleurs de tous les secteurs font face à de nouvelles réalités : chômage, sous-emploi, travail intermittent, travail à temps partiel et travail à contrat. La capacité des travailleuses et des travailleurs de poursuivre leur formation est l'un des piliers de la transition du chômage à l'emploi. Les écoles et les collèges ont tous deux un rôle important, et de plus en plus partagé, à jouer pour doter les Ontariennes et Ontariens de capacités d'éducation permanente.

L'accès à l'enseignement collégial est une nécessité plus marquée que jamais. On estime que 70 pour 100 de la population, par rapport à 43 pour 100 à l'heure actuelle, devront avoir fait des études collégiales, sous une forme ou une autre, avant la fin de la décennie<sup>34</sup>. Le diplôme d'études secondaires n'est plus suffisant.

*Questions touchant l'éducation*

Le sondage sur l'éducation en Ontario de l'IEPO, administré par Gallup Canada, révèle que :

---

<sup>34</sup> Ontario, Comité des responsables de l'accès, *Access & Student Success in the 90's*, p. 12.

- quatre-vingt-dix pour cent (90 pour 100) des personnes interrogées étaient d'avis que les collèges devraient conserver ou élargir leur rôle de formation de base des adultes;
- soixante-quatre pour cent (64 pour 100) des personnes interrogées souhaitaient que l'on mette davantage l'accent sur une formation plus générale, axée sur le travail;
- cinquante-huit pour cent (58 pour 100) des personnes interrogées étaient d'accord sur le fait que toutes les personnes possédant les qualifications nécessaires devraient avoir un accès garanti aux collèges communautaires, même si cela exigeait que l'État finance davantage les collèges.

*Vision 2000*, l'étude détaillée du mandat du réseau collégial réalisée en 1990, défendait les principes de «qualité et possibilités» et d'«accès et réussite» comme mots d'ordre pour le réseau. On a très peu appuyé le point de vue de *Vision 2000* selon lequel les collèges devraient devenir plus exclusifs. Au contraire, le consensus voulait plutôt qu'ils deviennent plus accessibles. Le groupe de travail appuie fermement l'opinion voulant que l'éducation financée par l'État soit accessible à toutes les personnes qui possèdent les qualifications requises.

Depuis la publication de *Vision 2000*, le réseau collégial met l'accent sur l'équité d'accès ainsi que sur l'équité des résultats. L'organisme qui régit les collèges, le Conseil ontarien des affaires collégiales, fait le lien entre l'accès, la persévérance scolaire et la réussite et recommande ceci : meilleurs services d'orientation des élèves, d'évaluation, de préparation et de rattrapage, suivi des élèves et initiatives d'jonction avec le réseau scolaire<sup>35</sup>.

Le groupe de travail a sérieusement songé à recommander la création d'un conseil provincial d'jonction, selon la Recommandation 22 de *Vision 2000*, pour assurer l'adoption des stratégies et recommandations du rapport. Ce conseil aurait pu avoir pour mandat d'élaborer des politiques portant sur des questions comme :

- l'évaluation et le suivi des élèves à l'échelon provincial;
- l'évaluation des résultats des élèves du secondaire et du collégial;
- des lignes directrices pour l'élaboration et l'évaluation du programme d'études à l'échelon provincial;
- la précision du rôle des établissements, sur une base permanente, et la médiation le cas échéant;
- la surveillance et l'évaluation des projets pilotes;
- la recherche.

On a cependant tenu compte du nombre d'organismes consultatifs existants ainsi que de la nécessité immédiate d'une approche intégrée en matière d'éducation en Ontario.

---

<sup>35</sup> Ontario, Groupe de travail sur la persévérance scolaire, *Achieving Educational Excellence: Strategies for Student Success*.

Le groupe de travail recommande :

1. *que le ministère de l'Éducation et de la Formation élargisse le mandat du Comité consultatif et de mise en oeuvre en faisant un organisme provisoire de mise en oeuvre qui se chargerait de faire adopter les stratégies et recommandations contenues dans le présent rapport.*

### **Question 2. *La diversité croissante des étudiantes et étudiants des collèges***

Les étudiantes et étudiants des collèges sont de plus en plus diversifiés en termes d'âge, d'origine raciale et ethnique, de handicap et de situation d'emploi, et les programmes collégiaux affichent aujourd'hui un meilleur équilibre entre les sexes.

Les étudiantes et étudiants diffèrent également beaucoup en termes de préparation scolaire. Il n'est pas rare, par exemple, de constater que plus de 40 pour 100 d'un groupe d'étudiantes et étudiants de première année de collège ont un niveau de lecture correspondant à la 9<sup>e</sup> année ou inférieur. Il n'existe cependant pas de preuve certaine quant à la proportion de ces élèves qui arrivent directement du secondaire. Le réseau collégial intéresse en même temps des étudiantes et étudiants de l'autre extrême. Plus de 20 pour 100 des personnes qui ont présenté une demande d'inscription dans un collège en 1993, par exemple, étaient des étudiantes et étudiants de niveau universitaire<sup>36</sup>.

Les initiatives en matière de jonction et d'articulation aident les intéressés à réussir à long terme, tant dans leurs études que dans leur carrière, grâce à une meilleure préparation et à des objectifs plus nets. Dans les segments de la population qui sont moins bien représentés dans les collèges, comme les francophones et les autochtones, la jonction fait effet de commercialisation, puisqu'elle permet aux élèves d'avoir des objectifs plus clairs et une image plus nette de l'option collégiale.

### **Question 3. *L'équité d'accès aux études collégiales***

Le groupe de travail reconnaît que l'équité d'accès des élèves est indispensable : les établissements d'enseignement doivent répondre aux besoins de *toutes* les étudiantes et de *tous* les étudiants, y compris les membres des groupes sous-représentés, tant au niveau de l'éducation que de la formation. L'éducation permanente dépend de cet accès.

La question de l'accès au réseau collégial et les problèmes d'équité entourant l'accès ont fait l'objet de discussions par le Comité des responsables de l'accès de l'Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (ACAATO). Ce comité publiait, en mai 1993, un exposé de principes intitulé *Access and Student Success in the 90's*. Le présent rapport adopte la définition que donne ce document de la notion d'accès :

La mission principale d'un collège communautaire complet est de permettre véritablement à tous les membres de la collectivité qui peuvent profiter des programmes et services du collège d'y avoir accès... Par accès, on entend des

---

<sup>36</sup> Ontario, Comité des responsables de l'accès, *Access & Student Success in the 90's*, p. 12.

chances égales, pour les étudiantes et étudiants, de s'inscrire et d'atteindre leurs objectifs personnels. (p. 4)

*Groupes visés par les questions d'équité*

Le Comité des responsables de l'accès a identifié toute une catégorie de groupes cibles qui pourraient bénéficier d'un meilleur accès au réseau collégial. Ces groupes sont notamment «les personnes en transition, les personnes traditionnellement sous-représentées et qui sont mal desservies par le réseau collégial, ainsi que les personnes qui font face à des obstacles à l'apprentissage et qui ont des besoins particuliers<sup>37</sup>». Le groupe de travail a en outre admis que chaque collectivité a des besoins locaux déterminés par les données démographiques, la région géographique et les réalités économiques qui la distinguent.

Comme exemple typique, la communauté autochtone indique que les taux d'abandon au niveau du secondaire sont beaucoup plus élevés chez eux, et que ceux qui poursuivent des études collégiales ne bénéficient pas d'une bonne orientation ou ne sont pas motivés en termes de choix de programme. La jonction est un excellent moyen d'offrir cette orientation dès le début de la vie scolaire des élèves. Par exemple, les liens actuels entre les conseils scolaires et les bandes locales, comme ceux qui existent entre le Conseil de l'éducation de Dryden et les réserves Wabigoon et Eagle Lake, pourraient être élargis de manière à englober le collège local. Les élèves autochtones auraient ainsi de meilleures chances d'accès et de réussite au niveau postsecondaire. Comme le Conseil autochtone de l'enseignement étudie ces questions en étroite collaboration avec le ministère et d'autres groupes concernés, le groupe de travail n'a pas approfondi cet aspect.

**Question 4.                    *Les obstacles à l'accès et à la réussite scolaire***

Il y a plusieurs types et niveaux d'obstacles à l'accès et à la réussite scolaire à aborder dans le contexte des écoles-collèges :

- élèves ne possédant pas les cours préalables (p. ex. diplôme d'études secondaires de l'Ontario) ou incapacité de répondre aux conditions d'admission du programme (p. ex. mathématiques ou sciences de niveau avancé);
- insuffisance de préparation scolaire (malgré les qualifications énoncées sur le diplôme) - écart entre les résultats du secondaire et les conditions d'admission aux collèges;
- obstacles financiers (p. ex. droits de scolarité, manuels, frais de subsistance);
- absence de programmes collégiaux pour les élèves ayant surtout des crédits généraux ou de base;

---

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 15.

- obstacles pour les personnes ayant un handicap physique ou un handicap de développement (pour certains élèves, l'accès dépend autant de l'étendue des services offerts que des programmes disponibles) – les CAAT offrent des services s'adressant aux étudiantes et étudiants qui ont des besoins particuliers mais celles-ci et ceux-ci ne sont pas toujours bien informés avant de s'inscrire et ne veulent pas non plus toujours avouer qu'elles ou ils ont des besoins particuliers avant de commencer à assister aux cours;
- méconnaissance de la part des enseignantes et enseignants du secondaire de ce qu'est le collège et manque de connaissance des programmes offerts;
- restrictions imposées par la société ou par soi-même, qui font que l'élève ne s'imagine pas en tant qu'étudiante ou étudiant de niveau collégial ou universitaire; crainte que les études ne soient trop difficiles; manque d'information; manque de confiance en soi;
- transférabilité des crédits déficiente (entre l'école et le collège, d'un collège à un autre ou entre l'université et le collège).

L'inégalité d'accès perçue pour les élèves qui étudient à différents niveaux de difficulté (c.-à-d., études universitaires antérieures, avancé, général, de base) inquiétait particulièrement le groupe de travail. On craint qu'un plus grand nombre d'élèves ayant obtenu des crédits de niveau avancé s'inscrivent dans les collèges parce qu'il est plus difficile d'accéder aux universités, ce qui diminue les chances des élèves qui ont des crédits généraux ou de base. Il n'existe pas de données qui appuient ou réfutent cette perception. Des indices révèlent cependant que la proportion d'élèves de niveau avancé ou d'anciens étudiantes ou étudiants de niveau universitaire dans les collèges communautaires n'augmente pas. L'*Environmental Scan* effectué en 1993 par l'ACAATO, par exemple, indique que la «proportion des étudiantes et étudiants des collèges qui avouent avoir déjà fait des études universitaires demeure relativement stable». Comme l'indique le graphique qui suit, ce groupe demeure stable, soit légèrement inférieur à 6 pour 100 des effectifs à temps plein des CAAT.

### **Anciens étudiantes et étudiants d'université<sup>38</sup> qui fréquentent les collèges de l'Ontario**

% des effectifs à temps plein des CAAT

Diplôme(s) obtenu(s)

Sans diplôme

Année

---

<sup>38</sup>

ACAATO, *Environmental Scan*, Toronto, ACAATO, décembre 1993, p. 3.1.6.

On aurait aussi besoin de données plus complètes dans d'autres secteurs liés aux admissions. Le Service des admissions des collèges de l'Ontario (SACO) signalait un total de 139 334 demandes individuelles pour septembre 1993, mais la «Comparison of Full-time Post-secondary College Enrolment as of September 10, 1993», du ministère, indique que seulement 74 137 élèves étaient inscrits à des programmes collégiaux de première année<sup>39</sup>. Bien qu'il ait été question d'effectuer un sondage de suivi pour déterminer ce qui était advenu de la moitié des candidats qui n'étaient pas inscrits, il n'y a pour le moment pas d'autres statistiques indiquant que des candidats se voient refuser l'accès aux collèges. D'autres recherches dans ce domaine s'imposent.

**Question 5.                    *Les pratiques en matière d'admission privilégiée/garantie***

Le rapport du Comité des responsables de l'accès détermine deux types de problèmes concernant les pratiques d'admission dans les collèges. Le premier est que l'on accorde la préférence aux élèves du CPO et de niveau avancé pour l'admission à des programmes compétitifs de niveau élevé (p. ex. les programmes de sciences de la santé). Bien qu'il soit compréhensible que les collèges veulent accueillir les élèves les plus qualifiés, cette pratique limite l'accès de certains des groupes cibles dont il a été question plus tôt. Le groupe de travail craint que l'on ne réserve pas suffisamment de places pour les élèves des cours généraux et de base.

Cette question a conduit le Groupe de travail sur l'accès aux études postsecondaires à effectuer un sondage informel auprès de conseillères et de conseillers d'orientation dans des écoles secondaires, qui ont exprimé deux demandes principales :

- **des conditions d'admission claires et fiables.** L'impression est que les conditions d'admission ne sont pas toujours appliquées de manière équitable et ne sont pas les mêmes pour tous les collèges, ce qui rend difficile la préparation des élèves du secondaire;
- **réponses précises et honnêtes données aux élèves.** Si les candidates et candidats ont besoin d'autres travaux préparatoires, cela devrait être mentionné et les collèges devraient offrir des options en ce sens.

Le deuxième problème est que les élèves du secondaire qui participent à un programme scolaire articulé ont droit à l'admission garantie aux programmes collégiaux. Comme les élèves n'ont pas tous la chance de participer à ces programmes de jonction, le groupe de travail est d'avis que cette garantie devrait être supprimée lors de la révision des ententes existantes, et ne pas faire partie des ententes futures d'articulation.

---

<sup>39</sup> Ontario, ministère de l'Éducation et de la Formation, Ontario, «Comparison of Full-time Post-secondary College Enrolment as of September 10, 1993». Source : Sondage du ministère sur les CAAT, 20 septembre 1993.

Le professeur J. Oppenheimer résume ainsi ces deux problèmes :

comment s'assurer que tous les élèves du secondaire aient des chances égales d'accès aux programmes collégiaux s'ils remplissent les conditions énoncées dans les ententes de jonction, sans égard au fait que l'école secondaire qu'ils fréquentent ait signé une entente officielle et, de même, comment garantir l'accès à tous les collèges qui offrent des programmes équivalents, qu'ils soient articulés ou non<sup>40</sup>.

Dans ce contexte, le groupe de travail recommande :

- 2.1 *que les collèges énoncent clairement des conditions d'admission aux programmes qui soient réalistes, objectives et uniformes et expliquent clairement leur processus de sélection; que ces conditions soient applicables à l'ensemble du réseau; que les collèges les respectent, et que le ministère de l'Éducation et de la Formation revoie périodiquement les conditions d'admission aux programmes pour en assurer la pertinence et l'uniformité et veiller à maintenir le continuum des programmes d'études d'un niveau à l'autre;*
- 2.2 *que la politique du ministère de l'Éducation et de la Formation en matière d'admission soit révisée de manière à énoncer que les ententes futures de jonction/articulation n'offrent pas l'admission garantie ou privilégiée à moins que tous les élèves aient des chances égales de profiter des initiatives de jonction.*

Le groupe de travail croit qu'il y a beaucoup de travail à faire, à l'échelle régionale ou provinciale, pour mettre au point et tenir à jour des renseignements sur les conditions d'admission. Le Service des admissions des collèges de l'Ontario (SACO) ou le Liaison and Publication Subcommittee du Committee of Registrars, Admissions and Liaison Officers (CRALO) pourraient se charger de cet échange d'information. Le ministère pourrait ouvrir la voie en proposant de coordonner le processus. Le groupe de travail recommande en outre que l'information soit publiée dans un document semblable à l'*Info* des universités, qui fournit de nombreux renseignements généraux et de l'information sur les admissions aux personnes qui songent à s'inscrire dans une université ontarienne.

Les collèges ont fait l'objet d'une attention plus marquée et obtenu du financement spécial ces dernières années pour offrir le soutien nécessaire aux étudiantes et étudiants qui ont des besoins particuliers. L'une des conditions d'admissibilité à l'aide offerte est l'auto-identification des élèves. Dans les deux secteurs, les étudiantes et étudiants n'obtiennent pas toujours en temps opportun le soutien dont ils ont besoin parce que les enseignantes et enseignants et les étudiantes et étudiants eux-mêmes ne sont pas bien informés sur l'aide accordée par les collèges aux personnes qui ont des besoins particuliers. Des collèges et conseils scolaires collaborent dans le but de préciser le sens de «besoins particuliers» et d'améliorer la communication concernant le soutien au programme d'études et les services offerts au sein de chaque secteur. Un sous-groupe de

---

<sup>40</sup> Oppenheimer, J., «Articulation: Closing the Gap Between Schools and Colleges», p. 15.

l'Ontario Articulation Network (OAN) a été créé pour mettre au point et recommander un processus provincial, notamment un portefeuille du profil de l'élève, pour faciliter la transition des élèves qui ont des besoins particuliers du secondaire au collégial. Le Comité collégial sur les besoins particuliers et l'Ontario Articulation Network ont préparé un rapport intitulé *Students with Learning Disabilities*, daté de janvier 1994, qui a été présenté à la Commission royale sur l'éducation.

Dans ce contexte, le groupe de travail recommande :

- 3.1 *que l'on essaie d'utiliser le portefeuille du profil de l'élève, dans le cas des élèves du secondaire qui ont des besoins particuliers, pour améliorer leur intégration dans les collèges;*
- 3.2 *que des programmes préparatoires précis s'adressant aux élèves qui ont des besoins particuliers soient offerts en milieu scolaire et/ou collégial.*

**Question 6.                    *Les problèmes touchant la perception que l'on a des programmes collégiaux***

L'une des questions sur lesquelles le groupe de travail devait se pencher est la relation entre les écoles secondaires et les collèges. Les personnes qui s'inscrivent dans les collèges viennent de nombreux endroits, dont les écoles secondaires. Bien que les données disponibles indiquent que le pourcentage d'élèves du secondaire qui passent directement aux études collégiales est à la baisse, deux opinions fausses mais répandues semblent faire obstacle à la prise de décisions informée :

- manque de sensibilisation des enseignantes et des enseignants des écoles secondaires au milieu collégial;
- perceptions négatives que l'on a des collèges.

*Manque de sensibilisation au milieu collégial*

Il existe une perception de longue date selon laquelle les enseignantes et enseignants du secondaire, y compris les conseillères et conseillers d'orientation, méconnaissent les collèges, leur personnel et leurs diplômés. Bon nombre d'enseignantes et d'enseignants et de parents croient également que les collèges forment des techniciennes et des techniciens pour qui les possibilités de carrière sont limitées. Dans le rapport *Vision 2000*, on indiquait que : «L'un des obstacles à l'augmentation du nombre et de la proportion des élèves du secondaire qui choisissent de suivre un programme d'études postsecondaires dans un collège est, semble-t-il, le fait que les élèves du secondaire manquent d'information sur les collèges...<sup>41</sup>»

---

<sup>41</sup> Ontario, Conseil ontarien des affaires collégiales, *Vision 2000 : Qualité et possibilités*, p. 92.

Dans le cadre de discussions avec le Liaison and Publications Subcommittee du Committee of Registrars and Liaison Officers (CRALO), on a laissé entendre que les conseillères et conseillers d'orientation sont plus sensibilisés et mieux informés qu'auparavant sur les programmes collégiaux. Cependant, les enseignantes et enseignants des écoles secondaires, qui ont plus de contacts directs avec les élèves que les conseillères et conseillers d'orientation, sont moins bien renseignés sur les programmes collégiaux et sur le lien entre la matière qu'ils enseignent et les connaissances requises au niveau collégial. Ayant fait des études universitaires, la plupart des enseignantes et enseignants ont très peu d'expérience des collèges. Un meilleur dialogue entre les enseignantes et enseignants du collégial et du secondaire permettrait de sensibiliser davantage les deux groupes au contenu du programme d'études et aux méthodes d'enseignement. La jonction entre professeurs de chacune des matières enseignées offre d'excellentes possibilités d'accroître le dialogue.

#### *La perception négative que l'on a des collèges*

En 1989, Burwell Hay a publié un rapport intitulé *Metro Colleges Image and Appeal*. Cette étude, qui portait sur la communauté urbaine de Toronto et sur Barrie, avait pour but d'«évaluer l'image et l'intérêt associés à la fréquentation d'un collège communautaire et de définir des stratégies prometteuses pour améliorer l'image des collèges communautaires et l'intérêt qu'ils suscitent». L'étude a permis de constater que «la probabilité de fréquentation d'un collège communautaire a un lien étroit avec l'intérêt que cela représente et, par conséquent, le fait d'accroître l'intérêt suscité par la fréquentation d'un collège est un objectif de commercialisation valable».

Dans son livre vert intitulé *Achieving Educational Excellence*, le Groupe de travail sur la persévérance scolaire du Comité directeur de la restructuration des collèges recommandait une stratégie provinciale portant sur cette question de sensibilisation :

Il faudrait mettre en oeuvre une campagne de sensibilisation soutenue faisant ressortir la valeur positive des études dans les collèges communautaires, et assurer aussi un dialogue permanent et le rapprochement des possibilités entre les intervenants du milieu de l'enseignement<sup>42</sup>.

Dans ce contexte, le groupe de travail recommande :

- 4.1 *que l'on ajoute un élément aux séances de perfectionnement professionnel des enseignantes et enseignants (aussi bien avant leur entrée en fonction qu'après) afin de leur fournir des renseignements sur le but et les objectifs des programmes d'études et des options de travail après l'école secondaire, tout en insistant sur le concept d'éducation permanente;*

---

<sup>42</sup>

Ontario, Working Group on Student Retention, *Achieving Educational Excellence: Strategies for Student Success*, p. 24.

- 4.2 *que l'on prévoi.e des incitations pour encourager la création de modèles locaux et de projets pilotes d'échange d'enseignantes ou d'enseignants, d'observation des cours, de planification conjointe des programmes d'études et d'activités de perfectionnement professionnel communes.*

**Question 7. *L'écart en matière de compétences requises pour l'obtention du diplôme d'études secondaires et l'admission aux collèges***

Selon Le Conference Board du Canada, les compétences générales suivantes sont des éléments essentiels pour l'aptitude au travail : aptitudes à la communication, mathématiques, technologie, relations interpersonnelles et esprit analytique, notamment esprit critique et capacité de solution des problèmes<sup>43</sup>.

Selon le Conseil d'établissement du Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux (CNAPC), les compétences pratiques et transférables sont les suivantes :

- communication (notamment langue et alphabétisation);
- mathématiques (notamment calcul et concepts mathématiques);
- aptitudes aux relations interpersonnelles;
- esprit analytique (notamment esprit critique et capacité de résolution des problèmes);
- connaissance de la technologie<sup>44</sup>.

Les étudiantes et étudiants inscrits en première année d'études collégiales ont souvent besoin de programmes préparatoires et de rattrapage pour améliorer leurs compétences dans ces domaines essentiels à la réussite d'un programme d'études postsecondaires ou de formation professionnelle, de même qu'à la recherche d'un emploi. Les programmes d'accès/programmes préparatoires représentent à l'heure actuelle près de 20 pour 100 des dépenses publiques affectées directement aux programmes collégiaux. Dans un grand collège de la communauté urbaine de Toronto, par exemple, on signale que 35 pour 100 des nouveaux étudiantes et étudiants ont besoin de rattrapage en langue. Des sondages informels révèlent que le problème est le même dans toute la province. Bien que l'on sache que les nouveaux étudiantes et étudiants ne viennent pas tous directement du secondaire, il est évident qu'il y a un écart entre le niveau de sortie du secondaire et les normes d'admission des collèges.

Le rapport du Groupe de travail sur l'accès aux études postsecondaires appuie la Recommandation 7 du livre vert intitulé *Achieving Educational Excellence* :

---

<sup>43</sup> Ontario, Comité des responsables de l'accès, *Access & Student Success in the 90's*, p. 12.

<sup>44</sup> Johnston, Richard et Bernard Shapiro, *Rapport du Conseil d'établissement du Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux au ministre des Collèges et Universités*, juillet 1992, p. 16.

Les programmes de rattrapage et les programmes et services préparatoires aux études collégiales devraient être soutenus et élargis de manière à fournir aux étudiantes et aux étudiants qui ne sont pas suffisamment préparés les compétences générales dont ils ont besoin pour réussir au niveau postsecondaires<sup>45</sup>.

Le groupe de travail reconnaît la nécessité d'examiner les raisons de l'écart de compétences entre le niveau de sortie du secondaire et les normes d'admission des collèges mais juge que cela n'est pas de son ressort. Par exemple, le ministère pourrait réviser les lignes directrices EOCIS afin de rendre les connaissances acquises au secondaire plus conformes au niveau de connaissances en communication et en mathématiques qui sont requises au collégial.

Le groupe de travail reconnaît également que certains des nouveaux étudiantes et étudiants possèdent des compétences supérieures aux normes d'admission dans les collèges. Il faudrait leur offrir des possibilités d'être admis à un niveau avancé afin de suivre le programme dans des conditions différentes.

Le rapport du groupe de travail appuie les récentes révisions provinciales des cours d'anglais et de mathématiques et recommande que ce travail se poursuive pour atteindre un continuum des programmes d'études du secondaire et du collégial.

Ces initiatives méritent un examen plus approfondi, qui tiendrait compte de leurs répercussions possibles à l'échelle provinciale. Dans le cadre du projet de transition en matière d'aptitudes génériques du Collège Humber, on a fait l'essai de tests de placement collégial dans des écoles secondaires, ainsi que de documents d'information «pour aider les élèves du secondaire à faire des choix d'études judicieux et à bien se préparer aux études collégiales en anglais et en mathématiques<sup>46</sup>».

La deuxième initiative est l'utilisation des Computerized Placement Tests (CPT) du conseil des collèges par le consortium of collèges ontariens. Le consortium collabore avec le conseil des collèges «pour établir des normes ontariennes et «internationaliser» le langage des tests. Le consortium est en pourparlers avec le SACO pour planifier des ententes de tests réciproques et élargira sans doute son mandat de manière qu'il couvre une vaste gamme de questions touchant l'évaluation<sup>47</sup>».

---

<sup>45</sup> Ontario, Groupe de travail sur la persévérance scolaire. *Achieving Educational Excellence: Strategies for Student Success*, p. 23.

<sup>46</sup> Collège Humber, *Generic Skills Placement Inventory*, octobre 1993, p. 18.

<sup>47</sup> Consortium de collèges ontariens, *The College Board's Computerized Placement Tests*, p. iii.

La troisième initiative porte sur un modèle d'évaluation des compétences ayant pour but d'identifier les élèves à risque. Ce modèle a été mis à l'essai et validé par plus de 8 000 étudiantes et étudiants des collèges. On s'occupe maintenant de le développer de manière à englober la communication et l'accès.

Le groupe de travail recommande :

- 5.1 *que les collèges, à des fins de placement, procèdent à une évaluation approfondie, au point de vue études et carrière, des étudiantes et étudiants de première année et déterminent les cas où les niveaux de compétence doivent être renforcés et ceux où les étudiantes et étudiants pourraient profiter de possibilités de placement à un niveau avancé;*
- 5.2 *que l'ACAATO, le Conseil ontarien des affaires collégiales, le ministère de l'Éducation et de la Formation et les autres intervenants concernés collaborent pour élaborer un processus et des méthodes d'évaluation des études et de la carrière;*
- 5.3 *que les méthodes et processus englobent la possibilité d'évaluation des acquis;*
- 5.4 *que les collèges soumettent les résultats de cette évaluation de première année au ministère de l'Éducation et de la Formation et aux conseils scolaires à l'origine de la recommandation, afin de déclencher la prise des mesures qui s'imposent.*

Le Service des admissions des collèges de l'Ontario (SACO), dans son rapport intitulé *Significant Projects in Progress or Planned for 1994*, déclare ceci : «Le SACO embauchera un créateur d'applications en 1994 afin d'entreprendre la programmation. Il faudra constituer un groupe de travail formé de représentantes ou de représentants des collèges, du CRALO, du MEF et des écoles secondaires pour déterminer les rapports nécessaires<sup>48</sup>.»

Pour se diriger vers un système d'éducation «continu» en Ontario et intégrer les principes d'«éducation permanente» dans les programmes d'études, il importe de recueillir des données qui permettront d'assurer le suivi des initiatives et d'en évaluer l'efficacité. Le fait d'accorder plus d'importance aux résultats des études pourrait encourager à une plus grande responsabilisation au sein des trois réseaux et aboutir à une progression plus graduelle.

Le groupe de travail recommande :

- 6.1 *que le ministère de l'Éducation et de la Formation collabore avec le Service des admissions des collèges de l'Ontario dans la cueillette et l'analyse globales de données démographiques sur les élèves des collèges, et que les données recueillies et analysées comprennent des données sur l'équité et la jonction;*

---

<sup>48</sup>

Ontario. Service des admissions des collèges de l'Ontario, *Significant Projects in Progress or Planned for 1994*.

6.2 *que le ministère de l'Éducation et de la Formation mette sur pied un système provincial d'évaluation et de suivi des élèves;*

Grâce à ce système on disposerait d'un dossier supplémentaire pour assurer le suivi des compétences acquises et des réussites scolaires aux trois niveaux – école, collège et université. Les élèves auraient un seul portefeuille de profil et un seul numéro d'identification, ce qui permettrait aux enseignantes et aux enseignants de les aider, d'assurer un suivi et d'évaluer leurs progrès, peu importe dans quelle branche ils sont inscrits; les élèves devraient pouvoir préparer et utiliser leur portefeuille de profil qui, d'ailleurs, leur appartiendrait.

6.3 *que le ministère de l'Éducation et de la Formation publie, annuellement et en temps voulu, une analyse globale des progrès réalisés par les élèves.*

**Remarque :** Le groupe de travail croit que le fait d'accorder plus d'importance aux résultats des études entraînerait une plus grande responsabilisation au sein des trois réseaux et inciterait à mieux étudier puisqu'il faudrait que les résultats obtenus à un niveau soient suffisants pour permettre d'accéder au niveau supérieur et y réussir.

*QUESTIONS À L'ÉTUDE : Rapport du Groupe de travail sur la définition des rôles des secteurs d'enseignement*

## **II Rapport du Groupe de travail sur la définition des rôles des secteurs d'enseignement**

**Le Groupe de travail sur la définition des rôles des secteurs d'enseignement examinera les rôles des deux secteurs dans le but de maximiser la collaboration entre les secteurs et les collectivités.**

Le Groupe de travail sur la définition des rôles des secteurs d'enseignement s'était fixé les objectifs suivants :

- cerner les questions et problèmes concernant la définition du rôle des établissements;
- recueillir des renseignements de base pour faciliter l'analyse de ces questions et problèmes;
- examiner les rôles actuels des écoles et des collèges;
- faire des recommandations concernant le rôle de chaque établissement dans l'élaboration d'un modèle de jonction commun pour les années 90.

### ***Question 1. L'élaboration d'un modèle de collaboration pour améliorer la relation entre les établissements***

La diversité des régions géographiques de l'Ontario permet de croire que la coordination des activités de jonction à l'échelle provinciale ne donnerait pas les résultats espérés. Un examen de la situation actuelle des activités de jonction indique que la création de partenariats locaux, significatifs dans leur contexte social, est essentielle à la réussite. Le pouvoir de l'autonomie locale en matière de jonction réside dans la connaissance qu'ont les partenaires concernés des préoccupations locales, des élèves, des clients, des ressources, des services et des besoins. Cette bonne connaissance de la situation peut aboutir à l'élaboration de solutions pertinentes aux préoccupations susmentionnées.

Les collèges communautaires, au moment de leur création, avaient pour mandat :

- d'offrir des types et des niveaux de cours trop avancés pour les écoles secondaires ou ne convenant pas à ce milieu;
- de répondre aux besoins de tout élève ayant obtenu un diplôme d'enseignement secondaire, à l'exception des élèves qui souhaitent fréquenter l'université;
- de répondre aux besoins d'éducation des adultes et des jeunes qui ne fréquentaient pas l'école, qu'ils aient ou non obtenu un diplôme d'études secondaires<sup>49</sup>.

---

<sup>49</sup> Ontario, Conseil ontarien des affaires collégiales, *Vision 2000 : Qualité et possibilités*, p. 6 et 7.

Au cours des 25 dernières années, la relation entre les écoles secondaires et les collèges est devenue floue. Les deux secteurs se livrent concurrence face à la rareté des ressources, du financement des immobilisations et de la création de programmes. Certains élèves n'ont que l'embarras du choix, alors que d'autres se voient exclus du système. Les conseils scolaires et les collèges ont à relever le défi de redéfinir leurs rôles respectifs dans la collectivité afin de devenir plus ouverts, plus efficaces et plus efficaces.

L'élaboration de projets de jonction est un moyen pour les écoles et les collèges de redéfinir ensemble leur relation.

Pour réussir des partenariats d'articulation, les conseils scolaires et le corps enseignant et l'administration des collèges doivent s'engager vis-à-vis du concept de jonction. L'orientation formelle des employés et employés actuels et futurs des établissements constitue le fondement de cet engagement. Les principes, pratiques et avantages de la jonction devraient être intégrés à l'éducation dispensée avant l'entrée en fonction et aux programmes de perfectionnement professionnel en cours d'emploi. Lorsque cela est possible, les activités de perfectionnement professionnel devraient façonner les activités de jonction : il faudrait encourager les enseignantes et enseignants du secondaire et du collégial à apprendre ensemble dans le cadre d'ateliers parrainés conjointement par les écoles secondaires et les collèges, par le biais d'échanges entre établissements, et à préparer ensemble des conférences globales sur différentes matières, que chacun des secteurs présenterait à l'autre.

En 1990, dans le but d'encourager les partenariats, le ministère de l'Éducation a accordé de l'aide financière pour la mise sur pied de projets pilotes de «jonction» dans toute la province. Ces subventions initiales ont permis à bon nombre de conseils et de collèges de continuer à mener des projets de jonction et d'articulation à la fois de manière officielle, par des ententes signées, et informelle par des contacts personnels et des arrangements au sein du corps enseignant des collèges et des écoles, en particulier en ce qui concerne les programmes d'études.

Le maintien de l'aide du ministère aux projets modèles de jonction est essentiel au succès des partenariats entre les conseils scolaires et les collèges. Ces projets offrent la possibilité de partager les initiatives, permettent aux partenaires de profiter mutuellement de leurs expériences, et feront finalement profiter les élèves ontariens d'un milieu d'éducation et de formation enrichi, conséquent et cohérent.

---

Le groupe de travail recommande :

- 1.1 *que les projets modèles de jonction soient conçus de manière à englober la gestion coopérative et le partage des ressources (scolaires, humaines, physiques et financières) pour éviter le chevauchement des services et les rivalités d'intérêts en ce qui concerne les ressources;*
- 1.2 *que le ministère de l'Éducation et de la Formation subventionne des projets modèles de jonction.*

**Question 2. La maximisation des partenariats locaux**

Le groupe de travail a pris en considération les énormes bouleversements structurels sur le marché du travail et la montée des exigences en matière de compétences. L'une des stratégies qui permettrait à l'Ontario de retrouver la santé économique consisterait à répondre aux besoins de recyclage (la création d'emplois est une autre stratégie). Les recommandations qui suivent visent à régler ces problèmes par le biais d'initiatives locales où les écoles et les collèges seraient partenaires de l'éducation et de la formation.

Dans le passé, l'aide financière accordée aux conseils scolaires et aux collèges était administrée par des ministères distincts et on ne prêtait guère attention aux autres secteurs. Depuis la fusion du ministère de la Formation professionnelle, du ministère des Collèges et Universités et de celui de l'Éducation, qui forment maintenant le ministère de l'Éducation et de la Formation, il est possible d'adopter une approche coordonnée en matière de financement qui tienne compte de facteurs locaux, régionaux et provinciaux.

La création et le financement de conseils de formation locaux sous les auspices du Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre (COFAM) entraînent une demande d'information plus précise sur les besoins de formation et de collaboration au niveau de l'affectation des fonds consacrés à la formation afin d'aider les collectivités au maximum. Le groupe de travail juge qu'il est essentiel que les écoles et les collèges, en tant que partenaires, jouent un rôle de chef de file au niveau de l'éducation et de la formation.

Le groupe de travail recommande :

- 2.1 *que les collèges et conseils scolaires forment des partenariats locaux en éducation et en formation, que l'on appellerait **Partenariats en éducation et en formation**;*
- 2.2 *que ces **Partenariats locaux en éducation et en formation** aient les responsabilités suivantes :*
  - *contribuer à la préparation d'un inventaire des niveaux d'éducation et des compétences qui existent dans la collectivité;*
  - *contribuer à l'évaluation des besoins actuels et futurs de la collectivité en termes d'éducation et de compétences professionnelles;*

- *contribuer à la préparation d'un inventaire des programmes et ressources d'éducation des collèges et des conseils scolaires;*
- *contribuer à la préparation d'un inventaire des possibilités d'éducation (privée et publique) offertes dans la collectivité;*
- *mettre sur pied, coordonner et évaluer des centres communautaires d'information sur l'éducation/la formation;*

2.3 *que ces **Partenariats locaux en éducation et en formation** dressent un inventaire des ressources communautaires dans le contexte des écoles/collèges : programmes d'études, matériel, installations, compétences;*

2.4 *que le ministère de l'Éducation et de la Formation, le Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre et Développement des ressources humaines Canada examinent les problèmes, notamment le financement, qui découleraient d'une expansion majeure du Programme d'apprentissage au secondaire comme programme de jonction valide au niveau des conseils scolaires, des collèges et des conseils locaux de formation, et fassent des recommandations appropriées.*

**Question 3.                    La clarification du rôle des conseils scolaires et des collèges dans la formation et le recyclage des adultes**

L'un des rôles traditionnels des conseils scolaires est de préparer les élèves aux études postsecondaires, à la formation postsecondaire, à l'apprentissage ou directement au travail. On conseille aux élèves de choisir des cours crédités menant au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, qui leur permettra de faire leur premier choix de carrière.

Lors de la création des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, les conseils scolaires leur ont officiellement transféré la formation et le recyclage des adultes. Ils ont alors hérité notamment du rattrapage scolaire, des programmes de langue seconde, ainsi que des programmes d'apprentissage et de formation professionnelle. L'ouverture de l'accès des conseils scolaires à des subventions de formation, indirectement par le biais de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (aujourd'hui Développement des ressources humaines Canada), a entraîné une situation où les collèges et les conseils scolaires présentent des offres, des soumissions et des propositions et rivalisent pour obtenir des fonds.

Les rôles des conseils scolaires et des collèges ne sont pas aussi nettement définis lorsqu'il est question d'adultes ne possédant pas de diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). Si l'adulte désire se recycler et obtenir un DESO, elle ou il doit suivre ses quatre derniers cours donnant droit à des crédits au niveau supérieur sous la supervision d'une directrice ou d'un directeur d'école secondaire. Dans le cadre de ce programme, elle ou il peut également opter pour des cours pratiques liés au travail, p. ex. DAO - dessin assisté par ordinateur, MAO - machinerie assistée par ordinateur, bureautique, ou acquérir des compétences générales basées sur le programme-cadre de Préparation à la vie ou de l'expérience pratique par le biais d'un programme d'éducation coopérative axée sur l'exploration des carrières.

Ces compétences et expériences sont également offertes dans le cadre des programmes collégiaux de recyclage s'adressant aux adultes. Les collèges mettent surtout l'accent sur le recyclage scolaire dans le cadre du Programme de cours préparatoires à la formation professionnelle et du programme Formation de base de l'Ontario, financé par la province. À l'heure actuelle, il n'y a pas de programme collégial permettant aux adultes d'obtenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Lorsqu'ils terminent le programme Formation de base de l'Ontario, ils reçoivent une lettre indiquant qu'ils ont une formation équivalente à celle d'un diplôme d'études secondaires. Pour la majorité des employeurs et des établissements, le DESO est toujours la norme et les équivalences ne sont pas acceptées.

Les clients qui cherchent actuellement à entreprendre ou à reprendre des études, suivre des cours de formation ou des programmes de préparation au travail sont beaucoup plus nombreux que ne peut en accepter le système. Donc, plutôt que de reproduire ce qui est déjà offert, ces programmes proposent des choix et des possibilités supplémentaires aux adultes. Cela signifie que malgré la concurrence qui existe pour obtenir des fonds, les collèges et les conseils scolaires peuvent cibler des clients différents. Ils collaborent dans certains cas en échangeant des ressources et des compétences et en se recommandant mutuellement des clients.

Les programmes de formation avant l'emploi de BoulotOntario, à Thunder Bay, sont un bon exemple de collaboration : le Collège Confédération et le Conseil de l'éducation de Lakehead ont offert un programme ensemble, en partageant la publicité, les effectifs, le corps enseignant et le programme d'études, qui s'est terminé par une cérémonie commune de remise des diplômes.

Il importe cependant de veiller à ce que les fonds affectés à la formation et au recyclage le soient efficacement, et à ce que des programmes de bonne qualité soient offerts au plus grand nombre possible de clients. On pourrait soutenir que le fait d'attribuer à l'un des secteurs le rôle d'offrir exclusivement des programmes de formation des adultes serait synonyme de responsabilité et de stabilité accrues. On ne tiendrait alors pas compte des services disparates qui sont offerts dans la province. Dans certaines régions, ni le collège ni le conseil scolaire n'ont pu obtenir suffisamment de fonds pour offrir des programmes à un groupe de clients relativement restreint. Cela signifie souvent l'absence totale de programmes. Dans les plus grands centres, les clients doivent se débrouiller pour trouver, parmi la multitude de programmes offerts, celui qui offre des débouchés et qui correspond à leurs besoins.

Le groupe de travail demande au ministère de l'Éducation et de la Formation de préciser le rôle des établissements en définissant le domaine principal de chaque secteur en matière de formation et de recyclage des adultes. Il faut également convaincre les clients adultes du fait que les secteurs collaborent pour offrir des programmes d'études de qualité et articulés afin que l'éducation permanente devienne une réalité. Le groupe de travail est convaincu que les adultes seront mieux servis dans un esprit de collaboration.

À titre de guide pour préciser le rôle des conseils scolaires, des collèges et des groupes communautaires, le groupe de travail recommande, lorsque de telles mesures sont appropriées compte tenu des circonstances locales :

- 3.1 *que les programmes des écoles secondaires, notamment ceux qui sont destinés aux adultes, visent surtout à leur donner des crédits pour l'obtention du diplôme*

*d'études secondaires de l'Ontario et à développer des compétences axées sur la carrière;*

- 3.2 *que les conseils scolaires qui offrent une formation de base aux adultes (alphabétisation jusqu'à la 8<sup>e</sup> année) s'efforcent surtout de préparer les adultes aux programmes du secondaire ou au monde du travail;*
- 3.3 *que les programmes d'études postsecondaires offerts dans les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario offrent surtout des programmes d'apprentissage professionnel axés sur la carrière et menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme;*
- 3.4 *que les collèges qui offrent une formation de base aux adultes (alphabétisation jusqu'à l'équivalent de la 12<sup>e</sup> année) mettent l'accent sur l'amélioration des compétences générales en vue d'une formation professionnelle précise, de programmes professionnels et d'emploi des collèges, et de programmes postsecondaires;*
- 3.5 *que les groupes communautaires mettent l'accent sur les besoins sociaux des étudiantes et des étudiants qui désirent acquérir des compétences en termes d'alphabétisation/de calcul pour leur croissance personnelle.*

Il faut bien comprendre que, bien que ces recommandations indiquent un point central pour chaque secteur, il y a d'autres rôles, mandats et domaines de la prestation des programmes dont les différents secteurs se chargent de façon parfaitement satisfaisante.

#### ***Question 4. Éviter une répétition de la formation***

Afin d'aider à placer au niveau approprié les étudiantes et étudiants reprenant leurs études, on a mis au point un procédé appelé Programme de reconnaissance des acquis (le PRA). Il permet de reconnaître les connaissances acquises par l'expérience, autrement dit de considérer comme crédits les résultats de ce que l'on a appris en dehors des salles de classe. Le PRA encourage ainsi les adultes à parfaire leur éducation en suivant des programmes de formation pour améliorer leur avenir professionnel et devenir des membres de la société plus utiles et plus producteurs. Le but du programme est d'augmenter la rentabilité du système d'éducation en éliminant la nécessité d'une formation répétitive coûteuse et inutile<sup>50</sup>.

---

<sup>50</sup> Ontario, Conseil ontarien des affaires collégiales, *Reconnaissance des acquis : Faciliter l'accès des collèges ontariens aux apprenants adultes*, document de travail du Comité consultatif sur la reconnaissance des acquis du Conseil ontarien des affaires collégiales, avril 1992.

Le Groupe de travail sur la définition des rôles des secteurs d'enseignement est d'avis que le Programme de reconnaissance des acquis devrait être un principe directeur pour l'éducation et la formation dans la province de l'Ontario. Il est probable que les élèves qui peuvent recevoir un crédit scolaire pour des connaissances acquises antérieurement sont plus à même d'apprécier la continuité de la formation permanente.

Le rapport *Apprendre : un défi pour la vie*<sup>51</sup> qui a été commissionné par le gouvernement fédéral, et les recherches par des éducateurs d'adultes, comme Jerold Apps et Patricia Cross, ont révélé qu'un manque d'accès à l'information est un véritable obstacle institutionnel pour les adultes qui souhaitent reprendre leurs études. Connaître les possibilités qu'offre le PRA ne constitue pas une exception à cette règle. Et ainsi beaucoup d'adultes ne sont pas au courant des options et des ressources qui sont à leur disposition.

Le Conseil ontarien des affaires collégiales coordonne les activités du PRA dans les collèges d'arts appliqués et de technologie afin que les adultes ayant accès aux programmes des collèges n'aient pas à réapprendre ce qu'elles ou ils savent déjà. On met actuellement au point une méthode normalisée et uniforme dans toute la province.

Le Programme de reconnaissance des acquis n'est pas un terme qu'emploient couramment les conseils de l'éducation lorsqu'ils évaluent les connaissances acquises en dehors des salles de classe. La détermination des crédits de cours secondaire pour les acquis (au travers d'études formelles ou non) d'un adulte se fait par l'octroi de crédits d'équivalence. Le ministère de l'Éducation et de la Formation a autorisé les directrices et directeurs des écoles secondaires à les octroyer. Par «acquis», on entend les connaissances et les capacités que les adultes ont acquises dans le cours de leur vie et en travaillant, et aussi les expériences éducatives qui pourraient ne pas avoir été considérées comme donnant droit à des crédits. Pour octroyer des crédits d'équivalence, on prend en considération l'expérience (la maturité), l'éducation équivalente et la formation d'apprentissage. Après avoir déterminé les crédits d'équivalence gagnés, la directrice ou le directeur doit aussi décider quels sont les cours qui sont nécessaires pour satisfaire aux exigences relatives au diplôme d'études secondaires de l'Ontario (minimum de quatre crédits au cycle supérieur). Le diplôme n'est décerné que si ces conditions sont remplies.

Quoique le PRA soit un moyen valide d'améliorer les possibilités d'éducation et de formation pour les adultes, il ne donne pas les mêmes chances à tous. La philosophie et les pratiques sont loin d'être uniformes. Des différences marquées existent entre les conseils de l'éducation, les collèges communautaires, les universités et l'industrie quant à la façon et au moment d'évaluer l'expérience d'un adulte, aux ressources utilisées pour l'évaluation, à l'acceptation des crédits du PRA et à la participation des apprenantes et des apprenants tout au long de ce processus.

La participation est un point critique. C'est en participant à la totalité du processus d'enseignement que les adultes apprennent le mieux. Cela englobe la définition de leurs besoins, l'évaluation de

---

<sup>51</sup> Ironside, Anne, *Apprendre : un défi pour la vie : Proposition pour combler le fossé entre le travail et la formation : Le Rapport*, Canada, Jury consultatif national sur le congé de perfectionnement, Emploi et Immigration Canada, mai 1984.

leurs compétences, l'établissement des buts et des objectifs qu'elles et qu'ils se fixent ainsi que le choix du programme d'études, les stratégies pédagogiques, les outils d'évaluation et les ressources.

Le groupe de travail recommande :

- 4.1 *que le rapport intitulé **Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur (EOCIS)** et le rapport intitulé Reconnaissance des acquis : Faciliter l'accès des collèves ontariens aux apprenants adultes et la documentation subséquente du Conseil ontarien des affaires collégiales au sujet du PRA servent de point de départ à l'élaboration conjointe par les écoles et collèves de méthodes et de politiques concernant le PRA.*
- 4.2 *que les centres communautaires d'information sur l'éducation et la formation, conformes à la Recommandation 2.2, servent de centres de renseignements sur les possibilités du PRA dans la collectivité.*

**Question 5. Comblent les lacunes dans la disponibilité des programmes et des ressources**

Il y a un écart important entre les résultats d'apprentissage prévus pour les diplômés des écoles secondaires et les conditions d'entrée nécessaires pour réussir dans les programmes des collèves. Les écoles secondaires demandent des capacités dans de très nombreux domaines et prévoient des résultats différents selon les groupements. Les programmes des collèves se sont perfectionnés et sont devenus plus difficiles par suite des besoins des employeurs et du nombre croissant d'élèves de niveau avancé cherchant à s'inscrire. Or, on demande maintenant aux collèves de réexaminer leurs programmes d'études pour les rendre plus accessibles. Il se peut que la jonction soit le procédé qui permettra aux deux secteurs d'arriver à avoir des résultats et des exigences réalistes.

Il existe des lacunes dans le cas des diplômées et diplômés du DESO ayant étudié une seconde langue. Celles et ceux qui ont choisi l'étude d'une langue seconde pour obtenir leur diplôme possèdent les éléments de cette langue mais, arrivés au collège ou à l'université, ils ont besoin du reste des sept années qui sont en principe nécessaires pour l'écrire et la parler couramment<sup>52</sup>. Cela signifie que les professeurs de collège et d'université doivent être capables de franchir les barrières linguistiques et, aussi, qu'il faut réexaminer les exigences concernant la connaissance de la langue chez les étudiantes et étudiants qui maîtrisent leur langue maternelle.

Les titulaires du DESO qui ont des besoins particuliers et qui ont été instruits en conséquence tout au long du secondaire ont des lacunes au niveau collégial. Tenant l'auto-identification volontaire pour un risque, elles et ils préfèrent souvent prendre le chemin de l'indépendance et de l'échec.

Les étudiantes et étudiants ayant un handicap de développement ont des lacunes arrivés à l'âge de 21 ans. Assimilant beaucoup plus lentement, ils ont besoin de professeurs et de personnel

---

<sup>52</sup> Cummings, J., «Immigrant Second Language Learning in Canada: A Re-Assessment», *Applied Linguistics II*, 1981, p. 132-149.

d'encadrement innovateurs et éminemment qualifiés qui peuvent les préparer à une vie autonome, et les établir dans un emploi rémunérateur ou, tout au moins, les orienter vers du travail bénévole qui leur donne un sentiment d'utilité et de dignité.

Le groupe de travail recommande :

- 5.1 *que des recherches soient faites dans le but de mettre en place des programmes de formation et des services appropriés pour les élèves qui ne sont pas admissibles à la plupart des programmes des collèges et des universités;*
- 5.2 *que les facultés d'éducation offrent aux professeurs de collège des cours menant à des qualifications additionnelles pour l'enseignement d'une langue seconde;*
- 5.3 *que l'on examine l'affectation de fonds pour satisfaire les besoins des plus de 21 ans ayant un handicap de développement;*
- 5.4 *que l'on choisisse comme modèles pour les futurs services au bénéfice des adultes un nombre restreint de programmes exemplaires existant actuellement pour les adultes dans les écoles et les collèges;*
- 5.5 *que l'on modifie les structures afin de permettre qu'un passeport des résultats d'apprentissage, à l'heure actuelle les dossiers scolaires officiels, suive l'étudiante ou l'étudiant dans les collèges agréés;*
- 5.6 *que l'on examine le financement qui permettrait de continuer à offrir une aide et des possibilités de modification appropriées des programmes aux étudiantes et étudiants doués mais ayant certaines difficultés d'apprentissage;*
- 5.7 *que les écoles et les collèges se consultent pour articuler clairement les critères de sortie et les conditions d'entrée qui assurent la continuité de la formation.*
- 5.8 *que les facultés d'éducation offrent des cours destinés à inculquer au corps professoral des collèges les compétences nécessaires pour enseigner aux étudiantes et étudiants en difficulté.*

### III Rapport du Groupe de travail sur la collaboration en matière de programmes d'enseignement

**Le Groupe de travail sur la collaboration en matière de programmes d'enseignement examinera les répercussions des modifications proposées des programmes d'études dans les écoles secondaires et les collèges communautaires ainsi que les résultats, jusqu'à maintenant, des projets de jonction reliée aux programmes d'études.**

Le Groupe de travail sur la collaboration en matière de programmes d'enseignement s'est fixé les buts suivants :

- Déterminer la meilleure façon de coordonner les programmes d'études des écoles et des collèges afin d'obtenir une continuité dans les programmes qui satisfait les besoins des élèves;
- Trouver la façon dont les enseignantes et enseignants dans les écoles secondaires et les collèges peuvent collaborer à l'élaboration de programmes d'études complémentaires pour les deux secteurs;
- Repérer les possibilités d'échanges de professeurs entre les deux secteurs dans le but d'améliorer la coopération entre les deux secteurs et d'augmenter leur efficacité.

#### *Question 1. Les modifications proposées et l'adaptation constante des programmes d'études du secondaire*

Les écoles secondaires s'efforcent de mettre en oeuvre diverses innovations en matière de programmes d'études. Ci-après se trouve un sommaire des principales modifications et des adaptations constantes ainsi que de leurs répercussions.

- **Restructuration de l'éducation** (Le programme d'études commun/Les années de transition/Le décloisonnement/Les années de spécialisation) : Le programme d'études commun de la 1<sup>re</sup> à la 9<sup>e</sup> année recommande l'équité, la responsabilité, l'excellence, les partenariats et la coordination des programmes d'études. Ce document préconise l'élaboration de programmes d'études pertinents, intégrés et applicables. Les connaissances requises sont décrites en termes généraux. Sa mise en application varie d'un conseil à l'autre, d'une école à l'autre, et l'enthousiasme des enseignantes et enseignants et de la collectivité varie aussi selon le cas. Il n'existe pas de nouvelle politique ou lignes directrices à partir de la 10<sup>e</sup> année et jusqu'à la remise des diplômes. Par conséquent, ce sont les lignes directrices existantes propres à chaque matière qui continuent de s'appliquer au programme d'études et sont mises en oeuvre à divers degrés.
- **Évaluation/responsabilité** : Parmi les initiatives menées, qui ont plus ou moins de rapport les unes avec les autres, avec le programme d'études et avec ce que souhaite le public, il faut citer les enquêtes provinciales, les CPO/ le Programme de formation en cours d'emploi (abordés ci-dessous), les normes, le Programme d'indicateurs du rendement scolaire, l'Évaluation internationale du rendement scolaire, etc.

- **Partenariats** : Les écoles créent des liens plus solides avec les entreprises commerciales, les industries, les services sociaux, les agences ou les organismes culturels, les syndicats et les groupes communautaires en partageant leurs ressources avec eux (temps, savoir-faire, installations, personnel, orientation, argent). C'est là une initiative limitée mais en expansion.
- **Cours préuniversitaires de l'Ontario (CPO)/Programme de formation en cours d'emploi du personnel enseignant** : Conçus en consultation par les représentants des ministères, des universités et des écoles secondaires, les CPO sont les programmes du niveau de sortie des écoles secondaires pour les élèves qui souhaitent entrer à l'université. Le programme de formation en cours d'emploi consiste à passer en revue les examens de CPO de chaque école dans le but d'assurer l'uniformité des structures et des normes à l'échelle de la province.
- **Planification stratégique/plan des écoles** : Les conseils scolaires élaborent des déclarations d'intention après avoir consulté les intéressés. Chaque école élabore ensuite elle-même des plans d'action en vue d'atteindre les idéaux suggérés.
- **Éducation coopérative** : En 1993-1994, 70 000 élèves du secondaire en Ontario ont obtenu des crédits par le biais des placements d'apprentissage supervisés au sein des collectivités. L'éducation coopérative donne aux élèves des possibilités de mettre en pratique au sein de la collectivité les connaissances théoriques, qu'ils tiennent de leur éducation. L'acquisition de nouvelles connaissances par l'expérience rend plus pertinent leur programme d'études et aide les élèves à planifier leur éducation et leur carrière.
- **Technologie générale/remaniement de l'enseignement technologique** : Plus de 100 cours d'«Arts industriels» et d'«Éducation technologique» ont été refondus en cinq domaines sous le titre «Conception et technologie», à savoir les communications, les transports, la fabrication, les services et la construction. Il n'existe pas de lignes directrices pour ces cinq domaines. Les programmes de reconnaissance officielle de la qualification pour enseigner sont limités. Les fonds affectés au remaniement aident les écoles qui ont encore des programmes d'études en «arts industriels» et en «éducation technologique» à passer à la technologie générale, habituellement en se concentrant sur l'un des cinq domaines. Le financement exige des liens avec la collectivité et entre les programmes d'études.
- **Perfectionnement professionnel** (notamment la formation du personnel enseignant; l'évaluation et l'amélioration des enseignantes et des enseignants; l'examen, l'élaboration et la mise en application des programmes d'études) : L'évaluation et le perfectionnement du personnel et des programmes sont de plus en plus difficiles à une époque où les mandats manquent de précision et où les ressources s'amenuisent.

### *Accessibilité*

Le contenu et la prestation des programmes sont influencés par des questions locales de gestion, d'accessibilité et de représentation. Le groupe d'étude s'attend à ce que les thèmes ci-dessous,

groupés ici sous la rubrique générale «Accessibilité», constituent peut-être à l'avenir des sujets de préoccupation dans les projets de jonction.

- **Questions autochtones** : Les communautés autochtones déterminent elles-mêmes la portée des questions éducatives. Les conseils scolaires auront à prêter plus d'attention à la pertinence de celles-ci.
- **Liaison entre les écoles élémentaires et secondaires** : Inspirée par le rapport sur les années de transition, la collaboration entre les écoles de ces deux secteurs est plus fréquente qu'autrefois mais elle demeure insuffisante.
- **Anglais langue seconde/développement des aptitudes de communication en anglais** : Les programmes existants sont adaptés aux capacités de communication des élèves.
- **Équité** : Les programmes d'études, les systèmes et les structures continuent d'être modifiés pour assurer le respect des origines raciales et ethniques, du sexe, de l'âge et de l'équité dans l'exception.
- **Français** : Les communautés de langue française déterminent elles-mêmes la portée des questions éducatives.
- **Éducation des personnes en difficulté** : La tendance vers la pleine acceptation des étudiantes et des étudiants en difficulté oblige à apporter des modifications à la prestation des programmes pour l'ensemble.

***Question 2. Les modifications proposées et l'adaptation constante des programmes d'études des collèges communautaires***

Des répercussions importantes sur les programmes d'études dans le système des collèges communautaires résulteront de la formation du Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux (CNAPC). Ce conseil :

- définira les moyens de justification, fixera les normes et accordera l'agrément, quant aux programmes collégiaux financés par le public;
- élaborera pour chaque programme un document sur les normes de ce programme à l'échelle du réseau, qui précisera les résultats à la fois pour les aptitudes génériques et les aptitudes professionnelles reliées au programme, ainsi que les conditions spécifiques d'admission;
- définira les buts éducatifs généraux, établira le cadre du contenu et des objectifs généraux, et exigera que les programmes agréés par lui contiennent une proportion précisée d'éducation générale;
- surveillera la révision des programmes à l'échelon du réseau, conformément à laquelle chaque programme sera examiné régulièrement.

### *Accessibilité*

Le Programme de reconnaissance des acquis (le PRA) a pour objet de fournir un système qui reconnaît formellement les connaissances acquises antérieurement, par le biais d'études formelles ou informelles, du travail et d'autres expériences de la vie. Il ouvrira ainsi la porte des collèges à beaucoup qui avaient rencontré des obstacles à leur éducation formelle. Il comportera diverses méthodes d'évaluation qui serviront à évaluer les connaissances pertinentes et les traduiront en des crédits collégiaux appropriés.

Pour les groupes comme les Autochtones, les Francophones, les personnes ayant des besoins particuliers, etc., l'accessibilité est renforcée par des initiatives et des crédits spéciaux.

D'autres aspects importants, actuellement en cours d'examen, pourraient avoir de fortes répercussions sur la prestation et l'accessibilité, notamment :

- le domaine de l'apprentissage autonome qui est en croissance rapide par suite de l'influence de certains facteurs, en particulier les progrès sensibles de la technologie éducative, la démographie changeante des étudiantes et étudiants et les avantages perçus concernant les coûts;
- les autres modes de prestation, en particulier l'enseignement à distance, qui sont disponibles sous de nombreuses formes, la plus ancienne étant les cours par correspondance. Au cours des dernières années, le progrès technologique a apporté de nombreuses nouvelles options de prestation de l'enseignement à distance.

L'examen des modifications aux programmes d'études dans les deux secteurs révèle de nombreux défis et laisse entrevoir la nécessité :

- de mandats cohérents;
- d'alignement des priorités des intervenants;
- de ressources suffisantes pour la coordination du personnel et l'élaboration des programmes;
- de meilleures communications avec le public au sujet des mandats des écoles et des collèges;
- de plus de mesures de la réussite;
- de validation des accords collectifs;
- d'amélioration des initiatives et des orientations actuelles.

### ***Question 3. Les défis de l'évolution, de l'expansion et des adaptations constantes***

La jonction, c'est-à-dire la collaboration et les communications formelles et informelles entre les deux secteurs, est devenue le moyen, couronné de succès, de relever les nombreux défis qui concernent l'évolution, l'expansion et les adaptations constantes et auxquels font face les secteurs des écoles secondaires et des collèges.

Des myriades d'activités de jonction ont lieu tous les jours entre les collèges communautaires et les conseils scolaires. Quoique les accords de jonction ne se concentrent pas tous sur les

programmes d'études, la collaboration à propos de ceux-ci reste le point central de toute l'entreprise de jonction.

Une jonction réussie révèle les limitations d'ententes spécifiques des écoles et conseils scolaires locaux : inégalité des évaluations des acquis, accès irrégulier aux programmes, manque de continuité entre les écoles et les collèges et manque de renseignements disponibles pour les élèves et leurs parents. C'est de là que proviennent les défis qui donnent naissance aux initiatives de jonction.

Les communications d'un professeur à l'autre constituent le point de départ, et la condition primordiale, des adaptations efficaces, pratiques et parfois empiriques qui resserrent les liens entre les programmes d'études. Lorsque les résultats de la jonction sont continuellement satisfaisants, on les doit à la stabilité des groupes qui s'en chargent, comme les comités coordonnateurs de la jonction.

La récapitulation de ces interactions fait ressortir sept catégories d'activités de jonction qui aboutissent à la coordination des programmes d'études pour le bénéfice des intéressés aux deux niveaux.

#### *Activités de jonction concernant la coordination des programmes d'études*

##### (i) Échange de renseignements sur les programmes d'études

Il existe des activités qui encouragent ce genre d'échange, notamment :

- les réunions de discussion sur les programmes d'études;
- la présence des représentants des écoles secondaires dans les comités consultatifs sur les programmes des collèges (et vice-versa);
- les échanges de renseignements sur papier ou sur ordinateur (profil des cours, lignes directrices du ministère, exemples d'examens, manuels, exemples de devoirs et tests de placement des collèges);
- visites à tous les niveaux (salles de classe, réunions du personnel et celles du corps professoral, etc.).

Il y a une nette croissance de l'inclusion des liens avec les milieux d'affaires et industriels dans le processus des réunions pour échange de renseignements, dans le but d'augmenter la pertinence des programmes d'études.

##### (ii) Alignement des programmes d'études

Quoique des initiatives de jonction aient été mises en oeuvre avec succès dans un grand nombre d'écoles et de collèges, le problème des programmes d'études en désaccord demeure. Aucun effort coordonné n'a été fait pour aligner les capacités à un niveau plus large (c.-à-d. provincial). Il est essentiel de déterminer les connaissances, les capacités et l'attitude des élèves pour les intégrer convenablement dans les programmes d'études des deux secteurs de l'éducation.

Il existe actuellement des activités locales qui appuient l'alignement des programmes d'études. Dans le processus de jonction, les intervenants qui cherchent à façonner une entente viable de collaboration entre les établissements trouvent qu'il est nécessaire de se pencher sur les lacunes des programmes d'études afin d'y remédier. Il se peut que cela demande le raffinement des programmes d'études des écoles secondaires pour qu'ils satisfassent aux exigences spécifiques des programmes des collèges, ou bien la création, au niveau du secondaire, de cours préparatoires aux collèges dans les matières de base (anglais, mathématiques, sciences), ou encore la création, dans les collèges, de cours de rattrapage. On a proposé, en conséquence, d'avoir recours à un groupe de pression auprès du ministère lorsqu'on discerne une sérieuse lacune. Les conseils et les collèges ont conclu des ententes formelles dans le but d'accorder des exemptions lorsque des programmes d'études se chevauchent.

(iii) Examen de l'option collégiale

Des activités sont prévues afin de fournir aux élèves du secondaire des occasions d'examiner l'option collégiale, les programmes d'études des collèges et les débouchés en découlant et ainsi de bien se préparer pour le collège. Il s'agit en particulier des activités suivantes :

- élaboration en commun de programmes d'études par les corps professoraux des écoles et des collèges, distribution de renseignements sur les collèges et les débouchés, aux élèves des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années du secondaire, comme les modules de formation au choix d'une carrière offerts par le Conseil des écoles catholiques du Grand Toronto;
- renseignements sur la jonction et la promotion des programmes collégiaux, conçus à l'intention des élèves ou de leurs parents, comme des affiches, des brochures, des vidéos d'information, etc.;
- activités de liaison des collèges, aussi bien au niveau du secondaire qu'à celui des collèges. Ceci comprend les simulations de cours ou une orientation pour un auditoire spécifique d'école secondaire;
- programmes collégiaux d'observation qui donnent aux élèves l'occasion de faire l'expérience de la vie de collège;
- «conférences» par des professeurs de collège aux élèves du secondaire;
- possibilités pour les élèves d'essayer de faire les tests de placement des collèges ou de faire évaluer leur dossier;
- participation des professeurs des collèges aux journées des carrières tenues par des écoles secondaires;
- échanges, entre les conseils et les collèges, de ressources, de professeurs et d'installations, à l'occasion par exemple des «journées des carrières»;

- projets qui rapprochent les étudiantes et étudiants de collège et les élèves du secondaire (ou d'autres plus jeunes), comme les coopératives de placement ou bien les programmes d'aide d'étudiantes et étudiants de collège auprès d'élèves du secondaire;
- sondages faits, par certains conseils, pour rassembler des renseignements dans le but de mieux planifier les moyens de répondre aux besoins des élèves. Deux exemples en sont le «sondage des étudiantes et étudiants adultes» d'Etobicoke et les sondages de suivi et de polarisation des groupes de discussion de la région de York.

(iv) Services de soutien

Il existe de nombreuses activités qui encouragent l'échange de renseignements et la collaboration dans le domaine des services de soutien, notamment :

- collaboration et échanges de renseignements pour faciliter le passage, de l'école au collège, des élèves ayant des besoins particuliers. Ceci peut comporter un certain nombre de mesures pour les encourager ou les aider à faire connaître leurs besoins, par exemple : réunions, échanges de visites, amélioration des communications entre, d'une part, le personnel d'éducation de l'enfance en difficulté et celui d'orientation des écoles secondaires et, d'autre part, le personnel d'orientation des collèges;
- échanges de renseignements entre les systèmes de soutien scolaire offerts par les deux secteurs. Des exemples en sont les centres de rencontres pour l'anglais et ceux pour les mathématiques, le programme de tutorat entre élèves et les services de langue seconde;
- initiatives concernant le Programme de reconnaissance des acquis, qui comportent des échanges de renseignements et des projets conjoints;
- programmes spéciaux conçus coopérativement pour répondre aux besoins spécifiques des élèves. Un exemple en est le service d'orientation offert aux élèves autochtones par le conseil du comté de Bruce et du Collège Georgian.

(v) Partage des ressources

La jonction peut comporter un partage des ressources et des installations. Cela peut consister par exemple en une activité organisée par une école secondaire sur le campus d'un collège ou vice-versa, ou bien le partage de l'utilisation de laboratoires hautement spécialisés ou de matériel dont on dispose en trop petite quantité.

(vi) Prestation conjointe

Il y a plusieurs initiatives dans ce domaine, parmi lesquelles on note particulièrement les partenariats qui permettent aux élèves du secondaire de suivre un cours collégial. D'autres sont plus vastes. En plus du partage des installations, les conseils et les collèges concernés par la jonction se livrent à des activités en tous genres.

(vii) Perfectionnement professionnel

Il arrive souvent que le résultat le plus important des initiatives de jonction se produise dans le domaine du perfectionnement professionnel. Il existe des activités qui sont conçues pour éduquer et mettre à jour le corps dirigeant des établissements. Cela peut consister en une réunion mixte regroupant, d'une part, du conseil des présidentes et des présidents de conseil d'administration des collèges et, d'autre part, des conseillères et conseillers scolaires du niveau secondaire. Il y a aussi les visites et les réunions des cadres supérieurs des deux secteurs, faites dans le but de définir, «d'autoriser» et de célébrer les projets conjoints et les initiatives de jonction. Nombre d'établissements se partagent des activités de perfectionnement professionnel spécifiquement planifiées, comme la journée de technologie générale, entre plusieurs conseils scolaires et collèges. Il y a les invitations aux partenaires des écoles secondaires et des collèges à participer aux activités internes de perfectionnement professionnel et aussi les échanges de visites entre des classes. La plupart des conseils scolaires et des collèges ont maintenant des représentants qui collaborent aux présentations à d'importantes conférences. Le perfectionnement professionnel se voit également dans toutes les activités de jonction qui donnent, aux professeurs du secondaire et au corps professoral des collèges, la possibilité de travailler ensemble, et il se voit aussi dans toutes les activités de jonction à l'intention des élèves et des étudiantes et étudiants. Ceci donne aux professeurs et au corps professoral un nouvel aperçu des réalités du partenariat.

Le Groupe de travail sur la collaboration en matière de programmes d'enseignement recommande :

1. *que l'on mette en place une méthode de collaboration pour réaliser l'alignement des programmes d'études secondaires et postsecondaires, surtout au niveau général, qui préparerait mieux les élèves à suivre avec succès les programmes collégiaux, et qu'un organisme central définisse les capacités requises des élèves;*
2. *que l'on mette l'accent, dans le travail actuel qui s'effectue sur les normes dans les études secondaires, sur la nécessité d'avoir des dossiers et relevés de notes clairs, de telle sorte que le niveau des capacités des élèves soit communiqué clairement aux collèges;*
3. *que l'on constitue, ou reconstitue, un groupe provincial à partir de groupes actuels, dont le but sera de promouvoir des activités de jonction, notamment : la mise sur pied d'un centre de renseignements, d'un babillard électronique, de comités de coordination, et le parrainage de conférences annuelles et d'activités de perfectionnement professionnel reliées à la jonction entre les écoles et les collèges;*
4. *que la jonction soit incorporée dans le mandat de chaque collège et de chaque conseil scolaire;*
5. *que les conseils scolaires et les collèges élaborent des activités conjointes de perfectionnement professionnel portant essentiellement sur les programmes d'études et sur l'alignement des techniques d'enseignement, et qui améliorent la compétence et les connaissances des professeurs quant au contenu des programmes;*

6. *que les collèges, les conseils scolaires, les entreprises commerciales, les industries, les syndicats et les organismes communautaires, culturels et de services sociaux mettent au point ensemble des activités de sensibilisation au choix d'une carrière destinées aux élèves, aux parents et aux professeurs des années de transition (7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années) et leur offrent un éventail complet d'options d'éducation et de formation postsecondaires, de sorte que les élèves puissent choisir les cours qui les prépareront le mieux à réussir la transition de l'école au collège.*

#### IV Rapport du Groupe de travail francophone pour le projet écoles-collèges

**Le Groupe de travail francophone pour le projet écoles-collèges se penchera sur l'accès à l'éducation, la persévérance scolaire, l'éclaircissement des rôles et la création des programmes.**

Le Groupe de travail francophone pour le projet écoles-écoles s'est fixé les objectifs suivants :

- Décider quels sont les facteurs qui déterminent la sélection d'un programme d'études et ceux qui déterminent les progrès et la réussite scolaires;
- Trouver des façons d'unir les programmes du secondaire et du collégial, et de les rendre plus complets et complémentaires;
- Envisager un échange de ressources humaines et matérielles entre les deux secteurs.

#### PROJETS GLOBAUX

##### *Question 1. La nécessité d'un consortium de partenaires francophones*

La première recommandation du groupe de travail vise à répondre aux besoins particuliers de la collectivité francophone, qui se trouve dispersée sur un vaste territoire et manque par conséquent de ressources humaines et matérielles. Cette recommandation a pour but de favoriser un échange de ressources en vue d'accroître l'efficacité des services, de réduire les coûts et les doubles emplois, et de répondre aux besoins pressants de la collectivité.

Le groupe de travail recommande la création d'un consortium qui garantirait la participation de partenaires francophones au financement et au processus décisionnel. Ainsi, toutes les régions seraient représentées et on minimiserait le chevauchement des ressources. Le groupe souhaite, par le fait même, créer une structure viable et stable, une entité administrative qui, dans le cadre de projets ultérieurs, pourrait servir de réseau d'échange de ressources humaines et financières. En outre, il serait ainsi plus facile de gérer le personnel qui relèverait directement du consortium et non d'organismes externes. Vu le nombre de conseils scolaires responsables des écoles de langue française et le nombre d'organismes offrant des programmes communautaires, le groupe de travail n'a pas pu déterminer avec certitude quelle serait la meilleure façon de garantir la participation de partenaires du secondaire et des organismes communautaires, mais il juge néanmoins leur participation essentielle. [Recommandations 1.1 et 1.2]

Le consortium provincial proposé atteindrait en partie les objectifs de la Recommandation 2.3 du groupe de travail sur la définition des rôles des secteurs d'enseignement, qui recommandait que l'on fasse l'inventaire des programmes d'études, du matériel, des installations et des autres ressources de la collectivité; ceux de la Recommandation 4 du Groupe de travail sur la collaboration en matière de programmes d'enseignement, qui recommandaient d'intégrer la jonction dans le mandat de chaque collège et conseil scolaire; et ceux des recommandations 2 et 6 du Groupe de travail sur l'accès aux études postsecondaires, qui recommandait des conditions d'admission plus claires et la collecte de données démographiques.

Le groupe de travail recommande :

- 1.1 *que les trois collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française (CAAT), le Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred, les universités bilingues et les autres partenaires appropriés venant du milieu de l'enseignement secondaire et des organismes communautaires se réunissent pour créer un consortium financé par l'ensemble des partenaires et par le ministère de l'Éducation et de la Formation;*
- 1.2 *que les partenaires donnent au consortium le mandat initial suivant :*
  - a) *créer des outils en français pour évaluer les compétences génériques et des compétences particulières nécessaires à la réussite des programmes offerts dans les collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française et au Collège d'Alfred, en mettant la priorité sur les mathématiques et le français;*
  - b) *élaborer des méthodes de formation et d'information de concert avec Développement des ressources humaines Canada et le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario pour faire en sorte que les personnes travaillant auprès des immigrants ou des adultes sachent que l'Ontario offre des services d'éducation en français;*
  - c) *concevoir des cours d'appoint ou des cours de rattrapage qui seraient offerts pendant les dernières années du secondaire ou à la première année de collège, pour assurer l'acquisition des compétences particulières et génériques nécessaires à la réussite des programmes d'études de niveau collégial;*
  - d) *examiner le mandat de la Caravane technologique et gérer ses activités;*
  - e) *fournir des services consultatifs pour épauler les enseignantes et enseignants et les services d'orientation du secondaire, de même que les services d'orientation et de perfectionnement professionnels du collégial;*
  - f) *dresser et tenir à jour un inventaire des ressources éducatives disponibles dans le domaine de l'orientation professionnelle;*
  - g) *administrer dans le cadre d'un projet pilote un guichet régional unique pour la prestation de services de reconnaissance des acquis, l'orientation initiale et l'accueil aux nouveaux arrivants;*
  - h) *promouvoir l'utilisation, à l'échelle provinciale, d'outils conçus par Éduc-Action dans le but d'inciter un plus grand nombre de Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens à s'inscrire à des programmes d'études postsecondaires en français.*

**Question 2. *Le besoin de perfectionnement professionnel***

Des problèmes comme l'absence de liens réels entre écoles secondaires et collèges, le manque d'interaction continue, le fait que le corps enseignant et l'administration des écoles secondaires comprennent mal le système collégial et ses besoins et, enfin, le manque de promotion de l'option collégiale auprès des élèves du secondaire découlent principalement de la rareté des contacts et des possibilités d'interactions entre le personnel des écoles et celui des collèges. La meilleure façon de promouvoir le système collégial serait de permettre au corps enseignant d'en faire l'expérience personnellement. La recommandation 2 propose des mesures qui inciteraient le personnel des écoles secondaires à s'intéresser aux collèges et le personnel des collèges, à s'intéresser aux écoles secondaires.

L'accréditation du personnel enseignant est l'un des obstacles institutionnels aux échanges entre collèges et écoles secondaires, car il limite les interactions entre ces deux secteurs, tant chez le personnel enseignant que le personnel administratif. Pour surmonter cet obstacle, le groupe de travail recommande la délivrance d'un brevet temporaire qui autoriserait le personnel administratif et le personnel enseignant du collégial à participer à un échange avec le personnel du secondaire. [Recommandation 2.3]

Le groupe de travail recommande aussi d'autres mesures visant à encourager les interactions entre le personnel des deux niveaux, à favoriser l'établissement de liens plus étroits entre les responsables de l'orientation professionnelle et les associations d'enseignantes et d'enseignants de différentes disciplines, à faire naître une compréhension mutuelle et à organiser des projets conjoints. [Recommandations 2.1 et 2.2]

Le groupe de travail recommande :

- 2.1 *que les conseils scolaires et les collèges organisent conjointement des ateliers et des journées de perfectionnement professionnel pour leur corps enseignant, leur personnel administratif et leur personnel de soutien;*
- 2.2 *que les associations francophones de conseillères et de conseillers en orientation travaillant dans les écoles secondaires, les collèges ou les universités forment une association conjointe pour le perfectionnement professionnel;*
- 2.3 *que le ministère de l'Éducation et de la Formation favorise les échanges de personnel enseignant et administratif entre collèges et écoles secondaires par la délivrance d'un brevet spécial qui autoriserait certains membres du personnel des collèges à travailler temporairement dans les écoles secondaires;*
- 2.4 *que le ministère de l'Éducation et de la Formation dresse un inventaire des programmes de formation conçus pour le personnel enseignant francophone du secteur de l'éducation des adultes.*

**Question 3. *La nécessité de se doter d'un réseau complet de collèges de langue française***

Le Collège d'Alfred est le seul collège de langue française de technologie agricole et alimentaire relevant du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Ses problèmes ressemblent à ceux des collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française (CAAT), notamment en ce qui a trait aux aspects suivants :

- élaboration de programmes en français;
- conception de ressources pédagogiques en français;
- accessibilité pour la clientèle étudiante francophone;
- mesures de soutien favorisant l'accès et la persévérance;
- conditions d'admission et définition des aptitudes générales;
- cours d'appoint ou cours de rattrapage;
- reconnaissance des acquis;
- promotion du collège.

Le groupe de travail estime donc que le Collège d'Alfred doit être inclus le plus possible dans les activités du réseau des CAAT de langue française pour tout ce qui a trait aux aspects susmentionnés et dans les projets de jonction écoles-collèges. Cette intégration faciliterait le partage des ressources humaines et financières, et améliorerait le service offert à la clientèle francophone de toute la province. Étant donné la mondialisation de l'accès aux communications et aux services, la mise sur pied d'une structure de partenariat et de collaboration aux échelons national et international pourrait profiter au réseau de collèges de langue française de l'Ontario.

Le groupe de travail recommande :

- 3.1 *que le ministère de l'Éducation et de la Formation et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales instaurent des mécanismes officiels de collaboration entre le Collège d'Alfred et le réseau de CAAT de langue française en matière de programmes, de promotion du réseau de collèges de langue française, de conditions d'admission et de reconnaissance des acquis, et relativement au Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux;*
- 3.2 *que les CAAT de langue française invitent le Collège d'Alfred à toutes les activités organisées par le réseau de collèges de langue française, en attendant la mise en oeuvre de mécanismes officiels de collaboration;*
- 3.3 *que le réseau de collèges de langue française de l'Ontario et le Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred mettent sur pied une structure de collaboration avec d'autres provinces canadiennes et d'autres pays possédant des établissements francophones d'enseignement collégial comparables, afin de tirer profit de leur savoir-faire.*

## ACCESSIBILITÉ ET PERSÉVÉRANCE

### *Question 4. La promotion de l'enseignement collégial*

L'un des principaux obstacles à l'accès demeure la perception qu'a le grand public de l'option collégiale. Cette perception a cours chez les anglophones et les francophones, mais semble plus répandue chez ces derniers. Baignant dans un milieu anglophone, les francophones sont constamment exposés aux perceptions et aux valeurs transmises par la culture de la majorité, et sont aussi influencés par les campagnes s'adressant à cette culture. Par ailleurs, dans l'industrie, on se fait encore une idée erronée des compétences des diplômées et diplômés des collèges. Selon le groupe de travail, le ministère de l'Éducation et de la Formation doit absolument lancer une campagne publicitaire structurée pour promouvoir l'option collégiale. Axée sur les perceptions et les valeurs plutôt que sur des programmes précis, cette campagne s'adresserait au grand public et à des groupes cibles, notamment les parents, les jeunes adolescentes et adolescents, les employeurs et le personnel des écoles secondaires. [Recommandation 4.1]

L'instauration du réseau collégial de langue français rend essentiel le lancement d'une campagne axée plus directement sur le réseau et sur les programmes qui seront offerts. Cette campagne devra diffuser de l'information sur les nouveaux collèges et inclure le Collège d'Alfred. À cette fin, le groupe de travail estime qu'il conviendrait de recourir au savoir-faire et à l'expérience de La Chaîne de TVO. [Recommandation 4.2]

Les élèves prennent souvent la décision de s'orienter vers le collège ou l'université ou d'entrer directement sur le marché du travail en 8<sup>e</sup> ou en 9<sup>e</sup> année, lorsqu'on leur demande pour la première fois de choisir leurs cours. Dès ce moment-là, ils ont besoin d'être informés pour choisir un bon programme d'études en tenant compte de leur future carrière. La conseillère ou le conseiller en orientation peut les aider à faire ce choix en leur fournissant les ressources nécessaires, par exemple des documents publiés par Le Conference Board du Canada («Profil des compétences relatives à l'employabilité, ce que les employeurs recherchent») et le logiciel sur les carrières produit par Développement des ressources humaines Canada. Par leurs attitudes et leurs perceptions, les parents influent sur les choix que font leurs enfants à cet âge. Toute campagne publicitaire doit donc cibler les parents pour les sensibiliser à l'existence de l'option collégiale. [Recommandation 4.3]

Le groupe de travail recommande :

- 4.1 *que le ministère de l'Éducation et de la Formation finance une campagne publicitaire structurée pour la promotion globale de l'option collégiale;*
- 4.2 *que, en collaboration avec les collèges, le ministère de l'Éducation et de la Formation mette en place des stratégies de communications efficaces pour promouvoir le réseau de CAAT de langue française, y compris le Collège d'Alfred, pendant les premières années;*
- 4.3 *que les conseils scolaires et le ministère de l'Éducation et de la Formation trouvent des façons de mieux promouvoir l'option collégiale auprès des parents d'élèves inscrits aux années de transition.*

**Question 5. *La nécessité d'assouplir les structures administratives et de financement***

Les mécanismes de financement mis sur pied sont habituellement conçus pour l'ensemble du réseau collégial. Il existe certes des allocations d'économie d'échelle et des allocations géographiques, mais celles-ci ne tiennent pas toujours compte des structures particulières résultant de la situation unique des collèges de langue française. L'immensité du territoire desservi par chaque collège de langue française, les concepts de collèges sans murs et de formation à distance, la souplesse requise dans l'établissement du calendrier et des horaires, et la nécessité d'offrir des cours d'été, des cours d'appoint pour les étudiantes et étudiants adultes qui ont subi une acculturation et des programmes tenant compte de l'expérience de la clientèle, voilà autant de facteurs qui obligent les collèges à assouplir les programmes d'études et la prestation de ces programmes. Leurs structures d'administration et de financement doivent être empreintes de souplesse.

Le groupe de travail recommande :

5. *que le ministère de l'Éducation et de la Formation fasse en sorte que les structures et les mécanismes de financement, de même que les mesures administratives et législatives, soient assez souples pour s'adapter aux besoins particuliers de la clientèle francophone et prendre en considération l'importance du territoire desservi par les collèges de langue française.*

**Question 6. *La nécessité d'améliorer les mesures de soutien***

Un survol des difficultés rencontrées par les francophones montre que les mesures de soutien plus que les programmes eux-mêmes posent des problèmes pour l'accessibilité et la persévérance. Leur clientèle étant dispersée, les collèges de langue française doivent se demander sérieusement si les mesures de soutien actuelles sont efficaces ou si au contraire elles font obstacle à l'accessibilité, à la persévérance et à la réussite scolaires. Le manque de garderies de langue française (ou de garderies tout simplement), de transports en commun ou de stationnements adéquats, de logements abordables ou de campus pouvant donner aux étudiantes et étudiants un sentiment d'appartenance, de même que la structure et les limites imposées par le système d'aide financière sont autant de facteurs pouvant nuire à l'accessibilité, à la persévérance et à la réussite. Comme les nouveaux collèges n'ont pas d'emplacements particuliers, il est difficile d'évaluer les besoins de chacun d'eux. Cependant, l'expérience de La Cité collégiale montre que ces facteurs peuvent avoir une influence déterminante sur l'accessibilité, la persévérance et la réussite scolaires.

Le groupe de travail recommande :

- 6.1 *que le ministère de l'Éducation et de la Formation veille à ce que les nouveaux collèges du Centre/Sud-Ouest et du Nord de l'Ontario déterminent, dans le cadre de leurs études préparatoires, quelles sont les mesures de soutien requises pour assurer un accès équitable et un taux plus élevé de persévérance scolaire;*
- 6.2 *que le ministère de l'Éducation et de la Formation veille ensuite à ce que les collèges disposent des ressources financières et administratives nécessaires pour répondre aux besoins repérés (logement, garderies, transport, stationnement,*

*accueil, activités culturelles, aide financière, besoins des nouveaux arrivants, centre d'aide à l'apprentissage).*

## ÉCLAIRCISSEMENT DES RÔLES

### **Question 7. La nécessité de projets de jonction**

Dans l'annexe A de son rapport, le Groupe de travail sur la collaboration en matière de programmes d'enseignement fait état du succès remporté par de nombreux projets de jonction. Souvent minoritaires dans les collèges et les conseils scolaires, les francophones sont dans l'ensemble moins nombreux à participer aux projets de jonction. Le Groupe de travail francophone pour le projet écoles-collèges pense que l'avènement des deux nouveaux collèges de langue française entraînera une augmentation du nombre de projets conjoints à tous les niveaux. Le groupe demande donc aux collèges et aux écoles secondaires d'ajouter d'autres projets à leur liste, par exemple :

- participation d'étudiantes et d'étudiants des collèges, encadrés par leurs professeurs, à la gestion de projets organisés par des écoles secondaires en concluant des contrats de services dans des domaines comme l'architecture, l'aménagement paysager, la gestion de garderies, la construction, les campagnes de promotion, la production de vidéos et d'émissions de télévision, les cours sur la vidéo, la tenue de livres, etc.;
- productions littéraires ou artistiques conjointes;
- gestion conjointe d'une caisse scolaire;
- gestion d'une entreprise (voir le modèle de gestion de la station-service Pétro-Canada de La fondation d'Ottawa-Carleton pour l'éducation);
- gestion d'une coopérative jeunesse de services.

Le groupe de travail recommande :

7. *que les conseils scolaires, le Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred et les CAAT diversifient leurs projets de jonction actuels, y compris les projets relatifs aux achats réciproques de services, à la gestion coopérative et au partage des coûts et des ressources humaines.*

### **Question 8. L'éducation des adultes**

Le Groupe de travail sur la définition des rôles des secteurs d'enseignement a bien cerné le dilemme et la confusion des rôles relatifs à l'éducation des adultes. Du côté francophone, on se trouve dans une situation analogue. S'il appuie l'orientation proposée par le Groupe de travail sur la définition des rôles des secteurs d'enseignement, le Groupe de travail francophone pour le projet écoles-collèges recommande toutefois une réévaluation de la situation dans quelques années, après la mise en place du réseau de collèges de langue française et les modifications aux structures de gestion des écoles de langue française. Cette réévaluation permettrait de déterminer si de nouveaux mécanismes de collaboration ou une nouvelle définition des rôles serviraient mieux la clientèle francophone, en assurant une répartition plus équitable des ressources et une collaboration accrue.

Le groupe de travail recommande :

- 8.1 *que le ministère de l'Éducation et de la Formation, les conseils scolaires, les collèges et les groupes communautaires suivent les directives proposées dans la Recommandation 3 du Groupe de travail sur la définition des rôles des secteurs d'enseignement, mais que la mise en place du réseau de collèges de langue française soit suivie d'une réévaluation de la situation des francophones de la province;*
- 8.2 *que, dans le domaine de l'éducation des adultes, les fournisseurs de programmes en langue française d'une région donnée prévoient des mécanismes de collaboration en vue de mieux servir leur clientèle régionale.*

**Question 9. *La nécessité d'une participation accrue des partenaires économiques***

La méconnaissance des besoins du marché du travail ainsi que des limites et des objectifs inhérents aux activités des collèges et des écoles secondaires semble démontrer la nécessité d'accroître les interactions entre les partenaires économiques et le système d'éducation dans le but de faciliter l'accès et la persévérance. Cette jonction se révélerait particulièrement utile pour l'orientation de carrière et la planification financière. Il existe de nombreux autres projets de partenariat entre les écoles secondaires et le secteur privé. Il serait incontestablement avantageux d'étendre certains de ces projets aux collèges. À cette fin, il serait bon de se communiquer la liste des projets actuellement mis en oeuvre.

Le groupe de travail recommande :

9. *que les partenaires économiques, entre autres la Chambre économique de l'Ontario, la Fédération et l'Alliance des caisses populaires de l'Ontario, soient appelés à jouer un rôle plus actif dans la planification des programmes, l'orientation de carrière, la planification financière et le lancement de programmes en éducation coopérative.*

## **ÉLABORATION DES PROGRAMMES**

**Question 10. *La préparation aux études collégiales***

Les collèges ont souvent signalé que les élèves du secondaire étaient mal préparés à entreprendre des études collégiales, non seulement sur le plan de la formation scolaire, mais aussi à cause de leur mode de gestion du temps et des ressources, de leurs compétences génériques et de leurs aptitudes en matière de relations interpersonnelles. Un programme donnant droit à un crédit offert conjointement par le personnel des écoles secondaires et des collèges pourrait améliorer la situation. Ce programme pourrait donner droit à un crédit au secondaire ou être reconnu pour le certificat au collège si l'élève s'inscrivait à un programme d'études collégiales. S'il existe des projets pilotes de cette nature pour les anglophones de la province, la mise en oeuvre d'un projet francophone exige cependant une évaluation et une adaptation au contexte franco-ontarien. Le consortium provincial pourrait d'ailleurs s'occuper de ces deux étapes. [Recommandation 1.2]

Le groupe de travail recommande :

- 10.1 *que le ministère de l'Éducation et de la Formation élabore, en collaboration avec les collèges et les conseils scolaires, le programme cadre d'un cours donnant droit à un crédit offert pendant les années de spécialisation du secondaire pour préparer les élèves à entreprendre des études collégiales ou universitaires;*
- 10.2 *que le ministère de l'Éducation et de la Formation envisage d'accorder un crédit dans le cadre de la formation générale au niveau collégial.*

**Question 11. *La nécessité de poursuivre les initiatives d'éducation coopérative***

L'éducation coopérative constitue un outil d'apprentissage essentiel employé dans l'ensemble du système d'éducation. Inévitablement, on y observe un certain chevauchement dans les ressources humaines, matérielles et financières ainsi que dans la promotion effectuée auprès des employeurs pour obtenir pour les élèves des stages appropriés. Une meilleure coordination et un plus grand partage des activités permettraient de gagner du temps et d'économiser des ressources. Cependant, la diversité des programmes, leurs exigences à chaque niveau et les obstacles institutionnels au partage des ressources pourraient compliquer ce partage. Le Groupe de travail francophone pour le projet écoles-collèges recommande de lancer un projet pilote régional pour découvrir les obstacles structurels et évaluer les avantages d'un partage accru des ressources dans le domaine de l'éducation coopérative. Ce projet pourrait être mené en consultation avec les sections francophones des associations provinciale et nationale pour l'éducation coopérative.

Le groupe de travail recommande :

- 11. *qu'un conseil scolaire, un collège de langue française et une université bilingue lancent ensemble un projet pilote de service régional chargé de coordonner les activités d'éducation coopérative.*

**Question 12. *La nécessité de planifier des programmes collégiaux***

La mise sur pied du réseau de collèges de langue française entraîne la nécessité de concevoir de nouveaux programmes et de produire une quantité appréciable de ressources pédagogiques : imprimés, vidéos, matériel électronique et matériel pour l'enseignement à distance. Le réseau des collèges de langue française doit tenir compte des résultats de deux rapports : l'un, publié en avril 1993 sur les tendances du marché du travail vers l'an 2000 dans le Centre/Sud-Ouest de

l'Ontario<sup>53</sup> et l'autre, publié en avril 1994, sur le Nord de l'Ontario<sup>54</sup>. Ces rapports devraient circuler dans les collèges et les écoles secondaires. Les responsables de la planification et de la conception des programmes d'études pourraient y trouver des renseignements précieux.

Afin d'éviter les doubles emplois et d'optimiser l'efficacité du processus, le groupe de travail invite les partenaires à se concerter pour leur planification afin de répondre aux besoins pédagogiques.

Le groupe de travail recommande :

12. *que les collèges de langue française et le Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux planifient de concert les programmes collégiaux français et tout le matériel pédagogique pertinent.*

**Question 13. *La nécessité d'élargir le mandat du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques***

Depuis un certain nombre d'années, le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques crée des ressources et des programmes éducatifs pour les écoles élémentaires et secondaires de langue française. Il serait intéressant d'étendre ces services aux collèges de langue française, mais, pour l'instant, le centre ne représente pas adéquatement le milieu de l'éducation postsecondaire. Il faudrait modifier son mandat et la composition de son conseil d'administration pour qu'il puisse remplir ce nouveau rôle.

Le groupe de travail recommande :

13. *que le ministère de l'Éducation et de la Formation et le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques entrent en pourparlers en vue d'élargir le mandat du centre et de modifier la composition de son conseil d'administration de façon à pouvoir y intégrer le réseau collégial.*

---

<sup>53</sup> Larocque, Daniel L. et Noël Thomas, *Un collège branché sur les emplois de l'avenir dans la région du Centre/Sud-Ouest de l'Ontario*. Un projet Éduc-Action du Collectif pour le collège du Centre/Sud-Ouest et le Collège Niagara, La Firme Réseau Interaction Network Inc., avril 1993.

<sup>54</sup> Lalonde, Jean, *Vers l'an 2000 : Perspectives de travail dans le Nord de l'Ontario*. Un projet Éduc-Action du Collectif pour le collège du Nord, le Collège Cambrian, le Collège Canadore et le Collège Northern, avril 1994.

**CHAPITRE 4**

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF :**

**ÉDIFIER L'AVENIR SUR LE PRÉSENT**

## CHAPITRE 4

### RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF : ÉDIFIER L'AVENIR SUR LE PRÉSENT

Le concept de jonction est à la fois simple et convaincant. Simple, parce qu'il n'est pas difficile de s'apercevoir pourquoi la formation de voies claires vers l'éducation postsecondaire peut aider les élèves, et convaincant, parce qu'il démontre qu'une idée simple peut parfois contribuer à un retournement brusque des points de vue sur la façon de concevoir et de faire la jonction entre l'éducation secondaire et postsecondaire. Pour être efficace, une telle jonction doit être accessible, souple et axée sur les élèves.

La jonction écoles-collèges, tel qu'elle a été développée en Ontario, remet en question la philosophie traditionnelle du changement dans l'enseignement axé sur l'administration centrale. Elle illustre que lorsqu'une idée à la fois simple et convaincante est discrètement introduite, la force de l'autonomie locale et le travail des intervenants locaux peuvent contribuer à créer une solution souple à un problème critique : comment développer des voies et des points de transition clairs vers l'éducation postsecondaire pour les élèves des écoles secondaires. La jonction écoles-collèges démontre aussi que les bonnes idées créent les communautés. Ces communautés d'individus et d'établissements dévoués peuvent fonctionner exceptionnellement bien pour améliorer l'éducation; pour reprendre une citation précédente, les personnes qui travaillent dans le domaine admettent qu'elles ont besoin par-dessus tout «d'une foule de permissions» pour poursuivre leurs initiatives de jonction au niveau local. Tout comme le mouvement de l'enseignement coopératif en Ontario, la jonction est un concept qui peut nous aider à résoudre de nombreux problèmes en matière d'éducation, parce qu'il met l'accent sur ce que l'on peut accomplir pour aider les élèves.

Comme l'illustre le chapitre 2, les six années d'expérience dans le domaine de la jonction écoles-collèges en Ontario ont créé une base prometteuse caractérisée par :

- des initiatives locales conjointes;
- un échange d'information toujours plus efficace entre les écoles secondaires et les collèges, en ce qui concerne les programmes d'études collégiaux et les perspectives de carrière;
- un vaste ensemble de projets de jonction dans la province;
- une croissance soutenue dans le nombre d'ententes de jonction formelles;
- un engagement solide à l'égard de la coordination locale des programmes d'études entre les écoles secondaires et les collèges.

Par contre, certains aspects de la jonction indiquent que son plein potentiel est encore loin d'être atteint, par exemple, le fait que :

- la croissance soit concentrée dans les conseils scolaires et collèges de moyenne et grande tailles;
- peu de recherches et d'évaluations formelles des forces et faiblesses aient été effectuées;
- il n'existe encore que quelques cas isolés d'échange efficace des ressources.

Parmi les questions clés ressortant de cette expérience, notons :

- Comment les divers rôles et structures d'orientation devraient-ils évoluer dans la jonction?
- Comment l'expérience des projets actuels centrés principalement dans les régions urbaines du sud de l'Ontario peut-elle être disséminée équitablement à travers la province?
- Comment insister davantage sur la coordination des programmes d'études pour créer un continuum de programmes entre les deux systèmes?
- Comment peut-on modifier la culture dominante dans les écoles secondaires, qui met actuellement l'accent sur la préparation aux programmes universitaires, de façon à ce que l'expérience secondaire inclue toutes les possibilités, les programmes et les choix de carrière connexes?
- Comment la jonction peut-elle contribuer à augmenter le nombre d'élèves du secondaire qui optent pour des programmes collégiaux et des carrières?
- Pourquoi la «possibilité de choisir le cours préféré» ne constitue pas un résultat viable de la jonction de nos jours?
- Comment pouvons-nous mesurer et évaluer les effets de la jonction sur l'accès et la réussite des élèves dans les collèges?
- Quelles devraient être les étapes immédiates à suivre pour tirer parti des meilleures pratiques actuelles de la jonction, et pour les améliorer et les disséminer au sein de la province?
- Quelles questions et recommandations découlent des besoins de la communauté francophone et de la récente création de deux nouveaux collèges de langue française en Ontario?

Les recommandations du Comité consultatif et de mise en oeuvre entrent dans quatre catégories :

- I** - **Recommandations générales**
- II** - **Recommandations sur la jonction dans l'enseignement en langue française**
- III** - **Recommandations de financement**
- IV** - **Recommandations : priorités futures**

## I Recommandations d'ordre général

### A. *Leadership au niveau local, régional et provincial pour établir les orientations et domaines de concentration*

Le Comité consultatif et de mise en oeuvre recommande :

- I que le gouvernement provincial fasse de la jonction écoles-collèges l'une des principales priorités de l'éducation en Ontario et confie la responsabilité de son expansion conjointement aux conseils scolaires et aux collèges;
- II que le ministère de l'Éducation et de la Formation élargisse le mandat du Comité consultatif et de mise en oeuvre en faisant de lui un organisme provisoire qui se chargerait de mettre en application les recommandations contenues dans le présent rapport<sup>55</sup>;
- III que le Comité consultatif dont le mandat est prolongé examine et recommande des moyens précis pour créer un cadre de jonction à l'échelle de la province et que ceci soit l'une des ses principales responsabilités;
- IV que les conseils scolaires et les collèges poursuivent l'expansion de la jonction en appuyant et en renforçant les activités locales de jonction;
- V que l'on encourage l'Ontario Articulation Network à promouvoir les activités provinciales et régionales comme notamment : un centre de renseignements, un babillard électronique, le parrainage de conférences annuelles et d'activités de perfectionnement professionnel liés à la jonction entre les écoles et les collèges; le Comité consultatif a connaissance des ressources que les collèges et les conseils scolaires affectent déjà à cette activité et recommande que le ministère de l'Éducation et de la Formation fournisse des crédits équivalents;
- VI que les conseils scolaires et les collèges continuent à appuyer et étendre les processus et pratiques de jonction mis au point pour les élèves des écoles secondaires afin d'inclure l'éducation des adultes en Ontario.

---

<sup>55</sup> Le Comité consultatif et de mise en oeuvre prend note de la Recommandation 22 de *Vision 2000* préconisant l'instauration d'un conseil provincial de coordination des écoles et collèges. Le Comité consultatif ne choisit pas cette voie, jugeant qu'à l'heure actuelle cela n'est ni nécessaire ni approprié. Le Comité consultatif recommande par contre la prolongation de son mandat pour lui permettre de mener à bien le travail entrepris pour le présent rapport.

**B. *Alignement des programmes d'études pour optimiser l'efficacité de l'apprentissage aux deux niveaux d'éducation***

Le Comité consultatif et de mise en oeuvre recommande :

- I que le ministère de l'Éducation et de la Formation mette en place un processus pour élaborer, en consultation avec les collèges, le secteur des écoles secondaires et les principaux intervenants, des lignes directrices claires sur les programmes d'études afin d'assurer un continuum entre les cours des écoles secondaires et les programmes collégiaux;
- II que les écoles secondaires et les collèges communautaires mettent au point conjointement un programme de cours donnant droit à des crédits collégiaux dans les matières clés comme les communications, les mathématiques, les sciences et l'apprentissage de la vie, ce programme s'appliquant à l'échelle de la province et étant destiné aux élèves du secondaire souhaitant s'inscrire à un collège communautaire; et que, après la publication du rapport de la Commission royale sur l'éducation et les restructurations des programmes des années de spécialisation, les représentants des conseils scolaires et des collèges examinent ensemble et préparent des cours d'écoles secondaires et des programmes collégiaux qui reflètent l'alignement des programmes d'études;
- III que les conseils scolaires et les collèges continuent à conclure des ententes de jonction locales précises qui indiquent clairement le rapport entre des crédits spécifiques d'école secondaire et des programmes collégiaux spécifiques<sup>56</sup>.
- IV que les conseils et les collèges continuent à conclure des ententes locales spécifiques qui aboutiront à faire reconnaître les équivalences pour les élèves du secondaire entrant au collège.

---

<sup>56</sup> Le Comité consultatif est d'avis que, là où ce serait possible, les conseils scolaires et les collèges devraient continuer à mettre au point ensemble des cours préparatoires au collège en anglais, en mathématiques et dans toute autre matière pertinente, à l'échelle régionale, pour créer des conditions plus équitables pour les élèves.

*C. Partage de l'information pour des choix éclairés*

Le Comité consultatif et de mise en oeuvre recommande :

- I que, aux fins de faire connaître le mieux possible aux élèves la voie à suivre pour leur choix de carrière, on examine tous les liens efficaces au niveau local entre les professeurs des écoles secondaires et ceux des collèges et, le cas échéant, qu'on les développe et les encourage;
- II que l'on établisse au niveau local un programme d'échanges d'enseignantes et enseignants et de professeurs entre les deux secteurs d'éducation;
- III que les collèges énoncent clairement des conditions d'admission aux programmes qui soient réalistes, objectives et uniformes et expliquent clairement leur processus de sélection; que ces conditions soient applicables à l'ensemble du réseau;
- IV que le Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux revoie périodiquement les conditions d'admission aux programmes pour en assurer la pertinence et l'uniformité, et veiller à ce qu'elles soient claires à l'échelle de la province;
- V que l'on encourage les facultés d'éducation et les conseils scolaires à fournir des renseignements à jour sur les programmes collégiaux et les carrières aux enseignantes et enseignants du secondaire;
- VI que le ministère de l'Éducation et de la Formation collabore avec le Service des admissions des collèges de l'Ontario dans la cueillette et l'analyse globale de données démographiques sur les élèves des collèges et que les données recueillies et analysées comprennent des données sur l'équité et la jonction;
- VII que le ministère de l'Éducation et de la Formation mette au point une campagne publicitaire et de communication structurée pour faire la promotion globale de l'option collégiale, comprenant notamment des stratégies précises pour promouvoir le réseau des CAAT de langue française et le Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred.

**D. Accès en vue de faciliter au maximum le passage de l'école secondaire au collège**

Le Comité consultatif et de mise en oeuvre recommande :

- I que le ministère de l'Éducation et de la Formation mette sur pied un système provincial d'évaluation et de suivi des élèves pour suivre et analyser le mouvement des élèves du secondaire pendant leurs études postsecondaires;
- II que les collèges et les écoles secondaires mettent au point une méthode permettant de communiquer les renseignements sur les élèves et étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers et, le cas échéant, mettent au point des programmes préparatoires spécifiques soit à l'école, soit au collège, soit aux deux endroits;
- III que tous les intervenants concernés mettent au point ensemble une méthode et des instruments d'évaluation scolaire et professionnelle destinée aux niveaux secondaire et postsecondaire en prévoyant la possibilité d'évaluer les acquis.

**E. Évaluation, contrôle et recherche, pour garantir la responsabilisation et les progrès**

Le Comité consultatif et de mise en oeuvre recommande :

- I que le ministère de l'Éducation et de la Formation tienne un inventaire à jour des projets de jonction dans la province et publie un guide annuel de ces projets;
- II que le ministère de l'Éducation et de la Formation finance une étude destinée à déterminer les répercussions de la jonction sur l'accès des étudiantes et des étudiants et sur les progrès au niveau collégial.

**F. Nouvelle étude sur l'aide à apporter aux étudiantes et étudiants handicapés**

Le Conseil consultatif et de mise en oeuvre recommande :

- I que l'on fasse une étude pour trouver des façons de mieux servir les adultes de plus de 21 ans ayant un handicap du développement;
- II que l'on choisisse un nombre limité de programmes exemplaires actuels mis en pratique dans les écoles secondaires et collèges pour adultes et qu'on les étudie comme modèles de ce que pourraient être les services pour les adultes ayant un handicap de développement;
- III que l'on entreprenne une étude des mécanismes de financement pour savoir ceux qui offriraient un soutien adéquat si l'on modifiait les programmes des étudiantes et étudiants doués qui ont des difficultés d'apprentissage.

**G. Projets pilotes régionaux, pour mettre au point et partager des méthodes efficaces à l'échelle de la province**

Le Comité consultatif et de mise en oeuvre recommande :

- I que le ministère de l'Éducation et de la Formation, en consultation avec le Comité consultatif et de mise en oeuvre, conçoive et finance un certain nombre de projets pilotes régionaux de jonction en Ontario, ces projets pouvant durer jusqu'à deux ans. Ils serviraient à démontrer et à mettre au point les meilleures méthodes utilisées actuellement en Ontario et à mettre en lumière les questions et recommandations qui ressortent du présent rapport. Il s'agirait de projets régionaux et au moins l'un des projets porterait sur des questions touchant particulièrement les étudiantes et étudiants francophones et un autre, sur les questions touchant particulièrement les étudiantes et étudiants autochtones.

## **II Recommandations du groupe de travail francophone du projet écoles-collèges**

### **A. *La nécessité d'un consortium de partenaires francophones***

Le Comité consultatif et de mise en oeuvre recommande :

- I que les trois collèges d'arts appliqués et de technologie de langue française (CAAT), le Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred, les universités bilingues et les autres partenaires appropriés venant du milieu de l'enseignement secondaire et des organismes communautaires se réunissent pour créer un consortium;
- II que le ministère de l'Éducation et de la Formation et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales instaurent des mécanismes officiels de collaboration entre le Collège d'Alfred et le réseau de CAAT de langue française en matière de programmes, de promotion du réseau de collèges de langue française, de conditions d'admission et de reconnaissance des acquis, et relativement au Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux;
- III que le ministère de l'Éducation et de la Formation finance une campagne publicitaire et de communications structurée pour la promotion globale de l'option collégiale comprenant notamment des stratégies précises pour promouvoir le réseau des CAAT de langue française et le Collège d'Alfred;
- IV que les associations francophones de conseillères et de conseillers en orientation travaillant dans les écoles secondaires, les collèges ou les universités forment une association conjointe pour le perfectionnement professionnel;

### **B. *La nécessité de définir les rôles***

Le Comité consultatif et de mise en oeuvre recommande :

- I que les conseils scolaires, le Collège d'Alfred et les CAAT diversifient leurs projets de jonction actuels, y compris les projets relatifs aux achats réciproques de services, à la gestion coopérative et au partage des coûts et des ressources humaines.
- II que, dans le domaine de l'éducation des adultes, les fournisseurs de programmes en langue française d'une région donnée prévoient des mécanismes de collaboration en vue de mieux servir leur clientèle régionale.
- III que les partenaires économiques, à savoir la Chambre économique de l'Ontario, la Fédération et l'Alliance des caisses populaires de l'Ontario, soient appelés à jouer un rôle plus actif dans la planification des programmes, l'orientation de carrière, la planification financière et le lancement de programmes en éducation coopérative.

### **C. *Les programmes collégiaux***

Le Comité consultatif et de mise en oeuvre recommande :

- I que le ministère de l'Éducation et de la Formation élabore, en collaboration avec les collèges et les conseils scolaires, le programme cadre de cours donnant droit à des crédits offerts pendant les années de spécialisation du secondaire pour préparer les élèves à entreprendre des études collégiales ou universitaires;
- II qu'un conseil scolaire, un collège de langue française et une université bilingue lancent ensemble un projet pilote de service régional chargé de coordonner les activités d'éducation coopérative.
- III que les collèges de langue française, le ministère de l'Éducation et de la Formation et le Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux planifient de concert les programmes collégiaux français et tout le matériel pédagogique pertinent.
- IV que le ministère de l'Éducation et de la Formation et le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques entrent en pourparlers en vue d'élargir le mandat du centre et de modifier la composition de son conseil d'administration de façon à pouvoir y intégrer le réseau collégial.

### **III Recommandations sur le financement**

#### **A. *Recommandations d'ordre général***

Le Comité consultatif et de mise en oeuvre recommande :

- I que le ministère de l'Éducation et de la Formation prévoie des ressources suffisantes pour permettre aux collèges et aux conseils scolaires de mettre en oeuvre de façon souple les recommandations du présent rapport.

#### **B. *Recommandations sur le financement lié à l'éducation en langue française***

Le Comité consultatif et de mise en oeuvre recommande :

- I que le ministère de l'Éducation et de la Formation fasse en sorte que les structures et les mécanismes de financement, de même que les mesures administratives et législatives, soient assez souples pour s'adapter aux besoins particuliers de la clientèle francophone, augmenter le nombre de francophones poursuivant des études postsecondaires et prendre en considération l'importance du territoire desservi par les collèges de langue française.
- II que le ministère de l'Éducation et de la Formation veille à ce que les nouveaux collèges du Centre/Sud-Ouest et du Nord de l'Ontario déterminent, dans le cadre de leurs études préparatoires, quelles sont les mesures de soutien requises pour assurer un accès équitable et un taux plus élevé de persévérance scolaire, (p. ex. logement, garderies, transport, stationnement, accueil, activités culturelles, aide financière, besoins des nouveaux arrivants, centre d'aide à l'apprentissage); et que le ministère fournisse le soutien financier et administratif nécessaire pour répondre à ces besoins;
- III que, lorsqu'il mettra en place le consortium de partenaires mentionné dans le présent rapport, le ministère de l'Éducation et de la Formation conclut des ententes de financement mixte avec les autres partenaires appropriés.

### **IV Recommandations : priorités pour l'avenir**

- I que l'une des questions prioritaires pour le Comité consultatif et de mise en oeuvre dont le mandat est prolongé consiste à préciser le rôle des écoles et des collèges dans la prestation de l'éducation des adultes;
- II qu'une question prioritaire pour le Comité consultatif et de mise en oeuvre dont le mandat est prolongé soit la constitution d'un conseil de l'éducation permanent et centralisé pour l'Ontario, auquel seraient représentés les intervenants concernés, et qui aurait des liens clairs avec le Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux. Ce serait une étape importante sur le chemin du «continuum» de l'éducation dans la province. Ce conseil constituerait aussi une tribune appropriée pour poursuivre les débats entamés à propos du projet écoles-

collèges. Le Comité consultatif et de mise en oeuvre dont le mandat est prolongé pourrait aussi participer à la création de cet organe provincial;

- III qu'une question prioritaire pour le Comité consultatif et de mise en oeuvre dont le mandat est prolongé soit d'examiner les améliorations des programmes d'apprentissage et les solutions de rechange.

## **CHAPITRE 5**

### **PLAN DE MISE EN OEUVRE : PROGRAMME POUR UNE ACTION IMMÉDIATE**

## CHAPITRE 5

### PLAN DE MISE EN OEUVRE : PROGRAMME POUR UNE ACTION IMMÉDIATE

Le Comité consultatif et de mise en oeuvre insiste sur l'urgence de l'approbation et la mise en oeuvre des recommandations du chapitre 4. Pour faciliter cette mise en oeuvre, le comité a établi le PLAN D'ACTION ci-après pour les 12 premiers mois suivant l'approbation du présent rapport par le ministre de l'Éducation et de la Formation.

En élaborant le plan de mise en oeuvre, le comité consultatif a émis les hypothèses suivantes :

- que les recommandations reçoivent l'approbation du ministre et que la décision de les mettre en oeuvre soit prise;
- que des fonds suffisants soient octroyés pour les six projets pilotes régionaux;
- que les ressources des collèges et des conseils scolaires soient disponibles pour maintenir le rythme actuel.

#### **Plan d'action**

##### *Mission*

Fournir une orientation, une direction et un soutien pour la jonction écoles-collèges, en améliorant l'accès aux élèves, la collaboration entre les établissements et l'harmonisation des programmes d'études, de façon à maximiser le nombre d'élèves passant avec succès des écoles secondaires aux collèges d'arts appliqués et de technologie.

##### *Principaux facteurs de succès*

- Il serait souhaitable que la jonction soit prise en charge au niveau provincial et établie et mise en oeuvre au niveau local.
- Il serait souhaitable que les programmes d'études des écoles secondaires et des collèges soient harmonisés et forment un continuum sans équivoque pour le personnel enseignant et pour les élèves.
- Des élèves avertis feront des choix éclairés à propos de leur carrière.

### Programme pour une action immédiate

Tâche	Responsabilité
1. Faire de la jonction écoles-collèges une priorité clé dans l'éducation et attribuer la responsabilité principale de son développement futur aux conseils scolaires et aux collèges.	Gouvernement
2. Mettre en oeuvre un système de suivi et de compte rendu pour effectuer le suivi et analyser le flux des élèves du secondaire aux établissements postsecondaires.	Ministère
3. Mettre sur pied un processus de collaboration en vue d'élaborer un ensemble de directives claires sur le programme d'études, assurant la continuité entre les cours du niveau secondaire et les programmes des collèges; l'élaboration de ces directives sera faite en concertation avec les collèges, le secteur des écoles secondaires et les principaux intéressés.	Ministère
4. Prolonger le mandat du Comité consultatif et de mise en oeuvre de 12 à 24 mois; co-présidé par une présidente ou un président de collège et par une directrice ou un directeur de conseil scolaire.	Ministère; conseils scolaires et collèges
5. Charger le Comité consultatif et de mise en oeuvre d'élaborer un plan pour la mise en oeuvre de toutes les recommandations à plus long terme de son rapport d'ici au 1 <sup>er</sup> avril 1995.	Ministre
6. Désigner et financer un certain nombre de projets pilotes de jonction d'une durée maximale de deux ans.	Ministère
7. Créer un consortium entre les trois collèges de langue française d'arts appliqués et de technologie, le Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred, les universités bilingues et les autres partenaires pertinents du palier secondaire et des organismes communautaires, axé sur la jonction.	Ministère/ collèges/ conseils scolaires/ autres partenaires
8. Mettre sur pied une campagne de communication et de promotion pour bien faire connaître l'option collégiale, y compris le consortium des collèges de langue française.	Ministère/ consortium

**ANNEXES**

## ANNEXE A

### LE MANDAT

#### **Comité consultatif et de mise en oeuvre**

Le Comité consultatif et de mise en oeuvre recensera une série de questions pouvant être poursuivies sur les sujets figurant ci-dessous, puis agira en groupes d'étude pour concrétiser les actions recommandées. Vu le nombre déjà important d'activités de réforme et de restructuration entreprises dans les écoles secondaires et dans les collèges, le travail du comité sera plutôt spécifique qu'à grande échelle, pour assurer des choix et résultats clairs dans le cadre du projet.

Au début de 1993, le Cabinet a demandé au ministère de l'Éducation et de la Formation de charger le comité consultatif de faire des recommandations dans trois domaines :

- l'accès aux études postsecondaires;
- la définition des rôles des secteurs d'enseignement;
- la collaboration en matière de programmes d'enseignement.

En outre, après avoir discuté avec certains représentants de la communauté francophone, le comité consultatif a conclu qu'il serait bon de former un quatrième groupe de travail chargé de faire des recommandations dans le domaine des initiatives de jonction dans l'enseignement en langue française.

#### **Groupe de travail sur l'accès aux études postsecondaires**

Le Groupe de travail sur l'accès aux études postsecondaires examinera la façon de faciliter la transition de l'école secondaire au collège communautaire de façon qu'elle soit moins axée sur les établissements d'enseignement :

- en passant en revue l'orientation et la consultation dans les écoles pour faire en sorte que les élèves bénéficient d'une vaste gamme d'options postsecondaires dès le début de leurs études (p. ex. université, collège, apprentissage);
- en ouvrant des voies claires entre les écoles et les collèges et les soutiens nécessaires en matière d'orientation et de consultation;
- en élaborant un énoncé clair sur ce que l'obtention d'un diplôme d'études secondaires signifie en termes d'accomplissements nécessaires pour l'entrée au collège et sur ce que les collèges peuvent apporter à cette base;
- en passant en revue les normes d'entrée et les processus d'évaluation des élèves de première année, de façon que le besoin de réussir des élèves devienne une considération primordiale;

- en abordant la question de ceux pour qui aucun programme collégial n'est disponible.

### **Groupe de travail sur la définition des rôles des secteurs d'enseignement**

Le Groupe de travail sur la définition des rôles des secteurs d'enseignement examinera les rôles des deux secteurs pour maximiser la collaboration entre les secteurs et leurs communautés :

- en passant en revue le rôle de chaque secteur dans leurs communautés et en évaluant la concurrence en matière de programmes d'études et le chevauchement des ressources, dans le but de recommander des changements au besoin;
- en veillant à ce que les élèves n'aient pas à apprendre deux fois la même chose;
- en faisant des recommandations sur les rôles respectifs des deux secteurs, tels qu'ils se rapportent à la Commission locale de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre/au COFAM dans le recyclage des adultes, sans perdre de vue l'autonomie locale au sein de leurs communautés;
- en recommandant une façon d'améliorer le partage des ressources (humaines, physiques et financières) entre les deux secteurs.

### **Groupe de travail sur la collaboration en matière de programmes d'enseignement**

Le mandat du Groupe de travail sur la collaboration en matière de programmes d'enseignement est d'examiner l'effet des changements proposés sur les programmes d'études des écoles secondaires et des collèges communautaires et les progrès accomplis jusqu'à ce jour en matière de jonction. Cet examen a pour but :

- de trouver des façons de mieux intégrer les programmes d'études des écoles secondaires et des collèges et de les rendre plus complémentaires, afin de répondre aux besoins des élèves;
- de chercher des façons pour le personnel enseignant des écoles secondaires et des collèges de collaborer à l'élaboration de programmes d'études complémentaires pour les deux niveaux;
- de trouver des possibilités d'échange entre le personnel enseignant des deux systèmes, de façon à améliorer la collaboration et l'efficacité des deux systèmes.

### **Groupe de travail francophone pour le projet écoles-collèges**

Sur la base des principaux thèmes de projet écoles-collèges - l'accès aux études postsecondaires, la définition des rôles des secteurs d'enseignement et la collaboration

en matière de programmes d'enseignement - le Groupe de travail francophone pour le projet écoles-collèges insistera sur les possibilités et les défis uniques de la jonction entre les écoles secondaires et les collèges de langue française :

- en reconnaissant les enjeux spécifiques et en fournissant des exemples où des modèles différents ont été utilisés avec succès (c.-à-d. La Cité collégiale);
- en recensant les besoins spécifiques et les problèmes, dans le cadre desquels des ententes de jonction pourraient aider les élèves à mieux réussir dans leurs études;
- en étudiant la possibilité d'élaborer des projets pilotes entre les écoles secondaires de langue française et les trois collèges de langue française;
- en recherchant des façons de promouvoir le nouveau réseau de collèges de langue française aux élèves du secondaire et en tentant de promouvoir d'une façon ou d'une autre l'éducation secondaire en langue française;
- en étudiant les besoins spécifiques de la communauté francophone en matière d'alphabétisation, de formation de base, de formation professionnelle et du COFAM, et les façons dont la jonction peut aider à surmonter certaines de ces difficultés;
- en améliorant les importantes relations qui existent entre les communautés et leurs écoles secondaires et collèges;
- en envisageant la possibilité d'inclure le Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred dans tout modèle de jonction.

## ANNEXE B

## LE COMITÉ CONSULTATIF ET DE MISE EN OEUVRE

<b>Président : L'honorable Mike Farnan</b> Ministre sans portefeuille	
<b>Membres :</b>	
<p><b>D<sup>r</sup> Brian L. Desbiens</b> <b>M<sup>me</sup> Ruth Gates</b> Conseil des présidentes et des présidents</p> <p><b>M<sup>me</sup> Marilyn White</b> <b>M<sup>me</sup> Diane Dubois</b> Conseil ontarien des affaires collégiales</p> <p><b>M. Peter Hatton</b> Conseil des présidentes et des présidents de conseil d'administration</p> <p><b>M. Peter Mazeikis</b> <b>M<sup>me</sup> Maureen Hynes</b> <b>D<sup>r</sup> Murray Morello</b> Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario</p> <p><b>M<sup>me</sup> Cynthia Hilliard</b> <b>M<sup>me</sup> Billie Jo Bogden</b> <b>M<sup>me</sup> L. Shannon Gothard</b> Association parlementaire des étudiantes et des étudiants des collèges communautaires de l'Ontario</p> <p><b>M<sup>me</sup> Lina Mazzeo</b> <b>M<sup>me</sup> Mary Smart</b> <b>M. Ian McLellan</b> Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario</p>	<p><b>M<sup>me</sup> Donna Cansfield</b> Association des conseils scolaires publics de l'Ontario</p> <p><b>M. Patrick Meany</b> Ontario Separate School Trustees' Association</p> <p><b>M. Bill Millar</b> Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation</p> <p><b>M. Michael Rubinoff</b> Association des élèves d'écoles secondaires de l'Ontario</p> <p><b>D<sup>r</sup> Lino Magagna</b> Conseil ontarien des affaires universitaires</p> <p><b>M. Mark Waito</b> Fédération de la jeunesse franco-ontarienne</p> <p><b>M<sup>me</sup> France Picard</b> Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes</p>
<b>Observateurs :</b>	<b>Vice-président :</b>
<p><b>M<sup>me</sup> Joan Hastings-Dove</b> Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux</p>	<p><b>M. Howat Noble</b> Ministère de l'Éducation et de la Formation</p>
	<b>Membres d'office :</b>
	<p><b>Vicki Milligan</b> <b>Bill Irwin</b> <b>Sonia Del Missier</b> <b>Maurice Glaude</b></p>

**ANNEXE C**

**LE SECRÉTARIAT DU PROJET ÉCOLES-COLLÈGES**

**M. Howat Noble**

**M. David Florkow**

**M<sup>me</sup> Diane Martin**

Ministère de l'Éducation et de la Formation

## ANNEXE D

## LES GROUPES DE TRAVAIL

<b>I - GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES</b>	
<i>Présidente :</i> <b>Vicki Milligan</b> Directrice, Liaison & Program Marketing, Collège Seneca	
<i>Membres :</i>	
<p><b>Jim Willson</b> Responsable de la jonction Conseil de l'éducation d'Etobicoke</p> <p><b>Stephanie Higginson</b> Élève École secondaire catholique St. Roberts</p> <p><b>Terry Bennink-Dance</b> Doyen Access &amp; Program Development Collège George Brown</p> <p><b>Violet Marin</b> Directrice, Conseil des écoles catholiques du Grand Toronto, Déléguée spéciale pour l'orientation</p>	<p><b>John Berry</b> Professeur Collège Conestoga</p> <p><b>Hartley Nichol</b> Président RCC School of Electronics</p> <p><b>Aster Ghebreamlak</b> Étudiant Collège Humber</p> <p><b>Floreen Cleary *</b> Doyenne, Academic Development Collège Georgian</p> <p><b>Maurice Glaude **</b> Enseignant, chef du service d'orientation École secondaire Confédération</p>

\* A démissionné en décembre 1993

\*\* A assumé la présidence du groupe IV, en janvier 1994

## II - GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DÉFINITION DES RÔLES DES SECTEURS D'ENSEIGNEMENT

*Président :* **Bill Irwin**

Conseil de l'éducation de Lincoln  
Responsable de la jonction

*Membres :*

**Soeur Lucille Corrigan**  
Directrice (Éd. adultes)  
Collège Monsignor Fraser

**Emily Middleton**  
Élève  
Ancaster, Ontario

**Jim Barlow**  
Conseil public de Waterloo

**Erica Rowswell**  
Présidente, Conseil des étudiantes  
et étudiants  
Collège Northern

**Ethel Anderson**  
Présidente, Mise au point et  
planification des programmes  
Centre d'études indépendantes

**Jacques Michaud**  
Représentant du SEFPO  
Collège Cambrian

**Mary Preece**  
Directrice, Centre for Instructional  
Development  
Collège Centennial

**John Bates**  
Conseil de l'éducation du comté de  
Frontenac

**Claire Kaukinen**  
Présidente, Communication Arts  
Collège Confederation

### III - GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COLLABORATION EN MATIÈRE DE PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

*Présidente :*       **Sonia Del Missier**  
 Vice-présidente, Community & International Development  
 Collège Cambrian

*Membres :*

**Sheila Susini**  
 Directrice, jonction/transitions  
 Collège Humber

**Wolfe Buchholz**  
 Enseignant  
 King City Secondary School

**Lou Ozbolt**  
 Doyen, Technology and Trade  
 Collège Confederation

**Kelly Taylor**  
 Élève  
 École secondaire J.S. Woodsworth

**Tim Lee**  
 Directeur  
 École secondaire Cardinal Newman

**John Falvo**  
 Étudiant, International Business  
 Directeur, External Affairs  
 Collège Confederation

**Richard Shields**  
 Enseignant  
 École secondaire St. Jean de Brébeuf

**Ted Shiner**  
 Collège Durham

#### IV - GROUPE DE TRAVAIL FRANCOPHONE POUR LE PROJET ÉCOLES-COLLÈGES

*Président :* **Maurice Glaude**

Chef de l'orientation  
École secondaire Confédération, Welland

*Membres :*

**Mohammed Brihmi**

Association des conseils scolaires  
publics de l'Ontario

**Jacques Taillefer**

Étudiant à la formation de maîtres  
Université Laurentienne, Sudbury

**Claude Bordeleau**

Professeur, Collège militaire royal  
Conseiller scolaire au Conseil de  
l'éducation du comté Frontenac  
Kingston

**Raymond Jubainville**

Agent d'éducation, Équipe des  
politiques et des programmes  
d'éducation en langue française  
Ministère de l'Éducation et de la  
Formation

**Hector Gauthier**

Conseiller en orientation et  
psychométricien  
Service de counseling  
La Cité collégiale  
Ottawa

**Pierre-Yves Béliveau**

Enseignant  
École secondaire Monseigneur  
Bruyère, London

**Margot Cardinal**

Coordinatrice provinciale du Projet  
d'articulation des programmes  
préparatoires collégiaux  
La Cité collégiale, Ottawa

**Jocelyne Sarault**

Chef de section, Collège Alfred  
d'agronomie et de technologie  
alimentaire, Alfred

**Guy Levesque**

Analyste de programmes, Équipe des  
politiques et des programmes  
d'éducation en langue française  
Ministère de l'Éducation et de la  
Formation

## BIBLIOGRAPHIE

1992 College First Year Student Survey, Central Region - Ontario Summary Report. Mai 1993.

Alberta. Alberta Council on Admissions and Transfer. *Alberta Transfer Guide 1993-94: a guide to transfer credit at Alberta post-secondary institutions*. Edmonton, 1993.

Bennink-Dance, Terry. «Client Access: Issues and Priorities». Présentation au Comité consultatif et de mise en oeuvre des recommandations du projet écoles-collèges, juillet 1993.

Bibby, Reginald W. et Donald C. Posterski. *Teen Trends: A Nation in Motion*. Toronto, Stoddart Publishing Co. Limited, 1992.

Bordeleau, Louis-Gabriel. *Besoins en formation du personnel enseignant des écoles de langue maternelle française*. Association canadienne d'éducation de langue française, janvier 1993.

Canada. Emploi et Immigration Canada. *Projet de recherche sur les meilleures initiatives de formation : Sommaire*. Préparé pour Le Forum des ministres du marché du travail, mars 1994.

Churchill, Stacey, Quazi, Saeed et Normand Frenette (rechercheurs principaux). «L'enseignement postsecondaire : rapport statistique». Vol. 2, *Éducation et besoins des Franco-Ontariens : Le diagnostic d'un système d'éducation*. Toronto, Conseil de l'éducation franco-ontarien, septembre 1985.

Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie. «Programme Éduc-Action - Rapport de la phase de consultation». Présenté au ministre des Collèges et Universités, septembre 1989.

Collège Humber. *Generic Skills Placement Inventory*. Toronto, Collège Humber, octobre 1993.

Colombie-Britannique. British Columbia Council on Admissions and Transfer. *British Columbia Transfer Guide 1993-1994 for courses taken between Sept. 1, 1993 and Aug. 31, 1994*. Victoria, 1993.

Conger, Stewart D., Hiebert, Bryan et Elizabeth Hong-Farrel. *Counselling de carrière et d'emploi au Canada : Rapport présenté à la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre*. Ottawa, Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, avril 1994.

Consortium de collèges ontariens. *The College Board's Computerized Placement Tests*.

Devereaux, Mary Sue, éd. *Après l'école : Résultats d'une enquête nationale comparant les sortants de l'école aux diplômés d'études secondaires âgés de 18 à 20 ans.* Ottawa, gouvernement du Canada, Ressources humaines et Travail Canada, septembre 1983.

Dietsche, P. «Describing and Predicting Freshman Attrition in a College of Applied Arts & Technology». Mémoire de doctorat - non publié. Toronto, IEPO, 1989.

Drouin, Marie-Josée et David R. McCamus. *Innover pour l'avenir : Un plan d'action pour la prospérité du Canada.* Canada, Groupe directeur de la prospérité.

Firme Beaulieu et Lemire, Consultation, Recherche et Formation Inc. *Étude pour déterminer les besoins des conseillères et conseillers en orientation francophones de l'Ontario.* Association des conseillères et conseillers en orientation francophones de l'Ontario, août 1993.

Frenette, Normand et Saeed Quazi. *Accessibilité aux études postsecondaires pour les francophones de l'Ontario 1979-1989, Rapport final.* Présenté au ministère des Collèges et Universités, novembre 1990.

Hay, Burwell. *Metro Colleges Image and Appeal.* Rapport final préparé pour Continental Golin/Harris Communications Inc. et leurs clients, les collèges communautaires de la communauté urbaine de Toronto, mai 1989.

Hook, Richard. *5000 Students, teachers and employers: What separates those who support, recommend and attend colleges from those who do not?* Projet des principaux responsables des études, en collaboration avec le Collège Sir Sanford Fleming et le Collège Fanshawe, sous les auspices du Conseil ontarien des affaires collégiales. Toronto, décembre 1990.

IEPO. *Public Attitudes Towards Education in Ontario, 1992: Ninth OISE Survey.* Toronto, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, 1993.

Ironside, Anne. *Apprendre : un défi pour la vie : Proposition pour combler le fossé entre le travail et la formation : Le Rapport.* Jury consultatif national sur le congé de perfectionnement. Canada, Emploi et Immigration Canada, mai 1984.

Johnston, Richard et Bernard Shapiro (coprésidents). *Rapport du Conseil d'établissement du Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux au ministre des Collèges et Universités.* Toronto, ministère des Collèges et Universités, Ontario, juillet 1992.

King, Alan J.C. et Marjorie J. Peart. *The Numbers Game: A Study of evaluation and achievement in Ontario Schools.* Toronto, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, 1994.

Lalonde, Jean (recherche et rédaction). *Vers l'an 2000 : Perspectives de travail dans le Nord de l'Ontario*. Un projet Éduc-Action du Collectif pour le Collège du Nord, le Collège Cambrian, le Collège Canadore et le Collège Northern, avril 1994.

Larocque, Daniel L. et Noël Thomas. *Un collège branché sur les emplois de l'avenir dans la région du Centre/Sud-Ouest de l'Ontario*. Un projet Éduc-Action du Collectif pour le collège du Centre/Sud-Ouest et le Collège Niagara. La Firme Réseau Interaction Network Inc., avril 1993.

Ontario. Conseil de la formation générale. *Ébauche des résultats d'apprentissage en matière d'aptitudes génériques : Document de consultation*. Toronto, Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux, mars 1994.

Ontario. Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux. *La formation générale dans les collèges communautaires ontariens*. Toronto, Conseil ontarien des affaires collégiales, janvier 1994.

Ontario. Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux. *Lignes directrices pour la détermination des résultats d'apprentissage*. Toronto, Conseil ontarien des affaires collégiales, janvier 1994.

Ontario. Conseil ontarien de la formation et de l'adaptation de la main-d'oeuvre. «Orientations stratégiques OTAB/COFAM». Toronto, Conseil ontarien de la formation et de l'adaptation de la main d'oeuvre, juin 1994.

Ontario. Conseil ontarien des affaires collégiales. *Reconnaissance des acquis : Faciliter l'accès des collèges ontariens aux apprenants adultes*. Toronto, ministère des Collèges et Universités, 1992.

Ontario. Conseil ontarien des affaires collégiales. *Vision 2000 : Qualité et possibilités. Examen du mandat des collèges de l'Ontario*. Toronto, ministère des Collèges et Universités, 1990.

Ontario. Équipe de travail 5. «Colleges and the Educational Spectrum: Colleges and Schools». Document de travail rédigé pour *Vision 2000 : Examen du mandat des collèges de l'Ontario*. Toronto, ministère des Collèges et Universités, Ontario, 1989.

Ontario. *Étude sur les services collégiaux en français dans le Nord de l'Ontario*. Association des consultants en organisation, en recherche et en développement. Toronto, ministère des Collèges et Universités, août 1989.

Ontario. *Étude sur les services collégiaux en français dans les régions du Centre et du Sud-Ouest de l'Ontario*. Association des consultants en organisation, en recherche et en développement. Toronto, ministère des Collèges et Universités, avril 1989.

Ontario. Comité des responsables de l'accès. *Access & Student Success in the 90's*. Toronto, Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, mai 1993.

Ontario. Ministère de l'Éducation. *Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur (7<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année et CPO) : La préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario*. Édition revue. Toronto, ministère de l'Éducation, Ontario, 1989.

Ontario. Ministère de l'Éducation et de la Formation. *Aménagement linguistique en français : Guide d'élaboration d'une politique d'aménagement linguistique, paliers élémentaire et secondaire*. Document de travail. Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, Ontario, février 1994.

Ontario. Ministère de l'Éducation et de la Formation. «Comparison of Full-time Post-secondary College Enrolment as of September 10, 1993». *The Ministry CAAT1 Survey*. Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, Ontario, 20 septembre 1993.

Ontario. Ministère de l'Éducation et de la Formation. *L'antiracisme et l'équité ethnoculturelle dans les conseils scolaires : Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique*. Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation. Ontario, 1993.

Ontario. Ministère de l'Éducation et de la Formation. *Le programme d'études commun, de la 1<sup>re</sup> à la 9<sup>e</sup> année*. Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, Ontario, 1993.

Ontario. Ministère de l'Éducation et de la Formation. *Programme-cadre, Actualisation linguistique en français et perfectionnement du français, paliers élémentaire et secondaire*. Document de travail. Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, Ontario, février 1994.

Ontario. Ministère de l'Éducation et de la Formation. *Vers une nouvelle optique : Guide sur l'éducation en matière d'antiracisme et d'équité ethnoculturelle*. Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, 1993.

Ontario. Ministère de l'Éducation et ministère des Collèges et Universités. *Plan du programme de jonction écoles-collèges*. Toronto, ministère de l'Éducation et ministère des Collèges et Universités, Ontario, janvier 1990.

Ontario. *Rapport de la Commission consultative sur les services collégiaux en français dans le Centre/Sud-Ouest de l'Ontario*. Commissions consultatives sur les services collégiaux en français dans le Nord et le Centre/Sud-Ouest de l'Ontario. Toronto, ministère des Collèges et Universités, Ontario, octobre 1990.

Ontario. *Rapport de la Commission consultative sur les services collégiaux en français dans le Nord de l'Ontario*. Commissions consultatives sur les services collégiaux en

français dans le Nord et le Centre/Sud-Ouest de l'Ontario. Toronto, ministère des Collèges et Universités, octobre 1990.

Ontario. Secrétariat du projet écoles-collèges. *Report to the Schools/Colleges Project Advisory and Implementation Committee*. Préparé par le Groupe de travail sur l'accès aux études postsecondaires. Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, avril 1994.

Ontario. Secrétariat du projet écoles-collèges. *Report to the Schools/Colleges Project Advisory and Implementation Committee*. Préparé par le Groupe de travail sur la collaboration en matière de programmes d'enseignement. Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, juin 1994.

Ontario. Secrétariat du projet écoles-collèges. *Report to the Schools/Colleges Project Advisory and Implementation Committee*. Préparé par le Groupe de travail sur la définition des rôles des secteurs d'enseignement. Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, juin 1994.

Ontario. Secrétariat du projet écoles-collèges. *Sa Vision et ses recommandations traitant de l'accessibilité et la persévérance, la définition des rôles et la programmation continue*. Préparé par le Groupe de travail francophone pour le projet écoles-collèges. Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, juin 1994.

Ontario. Secrétariat du projet écoles-collèges. *Schools/Colleges Linkage Initiatives/Projets de jonction écoles-collèges*. Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, Ontario, mai 1993.

Ontario. Service des admissions des collèges de l'Ontario. *Significant Projects in Progress or Planned for 1994*.

Ontario. Groupe de travail sur la persévérance scolaire. *Achieving Educational Excellence: Strategies of Student Success*. Livre vert préparé par le Groupe de travail sur la persévérance scolaire, Comité directeur de la restructuration des collèges. Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, Ontario, 1993.

Oppenheimer, J. «Articulation: Closing the Gap between Schools and Colleges». *Education Today*, (sept./oct. 1992), p. 13-15.

Pitman, Walter, président. *Non aux impasses : Rapport du Groupe de travail sur la formation avancée au ministre de l'Éducation et de la Formation*. Toronto, ministère de l'Éducation et de la Formation, Ontario, avril 1993.

*Students with Learning Disabilities*. College Committee on Special Needs and The Ontario Articulation Network, janvier 1994.

Terre-Neuve. *Organizational Linkages in Education and Training, Final Report*. Training for Tomorrow Inc. Préparé par le Department of Education, Government of

Newfoundland Labrador, au nom du Forum des ministres du marché du travail. St. John's, T.-N., Forum des ministres du marché du travail, mars 1993.

The Centre for Instructional Development. *Centennial College of Applied Arts & Technology Articulation Agreements*. Toronto, Collège Centennial, 1994.

Wilbur, Franklin P. et Leo M. Lambert. *Linking America's Schools and Colleges: Guide to Partnerships and National Directory*. Washington, D.C., American Association for Higher Education, 1991.